B 512474
b tablic-17 II

ARMORIAL GÉNÉRAL

DE

L'ANJOU

D'APRÈS

LES TITRES ET LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,
ET DES BIBLIOTHÈQUES D'ANGERS, D'ORLÉANS, ETC.
LES MONUMENTS ANCIENS,
LES TABLEAUX, LES TOMBEAUX, LES VITRAUX, LES SCEAUX,
LES MÉDAILLES, LES ARCHIVES, ETC.

PAR

M. JOSEPH DENAIS
OFFICIER D'ACADÉMIE,
Chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand,
Membre de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, de la Société des Antiquaires de l'Ouest,
des Antiquaires de Normandie, des Sociétés historiques et archéologiques du Maine,
de Touraine, du Limousin, etc.
Membre de l'Académie Royale Héraldique italienne.

17

DIX-SEPTIÈME FASCICULE

D173

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD.

1885

BIBLIOTHECA UNIV. JAGELL. CRACOVIENSIS

*L'auteur de l'*Armorial *voudrait avant tout faire une œuvre consciencieuse, exempte, s'il était possible, d'omissions et d'erreurs. Il s'adresse à toutes les familles qui ont le droit de voir figurer leur nom dans cette publication, à tous les amis de l'histoire et de l'archéologie de notre province, les priant instamment de lui envoyer le plus tôt possible les renseignements, — et, s'il y a lieu, les rectifications, — qu'ils pourraient lui fournir et qu'il recevra toujours avec gratitude.*

J. D

B 512274

II -17

Biblioteka Jagiellońska
1001425482

DEXTROCHÈRE (un), — d'Abbadie, — Abbaye de Toussaint d'Angers, p. 47. — Babou, — Bayer-Boppart, — de Bonnaire, — Delaage, — Jollivet.

DIABLE, — Saumur (la communauté des Pâtissiers, Rôtisseurs, etc. de).

DIABLE AILÉ, — Sacconnay.

DIAMANTS [SEMÉ DE], — de Flaming.

DONJON (un), — Aubéry, — Le Guay.

(**trois**), — du Chastelier.

DOULOIRE DE TONNELIER, — Saumur (la communauté des Taillandiers et Faiseurs de limes de).

DRAGON, — de Pennard.

DUC, — du Bois de la Boise.

E

ÉCARTELÉ, — Allory, — d'Amanges, — d'Ardenne, — Arel, — d'Argouges, — d'Armagnac, — Arnault, — Asnières-Bellay (l'abbaye d'), — d'Avaugour, — d'Avenel, — Aynes, — Balirot, — de Baraton, — Barbier, — de Barral, — de la Barre, — de Bartanay, — Basset, — Baudimant, — Officiers du Grenier à sel de Baugé, p. 125, — Officiers des Eaux et Forêts de Baugé, p. 126, — Bénédictines de Baugé, p. 126, — Bayer-Boppart, — de Bazoges, — de Beaudemont, — Comtes de Beaufort, p. 134, — de Beaumont, — de Beaupréau, — Bedé, — Bellanger, — Blanchet, — du Bois, — du Boisgeslin, — Boisricher, — de Botloy, — Bouchard, — de la Boucherie-Lastic, — de la Bouère, — de Bourbon, — Bourdigné, — de Bourdon, — de Bourmont, — Bourneau,

— de Bruges, — Bussy, — Caillau, — Candé (ville de), — de Castelnau, — Chabot, — de Chantemerle, — de Charno, — de Château-du-Loir, — de la Chaussée-Bournezan, — Chauveron, — Chauvet, — Chemillé (la ville de), — Chevalier, — Ciette, — Cohon, — de Combourg, — Commaire, — de Conquessac, — Cornuau, — de Cossé-Brissac, — Cotereau, — de Couhé, — — de Courtodes, — de Crevent, — de Crochard, — Croullon, — de Custines, — Cyret, — Danquetil, — Davenel, — Dubois, — Dumier, — Durfort, — Durtal (la ville de), — d'Esclau, — d'Espagne, — de l'Espinay, — d'Estouteville, — d'Étenay, — de Faye, — Fitzgerald, — Fitz-James, — de la Folie, — de Foucault, — Fournier, — de la Frenaye, — Fresneau, — Frezeau, — Frubert, — Fusil, — de la Gaurière, — du Gay, — de Gebert, — Gellent, — de Ghaisne, — Gilles, — de Girard, — Giroust, — Gohin, — de Gontault, — Gouau, — Goyet, — de Grammont, — de la Grandière, — de Grasse, — Guérin, — Guery, — Guyet, — de Guyot, — Hubert, — de la Haie, — de la Haie-Joulain, — Haton, — Hericot, — Houdemont, — de Houdon, — Hue, — Hulot, — Ingrande (la ville d'), — de la Jaille, — Joubert, — Jousseaume, — de Joyeuse, — Jubert, — Juglard, — de la Jumellière, — de Jupilles, — La Flèche (la ville de), — de la Lande, — Larcher, — de Laumont, — de Laval, — Lavigne, — Le Blanc, — Le Gay, — Le Gendre, — Le Goux, — Le Liepvre, — Le Maçon, — Lenfant, — de Lens, — Le Porc, — Le Roux, — Le Roy, — de Lescure, — de Lestenou, — Le Vacher, — Lezineau, — Lion-d'Angers (la ville du), — de Longueil, — Louroux (abbaye de Notre-Dame du), — de Madaillan, — Maillard, — de Maillé, — Malberg, — du Mans, — de Mansfelt, — de Marans, — Marchessau, — Marion, — Massé, — Mauduit, — de la Mauvissière, — de Menon, — Menou, — Millet, — Miron, — de Montagny, — Montgommery, — du Mur, — de Nassau, — d'Orignac, — d'Origny, — d'Orléans, — d'Orval, — Page, — de Panantays, — de Passavant, — Passet, — de la Perrière, — de Perriers, — Petit, — de Petit-Jean, — du Plessis-Macé, — le fief de la Pointe, — Poncher, — du Pont, — Pouancé (la ville de), — Poupard, — Poyet, — de la Primaudière, — du Puy-du-Fou, — de Quelus, — de Racapé, — Raciquot, — Raveneau, — Riant, — de Ribier, — Richard, — Rillé (prieuré de), — Riverain, — Rivodes, — Rochepot, — de Rohan, — Rolland, — du Rossignol, — Rousseau, — Sacconnay, — Saguyer, — de Sainte-More, — Saint-Florent-le-Vieil (la ville de), — de Sanson, — Saumur (l'abbaye de Saint-Florent de), — de Savary, — de Savoie, — de Savonnières, — de Schomberg, — Segré (la ville de),

— de Seillons, — Serizin, — du Serreau, — de Sévigné, — Sforza, — de Silly, — de Soland, — de Souvigné, — Taret, — Testu, — Thomasseau, — de Thory, — Tonnelier, — de Tournemine, — de Tournon, — Tours (Assemblée des trois provinces de la généralité de), — de Touyras, — de la Trémouille, — Tripien, — de Turenne, — Valeran, — Vassé, — du Vau, — Verger.

ÉCHELLE (une), — Chalons.

(**deux**), — Les Couvreurs d'ardoise d'Angers, p. 55.

ÉCHIQUETÉ, — d'Albe, — Les Fripiers, — Revendeurs et Tailleurs d'Angers, p 56, — Bachelier, — de Beaugency, — Bigot, — Boullay, — de Braine, — de Briey, — Chambellay (le prieuré de), — de Charno, — de Cherbonneau, — Deschelles, — Dousseau, — Durtal, — de la Fontaine, — Frezeau, — de la Gascherie, — de Genève, — de Goddes, — Hacant, — Huguet, — Jamet, — Jarry, — Lanoy, — Le Roy, — Levert, — de Loubes, — du Mas, — du Mesnil, — de Meulion, — Millet, — Nicollon, — de la Noue, — de Passavant, — Pateau, — Poisson, — du Pré, — Regnault, — Robert, — Rousseau, — Saint-Mervé, — de Sansay, — de Sanzay, — de Seulay, - de Trédern, — de Vair, — de Ventadour.

ÉCRANS (trois), — de Boissard.

ÉCREVISSES (trois), — Thiard.

ÉCRITOIRE (**un**), — Craon (la communauté des Notaires de).

(**trois**), — Les Sergents royaux d'Angers, p. 59, — Montreuil-Bellay (la communauté des Procureurs de l'Élection de).

ÉCU (**un**), — Angers (ville de), — d'Angerville, — Philippe de Sicile, comte d'Anjou, p. 64, — Barjot, — de la Barre, — de Daon, — de Denetrix, — de Germiny, — Guérin, — Le Jeune, — de Lithuanie, — de Maillé, — de Malestroit. — de Marans, — de Netrise, — du Plessis, — Précigné, — de Sansay, — de Tancarville, — de Toiray.

(**trois**), — du Rocher.

(**cinq**), — de Portugal.

ECUELLE, — Dumesnil, — Quelin.

ÉCUREUIL — Chailland, — Fouquet, — Herbereau, — des Moulins-Vieux, — Saguyer.

(**deux**), — du Chêne, — Curieux.

(**trois**), — Fouquet.

ÉCUSSON (**un**), — Amances, — Les Pâtissiers et Rôtisseurs d'Angers, p. 58, — d'Arches, — des Arpentis, — Aubert, — du Bois des Arpentis, — Barangé, — de Brezé, — de Chantepierre, — de Chapuiset, — Châteaugontier (la communauté des Religieux bénédictins de la ville de), — de Doué, — Doué (chapitre et communauté de l'Église royale de Saint-Denis de), — Joubert, — La Flèche (le prieuré de Saint-Jacques de), — des Landes, — Larcher, — Le Bret, — Le Breton, — Le Gay, — de Lescut, — Malbert, — Marquis, — de Maulévrier, — Maussion, — Menard, — Montreuil-Bellay (le prieuré de), — de la Primaudaye, — Le chapitre royal du Puy-Notre-Dame, — de Sainte-Cécile, — Thionville, — Thoret.

(**deux**), — de Gruter, — du Rideo.

(**trois**), — de Bazoges, — du Bois de la Cour, — de Breget, — Chapelain, — Charbonneau, — de Coët-Logon, — Hamelin, — Hugues, — Le Noir, — de Mathefelon, — de la Mothe, — Saumur (la communauté des Peintres, Horlogeurs, etc. de), — de la Tremblaie.

(**quatre**), — Toché.

(**cinq**), — d'Aplaincourt.

(**six**), — d'Aulnières, — Chaloché (l'abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux de), — de Chantocé, — Dorta, — de la Jaille, — de Mathefelon, — de Mayenne, — d'Orta, — de Savonnières.

(**sept**), — de Pardaillan.

ÉGLISE, — Chazé-sur-Argos (le prieuré de), — Declesia.

EMANCHÉ, — d'Assé, — de Bar, — Baudimant, — de Boissard, — Le Bigot, — Morfontaine, — Rapin-Duchastel, — Thomasseau, — de Vaudrey.

ÉMERILLONS (**trois**), — de Beaussire, — Cador, — Verdier.

ENCENSOIR (un), — Saumur (la communauté des Marchands Poëliers et Bottiers de).

ENCLUME (**une**), — Craon (la communauté des Serruriers, Taillandiers, Maréchaux, etc. de), — La Flèche (la communauté des Maréchaux ferrants et Taillandiers de), — Leféburc.

ENDENTÉ, — Riboulle.

ENFANT (**un**), — Sforza.

(**deux**), — Abbaye de Notre-Dame de la Charité du Ronceray d'Angers, p. 46.

(**trois**), — Les Apothicaires et Épiciers d'Angers, p. 51.

ENFANT [TÊTES] (**quatre**), — Chauvel.

ENGRELÉ, — d'Albret.

ENTÉ, — Fontevrault (l'abbaye Royale de).

ÉPAGNEULS [TÊTES D'] v. *Têtes de chiens* (**trois**), — L'Espagneul.

ÉPÉE (**une**), — L'Anjou, — Chapitre Saint-Julien d'Angers, p. 44, — Chapitre Saint-Pierre d'Angers, p. 45, — d'Arrolières, — Arthuys, — Bault, — de Bethizy, — Bidault, — Bodard, — Bodet, — de Boulleuc, — de Bourdon, — Bourgeois, — de Bourg-l'Évesque, — Boutillier, — du Buat, — du Buisson, — de Chappe de Laine, — Dampierre (le prieuré-cure de), — Deslandes, — d'Estriché, — Frizon, — Gaborin, — du Gras-Menil, — Guerin, — Jarry, — de la Lande, — des Landes, — de Lantivy, — Le Guay, — Marolles, — de Martineau, — Moreau, — Papin, — Peigné, — Pillon, — du Pont-Aubevoye, — de Saint-Melaine, — Saumur (l'abbaye de Saint-Florent de), — de Schramm.

(**deux**), — de Becdelièvre, — Boutin, — Chevalier, — de Fleurville, — de la Grandière, — Griffon, — Guérin, — Guery, Henriet, — de Marbœuf, — Mordret, — Morisson, — Neveu, du Prat, — de Sazé, — de Tillon, — Toché.

(**trois**), — Les Fourbisseurs d'épées d'Angers, p. 56, — du Bois de la Ferronnière, — Guerrier, — Monmeja, — Pointeau, Rabault, — de Rochereul.

ÉPERONS (**deux**), — d'Armaillé.

(**trois**), — d'Armaillé.

ÉPERVIER, — Gault, — de Laumont, — Leaumont, — Le Bloy.

(trois). — Maucourt.

ÉPI DE BLÉ (un), — Davy, — Poullard, — Ricordeau.

(deux), — L'homme, — Licquet.

(trois), — Courboulay, — Gouesse, — de Joannis, — Licquet, — Prévost.

(six), — Maumousseau.

ÉPIS D'ORGE (trois), — Midorge.

ÉPIEU, — Chopin.

(trois), — d'Esquetot.

ÉPONGE (une), — Les Pénitentes d'Angers, p. 49, — La Flèche (les Pères de la Doctrine chrétienne de).

ÉQUERRE (une), — Craon (la communauté des Couvreurs, Charpentiers, Maçons, etc. de), — Saumur (la communauté des Maîtres charpentiers et Tourneurs de) — Saumur (la communauté des Maçons de).

(trois), — Adigard.

ESCARBOUCLES [RAIS D'], — Chapitre Saint-Maurice d'Angers, p. 43, — Abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, p. 46, — Abbaye de Saint-Serge d'Angers, p. 46, — Geoffroy-Grisegonelle, duc d'Anjou, — du Buat, — de Clèves, — Jarry, — de Ruzé.

ESSONNIER (un), v, *Trescheur*, — Le Barbu, — de la Motte-Ferchault.

ÉTENDARD ou GUIDON, — Châteaugontier (la communauté des religieux de la ville de), — Hervault.

ÉTOILE (une), — d'Amelevière, — Amyot, — les Dominicains et Jacobins d'Angers, p. 48, — Avril, — Ayrault, — Barbier, — Barjot, — de Beaurepaire, — de Beauvau, — Bernard, — de Billé, — de Boisvilliers, — Boreau, — Bouchard, — Bourgeois, — Abbaye de Bourgueil, — Boursault, — Bricel, — Brisson, — de Brissonnet, — Bruneau, — Bucher, — Camus, — de

Carrières, — Chabot, — de Chapinset, — Chateaureux, — de Châteauvieux, — Cherouvrier, — de Clermont-Girault, — Cochelin, — Cochon, — Cohon, — Cordon, — Coussin, — Doré, — Douart, — Douineau, — Duchâtel, — Dupré, — Durocher, — de l'Écheneau, — Éveillard, — de Fesques, — de Foucault, — Gaultier, — Guérin, — Guiet, — Guyet, — de la Haie, — de Haire, — Jallet, — Jolivet, — Jollivet, — Jouin, — Jourdan, — du Lac, — Le Blanc, — Le Boultz, — Le Febvre, — Le Noir, — Le Tourneux, — Licquet, — de Limesle, — Maillard, — Marchays, — Marini, — Marion, — Martin, — Massuau, — Maupoint, — Ménard, — de Messemé, — Michel, — Missolier, — des Montagny, — Morain, — Ogier, — de Paillot, — Paumart, — Pelé, — Perrault, — de Perrochel, — Picault, — Pigeot, — de Pincé, — Poncet, — du Pont, — Poulain, — Quinquet, — Rabin, — de Racapé, — Rigault, — de la Roche-Fromont, — Saumur (la communauté des Aubergistes, Hôteliers et Traiteurs de), — Saumur (la communauté des Lapidaires, Enchaîneurs, etc. de), — de Savonnières, — Seguin, — Taupier, — Thevin, — Turpin, — Valette.

ÉTOILES (**deux**), — Auvé, — Aveline, — Bachelot, — Ballan, — Bardin, — Belot, — Beritault, — de Bernay, — Blanchard, — de Blegny, — du Blineau, — Blot, — Brunet, — Canays, — Cellier, — Charlot, — Chauvet, — Chenaie, — de Chenoux, — Chevaye, — Chotard, — du Coudray, — Coupel, — de Crozé, — Darlus, — Davy, — de Dieusie, — de Donadieu, — Doublard, — Dubellineau, — Dupont, — Ernault, — Errault, — Erreau, — Ferrière, — Fleuriot, — de Fleurville, — Foucault, — Fournier, — Galais, — Gasté, — Gaudon, — — de Gaullier, — Gaultier, — Germain, — de Goddes, — Gouïn, — Gouin, — Goupilleau, — Granger, — de la Guillaumière, — Haincque, — Havard, — Heard, — Herbereau, — Herreau, — Huet, — Jamin, — Jarry, — Javary, — Jouin, — de la Joyère, — La Flèche (le couvent des Religieuses de Saint-François de), — Lair, — Le Bigot, — Le Bloy, — Le Bœuf, — Le Breton, — Le Houx, — Le Loyer, — Le Motteux, — Le Pannetier, — Le Pelletier, — Le Roy, — Levêque, — Maillard, — de Maillet, — Marguariteau, — Martineau, — de Maugars, — Monnoir, — Nepveu, — Pannetier, — Paumier, — Petiteau, — Pitard, — Poirier, — de la Porte, — des Portes, — Quetier, — Rattier, — Ribault, — Richaudeau, — Richer, — Rigault, — Riolland, — Saguyer, — de Saint-Genys, — de Sanglier, — Saumur (la communauté des Marchands de drap, de soie, laine, etc. de), — Sireuil, — Sou-

laines (le prieuré de), — Tanquerel, — Tiercé (le prieuré-cure de), — Trochon, — de Vaux.

ÉTOILES (**trois**), — Aimard, — Amaury, — Andrault, — Carmélites d'Angers, p. 48, — Carmes d'Angers, p. 48, — Auvé, — Avril, — Aymard, — Bagie, — de Baigneux, — de la Barre, — de Begeon, — Beiché, — Bertrand-Geslin, — de Bethizy, — de Bienlieu, — de Blavon, — de Bonnaire, — de Bonnerrier, — Boucault, — Bouchard, — de Boylesve, — Brévaulles, — de Bridieu, — de Broc, — du Buisson, — Cadu, — Chalain (le couvent des Carmes de Saint-Joseph de), — de la Challonie, — Chalons, — Chamillart, — Charpentier, — du Chastel, — Château d'Orcy, — de Chavannes, — de Chenedé, — du Chergé, — Chobard, — Claveau, — Cohon, — Coiscault, — de la Courbuignet, — de Courolles, — de la Coussaie, — de Dampierre, — Davy, — de Donadieu, — Dugast, — Dupont, — d'Épeigne, — Esnault, — de l'Estoille, — Étienne, — de Falloux, — de Fenouillet, — Flachat, — Fournier, — Foyer, — Franquetot, — Fromageau, — Fulgence, — Gaborin, — de la Garde, — Garnier, — Gasté, — du Gats, — Gaudicher, — Gaultier, — Gillot, — de Gohory, — Goudon, — Gouesse, — Goupilleau, — Grandet, — de Gréban, — Guéhery, — Guerineau, — de la Guette, — Guigou, — Guillotin, — Harcher, — Haton, — Henri, — Huguet, — Ireland, — de Jassault, — Jouet, — Jousses, — de la Joyère, — de Kernaëret, — La Flèche (les Carmes de), — de Lamboul, — de la Lande, — Lanniel, — de Launay, — de Laurans, — de Laurencin, — Le Bouvier, — Le Devin, — Le Pelletier, — Le Restre, — Le Roy, — Le Tellier, — de Limesle, — de Livenne, — de la Lorie, — Lormande, — Malfilastre, — de Mascureau, — Maudet, — de Maynière, — de Mazarin, — de Mieulle, — Millaud, — de Moisant, — de Mondomaine, — de Morant, — Morin, — Motin, — de la Motte, — de la Nauve, — Oger, — Paillard, — Pasquier, — Peffault, — de Peigne, — Piau, — Plouet, — Pocquet, — Poudret, — Poupard, — Ragot, — de Raoul, — de Reli, — Reveillé, — Ribier, — de Richeteau, — Robin, — Rocher, — Rouillé, — Roullin, — Rousseau, — Roy, — Royrand, — Saumur (la communauté des Chapeliers de), — de Soland, — Sourdeau, — Sousson d'Hully (de), — Sureau, — Thibeaudeau, — Toutin, — Touvois, — Tripier, — Turin, — Vallet, — de Vercel, — Verité,

(**quatre**), — d'Anast, — Berault, — Boutin, — de Chanière, — Corvaisier, — Coudray-de-Montbault (le prieuré Saint-Jacques du), — Daviau, — Harangot, — Herbereau, — Morlot, — Pasquier, — de Vernot.

ÉTOILES (cinq), — Bouchard, — Chavagne (le prieuré-cure de), — de la Clef, — Coiscault, — Fortin, — de Galeway, — de la Gaurière, — Hamelin, — des Hommes, — Jaunay, — Joubert, — Le Prévost, — de l'Ostange, — Pichery, — Rousseau, — Saguyer, — de la Varenne.

(six), — Bouteillier, — du Coudray, — Daresse, — de la Fontaine, — de Gaigné, — de la Haie-Montbault, — de la Pasqueraye.

ÉTOILES [semé d'], — Le couvent de la Fidélité d'Angers, p. 48. d'Anthenaise, — Garrault, — de Mareil, — de Ravenel, — Robineau, — Saget, — de Sarrazin, — de Tancarville.

ÉTOURNEAUX (dix), — Letourmy.

ÉTOURNEAUX [têtes d'] (trois), — Cossin.

ÉTRILLE, — Ballan.

ÉVÊQUE, — Les Boulangers d'Angers, p. 52, — Les Bourreliers et Bottiers d'Angers, p. 52, — Les Taillandiers et Maréchaux en œuvre blanche d'Angers, p. 59.

F

FAISAN, — Rattier,

(deux), — Faissot.

FAISCEAU DE VERGES, — de Mazarin.

FASCÉ, — René d'Anjou, p. 65, — d'Angerville — d'Anthenaise, — Armand, — Babin, — de Bar, — de la Barre, — Bastel, — de Crussol, — Baude, — de Baudinan, — Beloczac, — Bessonneau, — Blondeau, — Boreau, — Bossoreille, — de Bourlemont, — de Brée, — Brexey, — de Brie, — du Chastel, — de Chaufour, — Chouet, — de Coulli, — Crosnier, — de Dammartin, — Drouet, — Émery, — Esnault, — de l'Espinière, —

Fontevrault (l'abbaye royale de), — de Fouldras, — de Garsalan, — du Gay, — de Ghaisne, — Gilles, — de Glandèves, — de la Haie, — Hervé, — de Hongrie, — Hudemont, — Huillé, — Ireland, — du Jau, — de la Jumellière. — de Kergroadez, — Lisserac, — Mahé, — de Maillé. — de Marzé, — de Mascureau, — Morin, — Orain, — d'Orléans, — de la Panne, — de Pardaillan, — de Parthenay, — Pelisson, — Pregent, — de Quedillac, — de Quelen, — de Rochechouart, — de Rougebec, — Rousseau, — de Ruillé, — Sacconnay, — de Saint-Amant, — Saint-Cassien, — de Sainte-Cécile, — de Saxe, — de Tholigny, — de la Thibaudière Hunaud, — de Trédern, — Trochon, — de Vaudetar.

FASCE (une), — d'Acigné, — de l'Abbé, — de l'Ailler, — Allory, Amiot, — d'Ampoigné, — Andrieux, — Angers (les Brodeurs d'), — d'Arches, — d'Armaillé, — des Arnaults, — Asnière, — Bellay (l'abbaye d') — d'Aubigné, — d'Aubigny, — d'Autriche, — d'Auvers, — d'Availloles, — Baffer, — du Bailleul, — de Bailly, — Balesme, — Baudoche, — Baugé (les Officiers du Grenier à sel de), — Baugé (les Bénédictines de), — Baugé (les Hospitalières de), — Baugé (la communauté des Médecins de), — Baugé (la communauté des Teinturiers de), — Baugé (la communauté des Tissiers de), — Baugé (la communauté des Serruriers de), — Baugé (la communauté des Menuisiers de), — de Bauscher, — Beaufort (le corps des Officiers de), — de Beaugency, — Beaugrand, — de Beaumont, — de Beaurepaire, — Belin, — Benoist, — de Berard, — Berthelot, — Bessonneau, — de Bethizy, — de Bethune, — de Beugnon, — de Biencourt, — Bigot, — de Billé, — de Bizeul, — de Blais, — Blondel, — Blosset, — Bodet, — du Bois de la Chaussée, — du Bois-Lanfray. — Boistalvas, — de Boisvilliers, — Bonnin, — Bontemps, - Bordin, — de la Boucherie-Lastic, — du Bouchet, — du Boulay, — de Bourgault, — Bourgeois, — Boutin, — de Boylesve, — de Bragelonne, — Brard, — de Brénezay, — de Bréon, — de Bresse, — du Breuil, — Briand, — de Bron-Lalieque, — Buret, — Cadu, — de Caqueray, — de Cens, — de Champeaux, — de Chandio, — Chantelou, — de Chantepie, — de la Chapelle, — de Charno, — de Chergé, — Chevalier, — de Chevigné, — de Cholet, — Chotard, — Clayreau, — Cluet, — Cochelin, — Cohon, — de Coisnon, — du Cormier, — de Corsant, — Cossé, — du Coudray, — Courtin, — de Courtoux, — de Crochard, — de la Crossonnière, — Daniau, — Danquetil, — Dean, — de Deniau, — Doré, — Doublard, — Douesteau, — Douineau, — Drouard, — Dumesnil, — Durtal (le corps des Officiers de

la Justice ordinaire de), — Ernault, — d'Esclau, — d'Esparbez, — de l'Espinay, — Étienne, — Étriché (le prieuré d'), — de Fenestrange, — Furé, — Fleuriot, — de la Folie, — de Fontenelle, — de Foucault, — Fouché, — Foureau, — Fournier, — Franquetot, — du Fresne, — Galichon, — Gaudin, — Gauld, — Gault, — Gaultier, — Gélée, — de Gennes, — Germain, — Giroust, — de Goddes, — de Goheau, — de Gohory, — Gouret, — Grandet, — Guérin, — de la Guette, — Guiet, — Guigou, — de Guillot, — Guillot, — Guyet, — de Guyot, — Hallé, — de Hardouin, — Hardy, — Herbereau, — Hericot — Hiret, — de Houdan, — de Houdon, — Huault, — Hubert, — Hue, — Huet, — Hulot, — d'Ingrandes, — Jallon, — Javeteau, — Josnay, — de la Jouanière, — Jourdan, — Juchault, — du Lac, — de Lancrau, — de la Lande, — de Laumont, — de Launay, — de Launay-Bafer, — Le Bigot, — Le Bouvier, — Le Devin, — Le Faux, — Léger, — Le Lardeux, — Le Maçon, — Le Maignan, — Le Mailon, — Le Marié, — Le Page, — Le Pelletier, — Le Picart, — Le Poulchre, — Lerbette, — Le Roux, — Le Roy, — Letourneux, — Lettricourt, — Le Voyer, — Lion-d'Angers (la ville du), — de Livenne, — de la Lorie, — de Maillé, — de Malaunay, — Malineau, — Marchand, — Margariteau, — Mariault, — de la Marqueraye, — Marquis, — Martin, — de Martineau, — Marveilleau, — Mathieu, — de Maubert, — Maudet, — Mauduit, — Maugrain, — de Mauny, — de Mausson, — de Mazarin, — de Meignan, — Menou, — Milon, — de Montalais, — Montreuil-Bellay (la communauté des Procureurs de l'Élection de), — Montreuil-sur-Maine (le prieuré de), — de la Motte-Cheorcin, — — de Mouilbert, — Nomelet, — Ogeron, — Ourceau, — de Pardaillan, — de Passavant, — Passet, — Percault, — de Perriers, — Phelippeaux, — de Pignoneau, — Pihan, — Pilgault, — Pillot, — Pinguet, — Plouet, — Pocquet, — de la Pommeraie, — du Ponceau, — du Pont, — de la Porte, — de Pot, — Poupart, — Pregent, — de Prennes, — de la Primaudière, — Prud'hommeau, — Quirit, — Radiguet, — de Raoul, — Raveneau, — Renault, — Rigault, — de Rivaudes, — Riverain, — Robin, — de la Roche, — du Rocher, — de la Roche-Talbot, — Rolland, — Rouillé, — de Saint-Aubin, — de Sainte-More, — Saint-Florent-le-Vieil (la ville de), — de Saint-Loyre, — de Sallaignes, — Salmon, — de Sarazin, — de Savonnières, — de Seillons, — Taret, — Taulpin, — Taupier, — du Tertre, — de Tessé, — Thalour, — Thierry, — de Thory, — Tiraqueau, — Turpin, — Valeran, — de Valleaux, — Vallet, — de la Varenne, — de Vercel.

FASCE ALAISÉE (une), — Missolier.

FASCE BRETESSÉE (une), — Rebondy, — Saumur (la ville de).

FASCE CRÉNELÉE (une), — Bagie, — Hulot, — Le Baveux, — Le Beneux, — de Maillé, — Saumur (la ville de), — de la Tourlandry.

FASCE DENCHÉE (une), — Auvé, — de Goubis, — Gueniveau.

FASCE DENTELÉE (une), — Begeon, — du Cerizay, — Goderon, — Lavocat.

FASCE ÉCHIQUETÉE (une), — Caillard, — Gilly, — de Lamark.

FASCE ÉCHIQUETÉE ET LOSANGÉE (une), — de Masseille.

FASCE ENGRELÉE (une), — Bertrand, — d'Écuillé, — Valette.

FASCE FLEURDELISÉE (une), — de Cheorcin, — de la Motte, — de la Vasousière.

FASCE FRETTÉE (une), — de Bouillé-Aménard, — de Mergot, — de Tessé.

FASCE FUSELÉE (une), — de Baraton, — de Beaupréau, — Grignon, — Jouin, — de Maillé, — Papin, — du Rivau, — de la Rivière, — de Savonnières.

FASCE LOSANGÉE (une), — de Thessé.

FASCE ONDÉE (une), — de Beausse, — Bruroleau, — de Couhé, — Dubois, — d'Effiat, — Pescherat, — Rochepot, — Tourteau, — Verdier.

FASCE VAIRÉE (une), — du Cellier.

FASCE VIVRÉE (une), — Chastel, — Deullange, — d'Érian, — de Silly, — Touchaleaume.

FASCE VOUTÉE (une), — du Pont.

FASCES (deux), — Achard, — d'Allonville, — Les Marchands de toile, Faiseurs de guêtres et Blanchisseurs de toile d'Angers, p. 60, — d'Arquenay, — Badin, — de la Barre, —

de Beaucorps, — de Beaumanoir, — de Belmont, — Berlo, — de Berney, — de Betz, — Bineteau, — de Blois, — Blondeau, Bodin, — du Bois-Bineteau, — Bonnet, — du Bouchet, — de la Bouère, — de Broise, — de Carbonnier, — de Carné, de Chantemerle, — de Charnières, — de Chartres, — Chauvigné, — Chol, — de Cholet, — Commacre, — de Cordon, — de Couhé, — de Couterne, — Crestien, — Deniau, — Desch, — Dorval, — Dumier, — d'Erquency, — d'Estouteville, — d'Étampes, — Éveillard, — Fleuriot, — Floré, — des Francs, — de la Frenaye, — Fresneau, — Fromageau, — Fromentière, — Fumée, — de Garlande, — Gasté, — de Griffier, — de la Haie, — de Hallot, — d'Harcourt, — Hevré, — d'Ingrandes, — Isoré, — de Languedoue, — Lardeux, — Le Chat, — Le Jeune, — Le Large, — Le Mercier, — Marini, — de Martigny, — de Micloto, — de Montenay, — de la Morellière, — Mothais, — du Mur, — Nepveu, — d'Orignac, — d'Orval, — de la Pallue, — de Pas, — Passet, — de Perriers, — de la Pierre, — de la Previère, — de la Roche, — de Salle, — Savary, — de Scepeaux, — Sireuil, — de la Teillaye, — Thais, — de Thory, — de Tory, — Verité.

FASCES (trois), — Achard, — Allard, — Andrault, — Chapitre Saint-Martin d'Angers, p. 41-45, — d'Assé, — d'Asson, — Auxy, — de Baigneux, — Banchereau, — Bariller, — de Barot, — de la Barre, — Barré, — Bazouges, — de Beauvilliers, — Beignier. — Bejarry, — Benchard (de), — Beritault, — Bernier, — de Bethizy, — Bilostein, — de Biragues, — Blondeau, — Bodard, — Bois de Seul, — Boullay, — Bouvery, — du Breil, — de Breslay, — de Brissac, — du Cambout, — Camus, — de Champlais, — Chauvel, — Chotard, — Cochet, — Cohon, — de Coislin, — de Cossé-Brissac, — Craon (la communauté des Avocats de), — de Crochard, — de la Croix, — de Crouy, — Daller, — Daresse, — Dauzy, — Desroches, — d'Elbée, — d'Eschelles, — des Espeaux, — d'Esquetot, — de Foulognes, — de Fourneux, — Foussier, — Fresneau, — de la Frette, — Gencian, — de Gentienne, — de Giffart, — Girard, — de Gondrin, — Gouïn, — de Goulet, — de Grenouillon, — Grézille (le chapitre de Notre-Dame-des-Vertus de la), — Grognet, — Gueniveau, — Guerchan, — des Herbiers, — Hiron, — Jarry, — Jousselin, — de Juigné, — Lamballais, — de la Lande, — de Langlée, — Larcher, — Le Bigot, — Le Doyen, — Lefébure, — Le Feron, — Le Gouz, — Le Guay, — Le Horeau, — Le Maczon, — Le Masson, — Le Moine, — Le Moyne, — Lenfant, — Le Pauvre, — Lezineau, — Livron, — de la Louairie, — Luisnier, — de Maillé, — de

— Malemouche, — de Mansfelt, — de Mareuil, — du Margat, — Masson, — Meral, — Miron, — de Morant, — Neveu, — Ogarot, — de l'Orchère, — de Pardaillan, — Péan, — Piffard, — Pineau, — Piret, — de la Planche, — Renard, — Richard, — de la Rivière, — Robert, — de la Roche, — de la Roche-Vernay, — de la Roussardière, — Suyrot, — de Thevale, — de Tinteniac, — Toublanc, — de Valleaux, — de Vassé, — de Vendosmois.

FASCES **(quatre)**, — Arnault, — Baschu, — Chauvel, — de Clermont, — Foucher, — Hunauld, — de la Jaille, — de Landevy, — Le Gras, — de Malherbe, — de la Motte, — Saumur (l'abbaye de Saint-Florent de), — de Savonnières.

(cinq), — d'Aligre, — de Chources, — Ciette, — d'Ingrandes, — Le Gras, — de Mareuil, — de la Planche.

(six), — Suyrot.

FAUCON, — Butler O'Madden, — de Foucoyon.

FAUVETTE **(deux)**, — Chereau.

FAULX **(une)**, — Le Faucheux.

(deux), — Guiteau.

(trois), — Caillau, — Faulquier, — de Fauveau.

FEMME [BUSTES DE] **(quatre)**, — Guérin.

FERMEAUX **(trois)**, — du Bois des Herbiers, — Boux, — de Maligné.

(six), — de la Motte-Ferchault.

FERS DE CHEVAL **(deux)**, — Les Maréchaux ferrants d'Angers, p. 57.

(trois), — de la Ferrière, — Machefer, — Rouvray, — de Tessé, — de Touyras.

(six), — de Tessé.

FERS DE FAULX **(deux)**, — Galichon.

FER DE LANCE **(un)**, — de Beauvollier, — de Laval, — du Mesnil, — Poulain.

(deux), — Joubert.

(trois), — Allouin, — Couet.

FERS DE MOULIN ou ANILLES (**trois**). — Fessel

FERS DE MULET (**trois**), — Peigné.

FERS DE PIQUE (**trois**), — de Chantelou

FEUILLAGES, — de Tancarville.

FEUILLES DE FOUGÈRE (**trois**), — du Breil.

FEUILLES DE LIERRE (**trois**), — Amis.

FEUILLE DE ROSIER (**une**), — Maillard.

FEUILLES DE VIGNE (**trois**), — Amis, — Boyvin.

FEUILLE DE FIGUIER, — Fièvre.

FEUILLES DE FRÊNE (**trois**), — du Fresne.

FEUILLES (**trois**), — Quetier.

FILETS (**deux**), — de Bouillé-Aménard.

FLAMBEAU (**un**), — Chabasse.
(**trois**), — Maréchal.
(**quatre**), — Les Dominicains et Jacobins d'Angers, p. 48.

FLAMME (**une**), — Fleuriot.
(**deux**), — Tiercé (le prieuré de).
(**trois**), — Buroleau.

FLAMMES (**plusieurs**), — Gaultier, — Gennes (le bourg de), — Ménard, — Testard.

FLÈCHE (**une**), — Bidault, — de Capol, — Jameron, — Jau (le fief du), — Jollivet, — La Flèche (le corps des Officiers de l'Hôtel-de-Ville de), — La Flèche (la communauté des Chirurgiens de), — Pichery, — du Rideo, — Tonnelier, — Varenne (comté de la).

FLÈCHES (**deux**), — Couvent des Augustins d'Angers, p. 47, — les Ursulines d'Angers, p. 50, — Les Religieuses de la Visitation Sainte-Marie d'Angers, p. 50, — La Flèche (le couvent des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie de), — Poupard.

(**trois**), — de Grammont, — La Flèche (le corps des Officiers du Baillage de), — Saget.

FLÈCHES [FAISCEAUX DE] (**trois**), — de Boissard.

FLÈCHES [SEMÉ DE], — de Beaumont.

FLÈCHE [POINTES DE] (**trois**), — de la Fayette, — de la Sayette.

(**cinq**), — Jubert.

FLEURS DE LIS (**demi**), — Bastard, — Le Batard, — de Limesle.

(**une**), — d'Arrolières, — Aux-Épaules, — Bernard, — de Bois-Jourdan, — Bonnin, — Boucault, — Brivedeau, — Les Officiers de Justice ordinaire de Cholet, — de Cornais, — Doué (la ville de), — Dumenil, — d'Envrich, — Fadot, — Frubert, — Gaudin, — de Geberst, — de la Goublaye, — de Goué, — de Goulaine, — de la Haie-Joulain, — La Flèche (la communauté des Avocats et Procureurs de l'Élection de), — de Laval, — Le Breton, — Le Maingre, — Le Roy, — Lumagne, — de Moisant, — de Moulins-Rochefort, — de Neveu, — de Nogent, — de Pardaillan, — Roy, — Saumur (le corps du siège à la Prévôté de), — Saumur (la communauté des Religieux de Saint-Florent de), — Saumur (la communauté des Peintres, Horlogeurs, etc. de), — Seiches (le prieuré de), — Sibel, — Thibault.

(**deux**), — Angers (la ville d'), — de Bourdon, — de Cornais, — Couradin, — Louroux (la communauté des Religieux de l'abbaye du) — Sainte-Croix, — de Thimbrune, — Verger (la communauté des Chanoines de Saint-Augustin de la congrégation de Sainte-Croix du).

(**trois**) — d'Acigné, — Acton, — d'Albret, — d'Allègre, — d'Allongny, — l'Élection d'Angers, — le Grenier à sel d'Angers, — la nation de France, Angers, p. 42, — Chapitre Saint-Laud-lès-Angers, p. 44, — Chapitre Saint-Martin d'Angers, p. 44, — Chapitre Saint-Pierre d'Angers, p. 45, — Prieuré de Saint-Sauveur de l'Évière-lès-Angers, p. 46, — les Libraires et Imprimeurs d'Angers, p. 56, — les Juges et Gardes des Marchands d'Angers, p. 57, — les Pâtissiers et Rôtisseurs d'Angers, p. 58, — Augier, — d'Anjou (les princes

apanagistes), p. 65, — Présidial d'Anjou, p. 66, — d'Anjou, — d'Aubernes, — Baguelin, — Officiers du Grenier à sel de Beaufort, p. 133, — Officiers de la Gruerie de Beaufort, p. 133, — de Beaumont, — Binel, — Bodiau, — Bouchard, — de Boylesve, — de Brilhac, — Brossard, — Candé (couvent des Augustines de), — de Cens, — de Charno, — du Chastelet, — Châteaugontier (le présidial de), — de la Coudre, — Doué (chapitre et communauté de l'Église royale de Saint-Denis de), — Duelly, — Durtal (le corps des Officiers de la Justice ordinaire de), — d'Estaing, — Fitz-James, — Giffart, — Grimault, — de la Haie, — Haton, — Le corps des Officiers du pesage et mesurage à sel d'Ingrandes, — La compagnie du Grenier à sel d'Ingrandes, — La Flèche (le corps des Officiers de l'Hôtel-de-Ville de), — La Flèche (le présidial de), — La Flèche (les Religieuses du Petit-Fontevrault de), — La Flèche (le collège royal de), — de Laval, — Lavardin, — de la Marzelière, — de Maulay, — Montsoreau (la ville de), — du Plessis, — Pouancé (le corps des Officiers du Grenier à sel de), — du Pré, — Le chapitre royal du Puy-Notre-Dame, — de Quelenec, — de Quinemont, — de la Rachère, — de Razilly, — de la Rivière, — de la Roche, — de la Roche-Faton, — de Rortais, — Rouertais, — Rouhet, — de la Roussardière, — Saint-Florent-le-Vieil (la compagnie du Grenier à sel de), — de Saint-Germain d'Arcé, — de Saint-Remy, — Saint-Remy-de-la-Varenne (le corps des Officiers du Grenier à sel de), — Saumur (la ville de), — Saumur (le corps des Officiers de l'Hôtel-de-Ville de), — Saumur (le corps des Officiers de la Sénéchaussée de), — Saumur (le corps des Officiers de l'Élection de), — Saumur (les corps des Officiers du Grenier à sel de), — de la Trémouille, — Vendôme.

FLEURS DE LIS (quatre), — Chapitre Sainte-Croix de Beaupréau, — de Chambley, — de Fontenelle, — Gaing, — de Montplacé, — Saint-Florent-le-Vieil (les Religieuses de l'ordre de Saint-Benoist de), — Saumur (l'abbaye de Saint-Florent de).

(cinq), — Bégault.

(six), — d'Achon, — d'Availloles, — du Bellay, — de Chappe de Laine, — Farnèse, — Guibert, — de Laval, — Le Baveux, — Le Beneux, — de Sangère, — de la Saugère, — Vau-de-Guibert.

(sept), — L'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, — Saint-Maur-sur-Loire (la communauté des Religieux bénédictins de l'abbaye de).

(huit), — de Joyeuse.

FLEURS DE LIS [SEMÉ DE], — d'Achon, — Faculté d'Angers, — Belles-Lettres d'Angers, p. 42, — Agriculture d'Angers, p. 43, — Chapitre Saint-Julien d'Angers, p. 44, — Charles d'Anjou, p. 63, — D'Anjou-Sicile, p. 64, — Louis Ier d'Anjou, p. 64, — Charles Ier d'Anjou, p. 64, — Louis d'Anjou, p. 65, — René d'Anjou, p. 65, — Artois (les comtes d'), — Auvergne (les comtes d'), — Barrault, — de la Barre, — de Berry, — de Bois-Jourdan, — de Chambes, — Charbonneau, — Châteaubriand, — Châteaugontier (le chapitre de Saint-Just à), — Craon (le prieuré de Saint-Clément de), — de Custines, — Espinal, — de la Faye, — Fitz-James, — de Foucault, — Fouquet, — Gaudin, — Herbeviller, — d'Iré, — Jarray, — Jarry, — de Jonchères, — de Kent, — La Flèche (le prieuré de St-Jacques de), — Larcher, — Le Maire, — de Maillart, — Marquis, — de Martigné, — de Meaulne, — Montgommery, — Montsoreau (le chapitre de Sainte-Croix de), — de Sainte-More, — Saint-Georges-sur-Loire (l'abbaye et la communauté des chanoines de), — de la Saugère, — de Sicile, — Thibault, — de Thouars, — de la Tour, — de Tournon, — Tours (Assemblée des trois provinces de la généralité de), — de la Trémouille, — de Turenne

FLEURS DE SOUCI (deux), — Foureau.

FLEURS D'IRIS (trois), — Cappel.

FLEURONS (trois), — Maquenon.

FOI (une), — Arthuys, — Bonin, — La Flèche (la communauté des Notaires de), — Moreau, — Trochon.

FONTAINE (une), — Bellefontaine, — Fulgence, — Saumur (la communauté des maîtres Barbiers, Baigneurs, etc. de).

FORTUNE (une), — Saumur (la communauté des Marchands droguistes, Épiciers de).

FOUDRES (quatre), v. *Tonnerre*, — Andrieux.

FOUET (un), — La Flèche (les Pères de la Doctrine chrétienne de).

(quatre), — Andrieux.

FOUGÈRE [BRANCHE DE], — d'Antioche, — de Feuquerolle, — de Fougères.

FOURCHE (une), — Foucher. — Fouques.

FOURCHES (**trois**), — Forcheu.

FRAISES (**deux**), — du Freyzier.

FRETTÉS (**trois**), — Forcheu, — d'Ampoigné, — de Beaumont, — Bérard, — de Bethizy, — de Biars, — du Buisson, — de Champagne, — de Coesme, — de Conquessac, — Coucy, — Coysmes, — Crespin, — Daumagny, — de Domagné, — Durtal, — Dust, — de l'Esperonnière, — de l'Espinay, — d'Estrées, — de Falsy, — de Farcy, — de Fetars, — de Fretars, — Fretaud, — Gabeau, — Gellent, — de la Goublaye, — de la Grézille, — Harangot, — d'Hauteville, — des Hommeaux, — des Houmeaux, — d'Ingrande, — de Jousseaume, — Le Bel, — Maingot, — du Mas, — Ménard, — de Montjean, — de la Motterouge, — de Moui, — du Plantis, — du Plessis-Macé, — Pontron (la communauté des religieuses de l'abbaye de), — du Pré, — Richard, — de la Roche-Bardoul, — de la Roche-Hue, — Rousseau, — de Saint-Bounier, — de Seillons, — de Surgères — Trélazé (le prieuré de), — Turpin.

FUSEAU (**un**) — de Blamont.

(**trois**), — de Bechillon, — de Hodon.

FUSEAUX (**quatre**), — de Chevigné.

FUSÉES (**deux**), — Chiquesné.

(**trois**), — de la Barre, — de Bouthillier, — Dinan, — de Gastineau, — Gastinel, — Gaultier, — de Gohory, — Guénaud, — de la Haie, — Hulot, — de la Prioullière, — de la Sansonnière, — de la Touche.

(**quatre**), — Beaussire, — Cheveigné, — de Coesme, — Dinan, — Labbé.

(**cinq**), — du Beugnon, — du Bugnon, — du Cazon, — du Cazeau, — Chauvigné, — de la Curée, — Le Gras, — de Malemouche, — de la Rivière.

(**six**), — de Masseille.

(**sept**), — de l'Estang, — de Gouffier, — de Masseille, — de Sarcé.

(**neuf**), — de Bourdigné.

FUSELÉ, — du Bec, — Grimaldi, — Marchay, — de la Rivière.

FUSILS (**sans nombre**), — de Constantinople.

G

GABION, — Gabard.

GANTELET (un), — de Berta, — Gaultier.

(**trois**), — Gaultier, — de Vandil.

GEAIS (**trois**), — Deniau.

GENÊT [GOUSSES DE] (**trois**), — du Pré.

GENETTES (**deux**), — Deuzigné.

(**trois**), — du Fay, — Artus.

GENOUILLÈRES (**trois**), — de la Genouillerie.

GERBE (**une**), — Les Marchands de blé d'Angers, p. 51, — Couscher, — d'Espeaux, — de la Fontaine, — Garande, — Jamin, — Léger, — Meschines, — Neau, — Picault, — Poncet.

(**deux**), — Frogier, — Hameau, — Thoaynon.

(**trois**), — Bauné, — de Beaurepaire, — Berault, — Bled-Nouveau, — de Couhé, — Fosse-Bellay (le prieuré de Saint-Martin de la), — Frain, — de Girois, — de Maridor, — de Mauguy, — Minée, — Richard, — de Saint-Ouan.

(**quatre**), — de la Noü-Briort.

(**cinq**), — Paillard.

(**six**), — Thielin.

GIBECIÈRE DE PÈLERIN, — Romier.

GIRON, — Les Dominicains et Jacobins d'Angers, p. 48, — d'Aboncourt.

(**deux**), — d'Estampes.

GIRONNÉ, — des Armoises, — de Beauvau, — Belleville (de), — Beranger (de), — Brasdane, — Ceilly, — Crieul, — d'Enghien, — d'Essey, — de Gasnay, — Harpedaine, — Le Guay, — Le Roux, — d'Onz-en-Bray, — du Pont, — de Pugnons, — de Serpillon, — Suyrot.

GIROUETTES (**trois**), — de Hardouin.

GIVRE, — de Rohan, — Sforza.

GLAIVE, — Ballin.

GLAND (**un**), — Lambert.

(**deux**), — de Bailly, — Blondel, — Chevalier.

(**trois**), — Bourneau, — du Breuil, — du Chêne, — Cyret, — Dandenac, — Duchesne, — de Feuquerolles, — Jousselin, — de Lingende, — de Paillot, — de la Perrière.

(**six**), — Bourneau.

GONDS (**deux**), — Fergon.

GONFANON, — Daniel, — Sardini, — de Turenne.

GOURDES (**quatre**), — Gouy (le prieuré de).

GOUTTIÈRE, — Gourtière.

GRELOTS (**trois**), — Lefébure.

GRENADE (**une**), — Barangé.

(**trois**), — de l'Ailler, — de Billé, — Bonneau, — de Ferouillet.

GRENOUILLE, — de la Raynaie.

(**trois**), — Chardonneau, — Chirot.

GRELIER (*sorte de cor de chasse*), — Cillard de Kermainguy.

GRIFFON. — Barjot, — Bigottière, — du Bouchet, — Boullay, — de Collins, — Devy, — Duchatel, — Durocher, — d'Escolin, — des Fuseaux, — Gresseau, — de Hellaud, — Herbereau, — Janneteau, — Le Boucher, — Lestourbeillon, — Massuau, — Merlet, — de Montsoreau, — Poyet, — Robin, — Rousseau, — Vallois.

GRIFFON [PATTES DE], — de la Primaudaye.

(deux), — de Bourdeilles.

(trois), — Rolland.

GRILLETTES [SEMÉ], — d'Anglure.

GRUE (une), — Aubry, — Becquet, — de la Grue, — Levesque.

GUÊTRE D'ARME (une), — Henzé.

GUEULES [PLEIN], — Fourier, — Marini, — de Narbonne, — d'Orignac.

GUIDONS (trois), — Le Lièvre, — de la Mazure, — Jouet.

GUITARE (une), — Guitteau, — Guy.

GUIVRE, — de Rohan, — Sforza.

H

HACHE (une), — Les Charpentiers d'Angers, p. 54, — de Mazarin.

(deux), — Benesteau, — Bridier, — Havry.

(trois), — de Hamon.

HACHEREAU (un), — Martigné-Briant (le chapitre de).

HAIE (une), — de la Haie, — des Haies.

HARENGS (trois), — Haran.

HARPE (une), — Daviau, — Fitz-James.
(**trois**), — David.

HEAUME ou BOURGUIGNOTTES (**un**), — Habert.
(**trois**), — Bourguignon.

HÉRISSON (**un**), — Heard, — Ogier.

(**trois**), Hérisson, — Mesnard.

HERMINES (**sans nombre**), — Angers (Université, p. 42), — d'Arquenay, — d'Amelon, — Barguin, — de la Barre, — Baudin, — Bidault, — Blondel, — de Bodieu, — Bodin, — Boistalvas, — de Bois-Tesson, — Bouan, — de la Boucherie-Lastic, — du Bouchet, — de la Bouère, — de Bretagne, — de Brissac, — Brossays, — de Breget, — de la Brunetière, — de Champagné, — de Champeaux, — de Chandio, — de Chantocé, — de la Chataigneraie, — Chauvigné, — Chenu, — Chopin, — de Coesmes, — de Coet-Logon, — de Cordon, — Desch, — de l'Esperonnière, — de l'Espinière, — d'Estampes, — de Fontaine-Guérin, — du Genest, — Grignon, — de la Haie, — Hiret, — de Kernevenoy, — de Launay-Bafer, — de Lavau, — Le Bret, — Le Breton, — Le Gris, — Le Noir, — Le Pelletier, — Letourneux, — Levesque, — de Lorré, — de Lux, — de Marca, — Marchand, — de Marzé, — Maupoint, — Minault, — de Montdor, — du Pallu, — de Parpacé, — Perray-aux-Nonains (abbaye de Notre-Dame du), — Phelipeau, — Pinçon, — Pitard, — de la Prioullière — de Putille, — de Quelenec, — de Retz, — de la Rivière, — Rochepot, — de Saint-Aignan, — de Saint-Epivre, — de Saint-Pelin, — Saint-Mervé, — de Saint-Romain, — Sestier, — de Silly, — de Terves, — de Thubœuf, — de Vansay, — de Vendosmois, — des Verneys.

HERMINES [CHEF D'], — de Carion.

HERMINES [PEAU D'], — Le Pelletier, — Pelletier.

HERONS (**trois**), — Bazourdy.

HÉRON [TÊTES DE] (**deux**), — de Carrières.

HERSE (une), v. *Porte*, — d'Appelvoisin

(**trois**), — de Hercé.

HIBOU (un), — Aubert, — Reveillé.

(**trois**), — de Rabasset.

HOMME D'ARMES [BUSTE D'], — Grand'homme.

HOMME ARMÉ, — de Lithuanie.

HOTTE (une), — La Flèche (la communauté des Boulangers de).

HOULETTE, — Grolleau.

HOUPPE, — Belot.

HOUSSE DE CHEVAL (une). — Houssin

HOUX [FEUILLES DE] (**trois**), — d'Arthuys, — Guérif, — Le Houx.

HOUX (un), — Dumas, — Poulain.

HUCHETS (**trois**), v. *Cor de Chasse*, — du Breil, — de Cornais, — de la Guesle, — Huchedé.

HUITRE, — Caillot.

HULOTTE (une), — Hulot.

HYDRE, — Belzunce (de).

(**trois**), — de Joyeuse.

I

IMPÉRIAL (*Dôme terminé en pointe*), — Saumur (la communauté des Couvreurs de).

IRIS (trois), — de Léseau.

J

JAMBE, — de Cossa.

JARS (trois), — de Jarzé.

JAUGE (une), — Saumur (la communauté des Tonneliers et Empileurs de).

JÉSUS [NOM DE], — La Flèche (les Jésuites du collège royal de) Lambaré, — Michelet, — Les Religieuses de Sainte-Catherine d'Angers, p. 50, — Les Religieuses de la Visitation Sainte-Marie d'Angers, p. 50, — Les Filassiers d'Angers, p. 56, — Les tourneurs d'Angers, p. 60.

JÉSUS-CHRIST, — Les Missionnaires ou petits Pères Lazaristes d'Angers, p. 49, — Les Maçons et Architectes d'Angers, p. 57, — Les Terrasseurs, Carreleurs et Blanchisseurs d'Angers, p. 60.

JÉSUS-MARIA, — Les prêtres de l'Oratoire d'Angers, p. 49, — Saumur (la communauté et le collège des prêtres de l'Oratoire de Notre-Dame-des-Ardilliers de).

JOUETS ou **GUIDONS** (deux), — Jouet.

JUMELLE (une), — Bourrigaut, — Maunoir, — Renoillée.

(deux), — Bablay, — du Breuil, — Denezé (le prieuré-cure de), de Grudé, — Tiercelin, — de Tinteniac.

(trois), — d'Anthenaise, — Averton, — du Bois-de-Gouffier, — Bois-Gontier, — de Cossé-Brissac, — de Cumont, — Doublard, — Dubois, — Gastineau, — de Gouffier, — de la Jumellière, — de Rubempré, — de Toulongean, — de Tucé, — Vachereau.

L

LACS (trois), — d'Heliand.

LACRIMAIRES (deux), — Saumur (la communauté des Marchands Faïenciers de).

LAMBEL, — Allament, — Charles d'Anjou, p. 63, — Charles de Sicile d'Anjou, p. 64, — Louis Ier d'Anjou, p. 64, — René d'Anjou, p. 65, — d'Artois (les comtes), — Avoir, — Avril (Julien), — Baguelin, — Barbotin, — Barrault, — Bastard, — de Baucher, — de Beaumont-le-Vicomte, — de Besonnelle, — Blandin, — Brancher, — de Canonville, — Cappel, — Chalopin, — Chauvigné, — de Chemillé, — du Chêne, — Cotereau, — Deullange, — Dupré, — Gaultier, — de Glandèves, — Goyet, — Guillou, — d'Harcourt, — de Houëcourt, — Jouin, — Le Batard, — Le Pauvre, — de Maconnay, — de Mayenne, — de Mercœur, — de Montmorency, — Odart, — d'Orléans, — d'Orvaulx, — Pazzi, — de Pignoneau, — Quintin, — Richaudeau, — de Richemont, — des Roches, — de Rohan, — de Saint-Germain, — de Saintré, — de Savary, — de Sicile, — Thibergeau, — de Thory, — Valenton.

(trois), — d'Avenel, — Davenel, — Le Pauvre, — de Tinteniac.

LAMES [SEMÉ DE], — Aumont.

LAMETTES (trois), — Vidard.

LAMPROIE [TÊTES DE] (trois), — de Beauregard.

LANCE (une), — Les Pénitentes d'Angers, p. 48, — Guibert.

(deux), — Perrault, — du Tertre.

LANCETTES (trois), — Craon (la communauté des Chirurgiens de).

LANIERS (quatre), — Lanier.

LAPINS (six), — Varenne (le comté de la).

LARME (une), — Heard.

(trois), — Chiquesne, — Toublanc.

(quatre), — Coutolleau.

(cinq), — de Margadel.

LARMES [SEMÉ DE], — de Leriers, — de Montbron, — de Perriers.

LAURIER [COURONNE DE], — Bourgeois.

LAURIER (un), v. *Olivier*, — de Laurans, — de Valori.

LAURIER [BRANCHES DE] (une), v. *Palme*, *rameaux*, — Belles-Lettres d'Angers, p. 42, — de Cherreau, — Malbranche.

(deux), — d'Albert, — Aubert.

LÉGION D'HONNEUR (CROIX DE CHEVALIER), — de Béthizy, — Desmazières.

LÉOPARD (un), — d'Armagnac, — d'Avoine, — de Barbechat, — de la Barre, — Baudry, — Berault, — Besnard, — de la Boissière, — Bontemps, — Breton, — du Château, — de Cheminée, — Deniau, — Gasté, — Gibot, — de Goulaine, — de Hardouin, — de l'Ile-Bouchard, — de la Jaille, — de Kernaeret, — L'Avocat, — Le Bart, — Le Blanc, — Le Jumeau, — Le Normand, — Mesnier, — Renard, — de Seillons, — du Terizel, — du Tertre, — Turpineau.

(deux), — La Normandie, Angers p. 42, — d'Achon, — Barrault, — Belot, — Coustard, — Craincourt, — de la Crillouère, — Dachon, — Deniau, — Dosdefer, — de la Ferrière,

— Fouquerolles, — de la Groleraye, — de la Guerche, — Haï, — de l'Ile-Bouchard, — d'Infeuille, — d'Issoncourt, — de Laurans, — de la Mauvière, — Oudet, — du Perray, — Rouault, — de Thouars, — du Tour.

LÉOPARDS (**trois**), — des Barres, — de Belzunce, — Blondeau, — Bouchard, — Collas, — Fitz-James, — de Gaure, — Macé, — Roger, — Rogier, — Testu.

(**quatre**), — Henri II, duc d'Anjou, p. 63.

(**six**), — de la Guerche.

LÉOPARD [TÊTE DE] (**une**), — du Freyzier.

(**deux**), — de Beauclerc, — du Breuil.

(**trois**), — Armenauld, — de Bauquemare, — Berthelot, — de Buhigné, — Chailland, — de Chastenay, — Clausse, — des Dormans, — de Fontenelle, — de Forbin, — Guérin, — de la Lande, — Le Chat, — Mechine, — Pilgault, — Trebuchet.

LEVRETTE, — Bruneau, — Brunet, — du Feilleul, — Gehier, — Lefebvre, — Le Fèvre, — Maupassant, — Thierry.

(**deux**), — de Maliverne.

LÉVRIER (**un**), v. *Limier*, — Augeard, — Comtes de Beaufort, p. 135, — Chamillart, — Fouquet, — Gabeau, — Jacquelot, — Le Fèvre, — de Maulévrier, — Salmon, — de Valbelle.

LÉVRIER [TÊTES DE] (**deux**), — du Gay.

(**trois**), — du Bois, — de Brie, — de Saint-Amadour, — Thierry.

LÉZARDS (**trois**), — Cotereau, — Cottereau, — Le Tellier.

LICORNE, — Bedé, — Gautier, — de Launay, — Le Cornu, — de Lommeau, — Verrier.

LICORNE [TÊTE DE] (**une**), — Jamelot.

(**deux**), — Le Tourneux.

(**trois**), — Bizot, — Brouillet, — Menardeau, — de l'Ossandière, — de la Pommeraie.

LIÈVRE (**un**), — Le Gendre.

LIMAÇONS (trois), — Le Maçon, — Lumagne, — Thionville.
(quatre) — d'Alesso.

LIMES (deux), — Saumur (la communauté des Taillandiers et Faiseurs de lime de).

LIMIER (un), v. *Levrier*, — Thierry, — de Thory.

LION (demi), — Poisson.

(un), — d'Abattant, — d'Abbadie, — d'Aigremont, — d'Amanges, — d'Ambray, — L'Aquitaine d'Angers, p. 42, — d'Angerville, — Angevin, — Geoffroy Grisegonelle, duc d'Anjou, — Charles Ier d'Anjou, p. 64, — Louis d'Anjou, p. 65, — d'Armagnac, — Arnault, — Arnous, — des Aubiers, — d'Aubigné (le prieuré-cure), — d'Aubigny, — Aubin, — des Aubus, — — de l'Aunay, — d'Aunières, d'Aviau, — Avoir, — Avril, — Baguelin, — Ballain, — de Baracé, — Baraillon, — de la Barberie, — Barexey, — de la Barre, — Barette, — Baudin, — Baudry, — de Baye, — de Bazouges, — Les comtes de Beaufort, p. 35, — de Beaujeu, — de Beaumont-le-Vicomte, — de Beaupréau, — Belot, — de Beloteau, — de la Benoistaie, — Berlo, — de Bermond, — Blanchard, — de la Blanchardière, — de Blécourt, — Blondeau, — Blot, — Blouin, — Boisnier, — de Boistelly, — de Boisvilliers, — Boiteau, — de Bonnes, — Boucault, — Bouchard, — de Boumois, — de Bourbon-l'Archambault, — Boussat, — de Boussay, — Bouzey, — de Brée, — du Breil, — de Breslay, — de Brie, — Brivedeau, — de Bron-Lalieque, — de Bruyères, — Bunault, — Busson, — Cabourt, — Caprie Galiata, — Carrefourt, — de Castelnau, — Chabot, — Chailland, — Champ de Marche, — de Chanac, — de Chantemerle, — Chanveaux (le prieuré-cure de), — Charlot, — Chartier, — du Chastaignier, — Châteaugontier (la ville de), — Chateaureux, — de Châteauvieux, — Château-Villain, — Chenac, — Chenet, — Cherbonnier, — de Chezelles, — Chiny, — Chouet, — de la Clef, — Cohon, — Collasseau, — de Conflans, — Contel, — de Cossé-Brissac, — Couaillier, — Coupel, — de la Courbuignet, — de Courcillon, — de la Coussaie, — Coutel, — de Couterne, — Coutolleau, — Curieux, — Cyret, — de Dampierre, — Dartois, — Dauvet, — Davy, — Desvaux, — Doysseau, — Drouet, — Drouineau, — Dubouzet, — Duchesne, — Duhan, — Dumenil, — Duplessis, — de Duras, — Durateau, — Durfort, — Duvaux, — d'Envrich, — Ernault, — de l'Espinay, — d'Estanson, — Estart, — de

l'Estoille, — d'Estouteville, — Fitz-James, — de Fleurainville, — Foassier, — de Fontenelle, — Forcheu, — de la Forgerie, — Foucauld, — de Foucault, — Foucher, — Foussier, — de Fyennet, — Garnier, — Garrault, — Gasselin, — Gaudicher, — Gaudin, — Gencien, — Georgie, — Gibot, — de Goddes, — Gouïn, — Goyon, — Gralent, — de Grammont, — Granger, — de Gravé, — de Gray, — Gresil, — de Gueffront, — Gueniveau, — Guérin, — Guibert, — de Guillot, — Guffière, — Guyet, — de la Haie-Joulain, — Hanequin, — d'Harancourt, — Hennequin, — de Henri, — Hervé, — de Hollande, — Hue, — Huet, — de la Jaille, — de Jameray, — Jameron, — Jamineau, — Jarray, — de Jonchères, — de Jousselin, — de la Joyère, — de Joyeuse, — de Juigné-Béné, — de Kent, — de Laval, — Le Barbier, — Le Bas, — Le Bloy, — Le Bret, — Le Breton, — Le Breton d'Envrich, — Le Clerc, — Le Coq, — Le Maczon, — Le Male, — Le Masson, — Le Noble, — Le Normand, — de Léon, — Le Pannetier, — Le Perché, — Le Petit, — Le Picart, — Le Poictevin, — Le Poulchre, — de Leriers, — de Lescure, — Letort, — Lettricourt, — Lucrèce, — Luillier, — Lyrot, — de Mallian, — de Mareil, — de Mareuil, — Marquis, — de Martineau, — Mastas, — de Mauléon, — Mechine, — Meguyon, — Menard, — Millet, — de Miomandre, — de Mondomaine, — Mondragon, — de Mongodin, — Monnoir, — de Montfort, — de Montjean, — Montmorin, — Montsoreau (le chapitre de Sainte-Croix de), — Moreau, — de Morrès, — de la Mothe, — de la Motte, — de Namur, — de Neveu, — Odart, — Ollivier, — Oudin, — Paillard, — Paillou, — de Panantays, — Pannotier, — de Pardaillan, — de Pas, — de Passavant, — Pellé, — des Perriers, — de Pillois, — du Portal, — de Pouillé, — Poulain, — de Ramefort, — du Rateau, — de Rennes, — Ricouard, — de Rivaudes, — Rivecourt, — de la Rivière, — des Roches, — de la Roche-Talbot, — de Rostaing, — de la Rouaudière, — Rousseau, — de Rueil, — Ruel, — de Saint-Aubin, — de Saint-Denis, — de Sainthillier, — de Saint-Jouin, — Saint-Quentin-en-Mauges (le prieuré de), — de Sarrazin, — Saudubois, — Saumur (la communauté des Fondeurs de), — Savary, — de Savonnières, — de Schramm, — Sciette, — de Seillons, — de Servient, — de Soland, — de Souvigné, — Taillis, — Taulpin, — de la Teillaye, — Terrail, — du Tertre, — de Tessé, — de Thory, — de Tournon, — Tours (Assemblée des trois provinces de la généralité de), — de Touyras, — de Trèves, — Turpin, — du Val, — Vallain, — Vallée, — Vallois, — Vaujoieux, — des Vaux, — Venbredubec.

LIONS (deux), — de Baïf, — de Beauregard, — Belot, — Bernard, — de Bourdon, — Caton, — Chahannay, — Chaperon, — Charpentier, — de Cheronne, — de Cochefilet, – Dampierre (le prieuré-cure de), — Daniel, — Deschamps, — Dosdefer, — de Doué, — de la Ferté, — de Feuquerolle, — de Fontenay, — Foullon, — Fouquet, — de Garsalan, — de Gueldres, — Hiron, — Le Vacher, — Maillard, — de Malherbe, — de Montaigu, — Moreau, — de Naillac, — Neau, — de Negron, — de Preuilly, — de Pruillé, – Quetier, Ronger, — Rougé, — de Valois, — Verdier.

(trois), — Chantrerie église d'Angers, p. 43, — de Baraton, — Boisseau, — Boistalvas, — Bonpas, — de Bourbon-Vendôme, — du Breil, — de Breslay, — de Caulx, — Chacé (le prieuré de), — Cherbonneau, — de Cherité, — de la Croiserie, — Devaulx, — Dubois, — Dubreuil, — Fournier, — Gallais, — Gardeau, — de Giffart, — Girard, — Grimaudet, — de la Haie, — du Houssay, — Hubert, — de Lavau, — Luet, — Lugny, — de Montchenil, — de la Motte, — Paumier, — de Pisseleu, — Quetier, — Roguet, — de Thorodes, — Thouarcé (le prieuré de Saint-Jean de), — de Tinteniac, — de Vaulx, — de Vaux.

(quatre), — Bertin, — de Champagné, — Giffart, — Remondin, — de Savonnières.

LION AILÉ (un), — La Flèche (la communauté des Libraires et Imprimeurs de).

LION ARMÉ (un), — Dean, — de Launay-Bafer, — Le Jumeau, — Morlet.

LION MORNÉ ET MOUFLÉ, — Haï.

LION LAMPASSÉ, – Jolly.

LION ARMÉ ET COURONNÉ, — de Cossé-Brissac, — du Gay, — Lailler, — Le Maire, — du Plessis.

LION ARMÉ, LAMPASSÉ (un), Achard, — Bayer, — Boppart, — de Beaumont-le-Vicomte, — Begault, — des Brosses, — de Charette, — Châtillon, — de Cheridan, — Chesneau, — du Coudray, — de la Crillouère, — de la Croix, — de la Davière, — de la Descouvençaie, — de Flandre, — de Goué, — de Goulet, — Guibert, — Hatancourt, — Henault, — de Jaux,

— Jouxey, — de Laurans, — de Lescut, — Luthier, — de Maillan, — de Maudière, — de Mauléon, — Menard, — de Mondières, — de Mondot, — de Monteclair, — Montgommery, — de Nevers, — Olivier, — de Pardaillon, — Petit, — de Pouillé, — Robert, — de Sainte-Cécile, — de Sanson, — de Sassenage, — de Stapleton, — de la Tulaye, — de Vaucenay.

LION ARMÉ, LAMPASSÉ ET COURONNÉ, — Beaufort-en-Vallée (ville de), — Bellanger, — de la Bouère, — de Cays, — de Chabannes, — Chahannay, — de Champagne, — Chauexey, — Charil, — Chevaye, — de Chivré, — de Clisson, — de Cocsme, — de la Corbière, — Daudin, — de Dieusie, — de l'Espinay, — d'Estriché, — de la Fardellière, — de Faye, — de Fouchier, — Foulques, — du Fresne, — Gasselin, — Goujon, — Goulard, — de la Grandière — de Grasse, — Grugelin, — de Guerchais, — Hamelin, — Haranger, — Haultoy, — d'Iré, — Jarry, — de Juigné, — Lailler, — de Langan, — Le Forestier, — Le Gagneur, — Le Gay, — Le Masson, — Lion-d'Angers (le prieuré du), — Liscourt, — de Lorraine, — de Lusignan, — de Luxembourg, — de Matignon, — de Montespedon, — de Morel, — des Moulins, Nicolas, — de l'Ostange, — Pelaud, — de Perriers, — Petaud, — de Préaux, — de Preuilly, — du Puy, — Renier, — de Roquepine, — Rortau, — Rousseau, — de Saint-Felin, — de Saint-Jouin, — de Sanson, — de Sarazin, — de Schomberg, — Sireuil, — du Tertre, — de Thorigné, — Trochon, — Vendôme.

LION COURONNÉ (un), — d'Albert, — d'Aspremont, — Aubéry, — d'Aubigné, — Auvé, — Avrillé (prieuré d'), — Baralery, — de Baucourt, — de Baudricourt, — de la Bouère, — Boufflers, — de Chambes, — du Chesneau, — Cureau, — de l'Epinay, — de Fos, — Fresnel, — Goyon, — Grazay, — Guillemot, — Joubert, — de Lhopitau, — de Madaillan, — Marquis, — Millet, — des Montagny, — Mornay, — du Roche-Portal, — Toublanc, — Veau.

LION LAMPASSÉ ET COURONNÉ, — de Brabant, — de Lestenou, — de Nassau.

LION MORNÉ ET LAMPASSÉ, — du Breil.

LION [TÊTES OU CHEFS DE], — des Arnaults, — Bellanger, — de Bourmont, — Chol, — Deniau, — Marchays, — Philippe.

LION [TÊTES OU CHEFS DE] **(deux)**, — du Chastelet, — Châtel, — Menoir.

(trois), — Balue, — Beritault, — Blanche, — de Cheminée, — Cochelin, — Derian, — d'Erian, — de Germaincourt, — de Guyard, — Largent, — du Mas, — de Mogas, — de la Porte, — de Saint-Germain, — Salmon, — de la Selle-Craonnaise, — de la Vallière.

(quatre), — Baudry, — Bigottière.

(six), — de Cherbaye.

LION [MUFLES DE] **(trois)**, — de Bellay.

LION [GRIFFE DE] **(une)**, — Le Roy.

(trois), — de Brancas.

LION [BRAS DE], — de la Perrière.

LION [PATTES DE], — de la Roye.

LIONCEAU (un), — Le Royer, — de Thorodes.

(trois), — d'Effiat, — de Gorran, — Guérin, — Le Pauvre, — de Montgeroul, — de Ruzé, — Vendôme.

(quatre), — Geoffroy le Bel d'*Anjou*, — de Beauvau, — du Breuil, — Giffart, — de Monchenil, — Planchefort.

(cinq), — de Bois-Dauphin.

(six), — de la Patrière.

(huit), — de Laval.

LIVRE (un), — Université d'Angers, p. 56, — Les Libraires et Imprimeurs d'Angers, p. 56, — La Flèche (la communauté des Libraires et Imprimeurs de).

LOSANGE, — Abbaye de Saint-Aubin d'Angers, p. 45, — Les Vitriers d'Angers, p. 61, — d'Angoulême, — Aubineau, — de la Barbée, — des Barres, — de Bazoges, — de Bellanger, — Bellanger, — Bigot, — de Bouche-d'Uzure, — Bouxiers, — du Breuil, — de Champchevrier, — Collcard, — Commacre, — de la Contansaie, — Coulliettes, — de Craon, — Daniel, — de Doué, — Dureil, — Essarts (le prieuré-cure des), — de Feugères, — Fillon, — Gellent, — Giteau, — Guillon, —

d'Hales, — Joubert, — de Lamoignon, — Le Comte, — Le Manceau, — Le Poictevin, — de Lhorme, — de Ligniville, — de Loubes, — Mabille, — Malineau, — de Marthac, — Nicollon, — de Pocé, — de Rennes, — Renou, — de la Sansonnière, — Thibault, — de la Trémouille, — Turpin, — Vassy.

LOSANGE (un), — de Staigne.

(deux), — Renault, — Tudert, — Veillon.

(trois), — Audouys, — Bellefond, — Bigot, — de Bois-Jourdan, — de Bourgault, — du Buat, — Cheminard, — Constard, — David, — Desportes, — Frotier, — Garnier, — Germain, — Gueniveau, — Le Bigot, — Le Maire, — Le Marié, — Loheac, — de Martineau, — Millet. — de Mollières, — de Moncel, — Perrault, — Pinçon, — Pineau, — Pissonnet, — Raimbault, — Renault, — Richaudeau, — Saint-Paul-du-Bois (le prieuré de), — de la Saussaie, — Tigeou, — de la Toumassaye.

(cinq), — d'Availloles, — Blot, — Chenu, — Le Bouteillier, — de la Teillaye.

(six), — de la Faucille, — Fumée, — d'Ozouville, — de Russon, — de Seillons, — de Souvigné.

(sept), — Bonamy, — Coustard, — Doublet, — Lemoine, — de l'Ossandière, — Rebours.

(huit), — Gibot, — de Pezé.

(neuf), — de Mansfelt.

(dix), — Brunet.

(seize), — de Courtavel.

LOUP (un), — d'Agoult, — de Beauclerc, — Berault, — Challons, — Cherot, — Duchatel, — Ficquemont, — Hamon, — Le Loup, — Le Roux, — Perinnet.

(deux), — Cesbron, — de Gassion, — Jarret, — Morant, — Persacq.

LOUP [TÊTES DE], — Bautru, — de Blavon, — Chantelou, — Ernault, — de Lesrat, — Megret, — Mordret.

LOUP (trois), — du Bailleul, — Baude, — Bodard, — Bouan, — Breillet, — Brillet, — de la Fléchère, — Frubert, — de Goubis, — Guyet, — Jousselin, — de Larralde, — Le Bailleul, — Milon, — de la Motte, — Redoublé, — de Saint-Aignan, — de Saint-Amadour, — de Seillons.

LOUP [PATTES DE], (trois), — Croullon, — Le Loup.

LOUVES (deux), — d'Albert.

LOZ EN CROISSANT, — René d'Anjou, tome Ier, p. 65.

LUNES (trois), — Landereau.

LUSTRE, — Saumur (la communauté des Charpentiers et Tourneurs de).

LIS [UNE TIGE DE], — Les Dominicains et Jacobins d'Angers, p. 48, — Les Ursulines d'Angers, p. 50, — Église Notre-Dame de Beaufort, p. 134, — Religieuses hospitalières de Beaufort, p. 134, — Châteaugontier, (le couvent des Ursulines de la ville de), — Sestier, — de Sousson d'Hully.

(trois), — Ayrault, — Saumur (la communauté des Religieuses Ursulines de), — Trochon.

M

MACLE (une), — Bessonneau, — de Bridien, — de Pommerieux.

(trois), — de l'Abbé, — Bedasne, — de Bergues, — Bessonneau, — Cheneaux, — Chotard, — de Dampierre, — Ducatel, — de l'Espinay, — Gillier, — de Houdan, — Le Bascle, — de Mondomaine, — Ogeron, — Pidouxe, — du Puy-du-Fou, — Quellier, — de Quentin, — Rigault, — Trochon, — Vallée, — Varice, — Verité.

MACLE (neuf), — Barguin, — de Rohan, — Sainte-Croix, — Verger (la Congrégation des Chanoines de Saint-Augustin de Sainte-Croix du).

MADELEINE (une), v. *Vierge*, — Le prieuré de la Madeleine de Brossay.

MAI (un), — Mayaud.

MAILLET (un), — Les Charpentiers d'Angers, p. 54, — Les Tonneliers d'Angers, p. 60, — La Flèche (la communauté des Menuisiers de).

(trois), — d'Aubert, — Maillard, — de Mailly.

MAIN (une), — Bienvenu, — Bompois, — de Donadieu, — Durtal (la communauté des Marchands Merciers, Ciriers, Droguistes de), — Meliand, — Menard, — de Millaud, — Montreuil-Bellay (le corps des Officiers de l'Élection de), — d'Orignac, — d'Origny, — de Place, — Saumur (la communauté des Chirurgiens de), — Saumur (la communauté des Marchands Poêliers et Bottiers de), — Saumur (la communauté des Serruriers de), — Thibault, — Tonnelier.

(deux), — Jacquelot, — Tripiez.

(trois), — Bavyn, — Communauté des Notaires Royaux de Beaufort, p. 134, — La communauté des Notaires et Procureurs de Doué, — Rouillé, — La communauté des Notaires Royaux de Saumur.

MAISON, — Saillant.

(trois), — des Loges, — de Sesmaisons.

MANCHE (une), — du Bois-Garnier.

MANCHON (un), — Les Pelletiers et Manchonniers d'Angers, p. 58.

MANTEAU, — Élie, — Martel.

MANTELÉ, — Carmes d'Angers, p. 48, — Les Dominicains et Jacobins d'Angers, p. 48.

MARGUERITES [FLEURS DE] (trois), — de Marguerie.

MARMITE (une), — Le Bouteiller.

MARMITE (**trois**), — de Montbourcher, — de la Possonnière.

MARTEAU (**un**), Martineau, — Martinet.

(**trois**), — de Martel.

MASSE D'ARMES (**une**), — d'Albert.

(**deux**), — de Gondy.

MASSUE (**une**), — Maréchaussée d'Anjou, p. 66.

(**cinq**), — de Neufbourg.

MAURE (**un**), — Le More.

MAURE [TÊTE DE], (**une**), — de Besançon, — Camus, — Le Camus, — Le Goux, — Lezineau, — Mauxion, — Poncher, — Saguyer, — Teard, — Thomas.

(**deux**), — Barizy, — Jacques, — Maury.

(**trois**), — Chauvet, — de Forbin, — Jacques, — Le Bossut, — Le Noir, — Morin, — Neigrier, — de Pardaillan,

(**quatre**), — Le Prévost.

MEMBRES VIRILS (**trois**), — Le Male.

MER, — Jaunai, — Osmont, — Roulleau.

MERLETTES (**sans nombre**), — Riant, — de Thouars.

(**une**), — d'Anglure, — du Bourg, — de Coisnon, — Fleuriot, — Guérin, — de la Lande, — Le Houx, — Maunoir, — Milon, — du Pays-Meslier, — de la Pessellière, — Saumur (l'abbaye de Saint-Florent).

(**deux**), — de la Barre, — Boreau, — Gaultier, — Guyot, — de Larralde, — de Laurans, — Malineau, — Tiraqueau, — Turpin.

(**trois**), — de Ballue, — Baudrier, — Bazile, — Bellanger, — Berault, — Blocquel, — Bodin, — du Bois-Guérin, — de Bois-huguet, — du Breil-Hunière, — de la Brosse, — Cellières (le prieuré-cure de), — de Charnières, — Chevaye, — Choart, — de la Cousinière, — de Dieusie, — Dubrossé, — Dumesnil, Durtal (le corps des Officiers de la Justice ordinaire de), — d'Esparbez, — d'Estrées, — Failly, — Foucher, — Fresneau, — Galichon, — Girard, — Goupil, — de la Landelle, — Le

Brun, — Le Douvre, — Le Faux, — Le Gantier, — Le Merle, — Loheac, — Malineau, — Marquis, — Martigné, — Martineau, — Marveilleau, — de Maubert, — Mellay, — Michel, — Morel, — du Motrier, — Ogeron, — de la Pasqueraye, — de Pincé, — de Poncé, — du Ponceau, — Raymbault, — Ribault, — Robin, — de la Roche-Maillet, — de Sapinaud, — Sigonneau, — Sireuil, — Thalour, — Thevin, — Thionville, — Trochon, — Verdier.

MERLETTES (**quatre**), — d'Appelvoisin, — de Baracé, — de Baugé, — Champ de Manche, — de Couhé, — Fresneau, — Le Bret, — Marquis, — de la Motte, — de Mouys, — Tiercelin.

(**cinq**) — Guiet, — Guyet, — Mellay.

(**six**), — de Blais, — de Chources, — de Clinchamps, — de la Cour, — Frezeau, — de Malaunay, — de Mausson, — Mellay, — Pescherat, — de la Previère, — de Rochefort-d'Ally, — de la Roche-Talbot, — de Vaurimaire.

(**sept**), — d'Aumont, — Clayreau, — Gellent, — Le Chat, — de Thory, — de Tory.

(**huit**), — du Breil, — de Chemillé, — Dubreuil, — de la Frenaye, — Fresneau, — de la Haie, — Lejeune.

(**neuf**), — de Betz, — de Chantemerle, — Crestien, — de la Haie, — d'Ingrande, — de Miclote.

(**dix**), — de Ravenel.

(**onze**), — d'Ingrande.

(**douze**), — Auvé.

MEULE DE MOULIN, — Hamelin.

MILONS (**trois**), — Milon.

MI-PARTI, — de Couhé, — de Limesle.

MIROIR, — de Barral, — Chassebœuf, — de Cossé-Brissac, — Miron.

(**deux**), — de Montblanc.

MITRE, — Évêché d'Angers, — Chapitre Saint-Pierre d'Angers, p. 45.

(**deux**), — Abbaye de Saint-Serge d'Angers, p. 47.

MOLETTE (demi), — Fadot.

MOLETTES D'ÉPERON, — Bitault, — du Boisgeslin, — de Chantemerle, — de Cherbon, — Chevalier, — du Clairay, — Colin, — de Dieusie, — Espivent, — Hameau, — Le Bigot, — Le Clerc, — Le Feron, — Le Pelletier, — de Limesle, — de Mayenne, — Morisson, — Petit, — du Pont, — Poulain.

(**deux**), — de l'Aubier, — de Bertre, — du Bourg, — de Charbon, — Erreau, — Fournier, — Gaultier, — Le Pelletier, — Rivecourt.

(**trois**), — d'Armaillé, — d'Aubigné, — Barbier, — de Bauscher, — de Bellée, — Bionneau, — du Bois-Garnier, — Bonneserre, — de Bourg-l'Évesque, — de Bragelonne, — de Brilhac, — de Broise, — de Canonville, — de Cantineau, — Cardé, — de Champeaux, — Chauvet, — de Chezelles, — Colasseau, — de Couasnon, — de la Cour, — Daniel, — de Dieusie, — Dubois, — Épron, — de l'Estoille, — Ferré, — du Fresne, — Frubert, — Gasselin, — de Goddes, — Goyon, — Guérin, — de Guerrin, — Guilhe la Combe, — Guillemot, — Hector, — Huault, — Javeteau, — de Jousbert, — Le Clerc, — Le Comendeur, — Le Goux, — Le Houx, — Le Jeune, — Le Roux, — du Mancel, — Marveilleau, — Maumeschin, — Merault, — Pourroy, — de Quelus, — Renou, — de Ridouët, — de Saint-Melaine, — de Saint-Offange, — de Seillons, — Sourdille, — du Tertre, — de Tessé, — Thibault, — Thierry, — Vallois.

(**quatre**), — Pantin, — Rousseau.

(**cinq**), — Buget.

(**six**), — Bellière (de la), — de Mayenne.

(**neuf**), — de l'Esperonnière, — de Neuchèse.

MOLETTES [semé de], — Montmorin.

MONDE, — Pitard.

(**trois**), — Boussineau.

MONTAGNE, — Carmélites d'Angers, p. 48, — d'Apremont, — Arnault, — Dugué, — Guillard, — Haudemont, — Jarry, — Jau (le fief du), — Maussion, — de Monbiel, — Mondain, — Motet, — Osmont, — Simon, — de Vaulx.

(**deux**), — de Moncelet.

MONTAGNE (**trois**), — La Flèche (les Pères de la Doctrine chrétienne, — Montilliers (le prieuré de), — Montreuil-Bellay (le prieuré de).

MONTRES (**deux**), — Les Horlogers d'Angers, p. 56.

MONTREUILS (**six**), — Bellier.

MORILLES (**trois**), — Moreau.

MORTIER (**un**), — La Flèche (la communauté des Apothicaires de), — du Mortier.

(**deux**), — Barbier, — Montault.

(**trois**), — des Mortiers.

MOTTE (**une**), v. *Roc.*

MOUSQUETONS (**deux**), — La Flèche (le corps des Officiers de la Maréchaussée de).

MOUTONS, — Gauvin, — Guibert, — de Montelon.

(**trois**), — du Chilleau.

MURS (**trois**), — Courtois.

MURAILLE CRÉNELÉE, — Boreau.

MURIER, — Chenet, — de Richeteau.

N

NAVETTE (**une**), — Les Tissiers d'Angers, p. 60.

(**deux**), — Tissier.

(**quatre**), — La Flèche (la communauté des Tissiers et Filassiers de).

NAVIRE, — de la Gaudronnière, — Maupoint, — de la Nauve.

NEBULÉ, — de Rochechouart.

NÈGRE [TÊTE DE], v. *Maure*, — Le Goux, — Maussion.

NIVEAU, — Nivard.

NOTRE-DAME, — Abbaye du Perray-aux-Nonains-lès-Angers, p. 46, — Les Religieuses de Notre-Dame-de-la-Haye d'Angers, p. 48, — Boissière, — Communauté du Breil-Bellay, — Courchamps (le prieuré de), — Cunault (le prieuré commandataire de Notre-Dame de), — Grezille (le chapitre de Notre-Dame-des-Vertus de la), — des Loges (la communauté des Religieuses de Notre-Dame), — Montreuil-Bellay (le chapitre de l'Église collégiale du château de), — Primaudière (la communauté de religieux du prieuré de la), — Puy-Notre-Dame (la ville du), — Saumur (le chapitre de Notre-Dame de Nantilly de).

NOYER, — Nogaret.

NUAGE, — Cailles, — de Saint-Germain, — Saumur (la communauté des Marchands, Poêliers et Bottiers de).

O

ŒIL (un), — Montreuil-Bellay (le corps des Officiers de l'Élection de).

ŒILLETS (trois), — Blondeau, — Druillet, — Loppin.

ŒUFS (huit), — Dreux.

OIE — Aubron, — de Courolles, — de la Louairie, — Marian, — Saint-Georges-Chatelaison (la châtellenie de).

(trois), — Augeard.

OISEAUX (un), — Bedé, — Chevalier, — Coiscault.

(**trois**), — Chevalier, — Martineau.

(**six**), — de Beauvilliers, — Bruneau.

(**huit**), — de Monchenil.

OLIVE [TIGES D'] (**trois**), — Brehier.

OLIVIER, v. *Laurier*, — Cador, — de Laurans, — Ollivier, — du Pallu.

ONDÉ, — Fontevrault (l'abbaye Royale de), — de Maillé, — de Rogebec, — de Rougebec, — de Ruillé.

OR PLEIN, — de Lens, — de Passantays — de Savary.

ORANGES (**deux**), — Cordon.

(**huit**), — d'Oranges.

ORANGER (**un**), — Cardé, — du Pays-Meslier.

ORGE [GRAINS D'] (**six**), — Mullet.

ORLE, — Les Dominicains et Jacobins d'Angers, p. 48, — des Arpentis, — de Bourbon-l'Archambault, — de Maillé, — de Tancarville, — de Thouars, — de Torre-Cremata, — de la Troche.

ORMES (**trois**), — des Ormes, — Tanquerel.

OURS, — Cador, — Concourson (le prieuré de), — Fournier, — Hurault, — Maunoir.

OURS [PATTES D'] (**trois**), — de la Pidoussière,, — Piedbon.

P

PAINS (trois), — Craon (la communauté des Boulangers et des Meuniers de).

PAILLONS (trois), — Gillot.

PAIRLE (un), — Marchand, — Perray-Neuf (couvent des Religieux Prémontrés du).

PAL (un), — de l'Aubinière, — Babon, — Balirot, — Basset, — Officiers du Grenier à sel de Baugé, p. 125, — Communauté des Drapiers de Baugé, p. 126, — Communauté des Tanneurs de Baugé, p. 126, — Communauté des Teinturiers de Baugé, p. 127, — Communauté des Maçons de Baugé, p. 127, — de la Béraudière, — Bidault, — Boisart, — Bouchard, — du Brancas, — de Brissac, — Brossays, — Candé (ville de), — de Carbonnier, — Chauveron, — Chevalier, — Clol, — Cotereau, — de Courtodes, — de Cuillé, — Dagues, — Dubois, — Durtal (la ville de), — d'Écuillé, — de l'Espinay, — Fadot, — de la Folie, — Frotier, — de Guyot, — Héricot — Ingrandes (la ville d'), — Jousseaume, — Juglard, — La Flèche (la ville de), — Le Goux, — Le Roy, — Lion d'Angers (la ville du), — Maillard, — du Mans, — de Marans, — de Martigny, — Massé, — de Menon, — Page, — de Perusse, — du Pont, — Ponts-de-Cé (la ville des), — Pouancé (la ville de), — de Ribier, — Rillé (le prieuré de), — Riverain, — Rousseau, — Sau, — Segré (la ville de), — Tonnelier, — Vassé.

(**deux**), — d'Aragon, — Bouet, — Gouin, — de Harlay, — Sardet.

PALS (trois), — d'Anthenaise, — Baré, — Beriey, — Besdane, — de Blois, — de la Bouteille, — de Bricqueville, — de Buhigné, — Bultyneuil, — Chapillias, — de Chatillon, — Corbin, — Couillaud, — Daveau, — Desbordes, — Dongau, — Dung, — Fay, — Ficquemont, — de Foix, — Gautier, — Giffart, — de Grasse, — des Hommes, — Landier, — Le Boultz, — — Le Prez, — de Lingrée, — de Marconnay, — Marquis Maumussard, — de Pardaillan, — Pillon, — Poirier, — Pourroy, — du Pré, — de la Roche-Brochard, — de Romagne-Erreau, — Roussard, — de la Roussardière, — Roux, — Rouxellé, — Salmon, — Saumur (l'abbaye de Saint-Florent de), — de Sévigné, — Puyrot, — Thibault, — Cailleau, — Tocqué.

(quatre), — Louis Ier d'Anjou, p. 64, — René d'Anjou, p. 65, d'Aragon, — de Bonnerrier, — de Grasse,, — Loriot, — de Sicile.

(cinq), — Jamelot, — de Marconnay.

(six) — Suyrot.

PALLÉ, — Amboise, — Babin, — Blosset, — de Blou, — de Brossa, — Bussy, — Caillau, — Chesneau, — Davy, — Denis, — d'Espissac, — de la Lande, — Le Comte, — de la Marche, — de la Mauvissière, — d'Orange, — Panetier, — du Prat, — Remondin, — de la Roche-Bouet, — de Saint-Romain, — de Scepeaux, — Suhard, — Thibault, — Vachereau, — Vieil.

PALME, v. *Laurier*, — Les Dominicains et Jacobins d'Angers, p. 48, — Bault, — Châteaugontier (le corps des Officiers de l'Élection de)), — Chereau, — Cherouvrier, — de Doué, — Guérin, — Le Loyer, — Pasquier.

(deux), — Arnault, — Aubert, — de Chantemerle, — Denéchau, — Haton, — Heurtault, — Paumier, — Poudret.

(trois), — de Béchameil.

PALMIER [BRANCHES DE] (deux), — Richard.

PALMIER (un), — Bourigault, — Foucault, — Paulinier.

(trois), — Dubois.

PANTHÈRE (une), — d'Agoult.

PAON (un), — Allard, — Garreau, — Le Page, — Le Pannetier, — Lusson, — Pannetier, — de Tervois, — de Touvoy.

PAPEGEAIS (trois), — des Mortiers.

PAPELONNÉ, — du Bouchet.

PAPILLONS (trois), — Barin.

PAPILLONNÉ, — de Chemillé.

PAQUETS (trois), — Pasquier.

PARNASSE, v. *Montagne*, — Belles-Lettres d'Angers, p. 42.

PARTI, — des Armoises, — d'Assé, — du Bailleul, — Bascher, — Bastard, — Baudimant, — de Baudinan, — Beguier, p. 148, — Belzunce (de), — Bodard, — Caille, — de Chahannay, — Chailland, — de Clermont, — Collas, — Cuissard, — Ernault, — d'Escoubleau, — Foucault, — Gennes (le bourg de), — de Goulaine, — de la Haie, — des Haies, — Herbereau, — des Herbiers, — Hulot, — Jean-Marie, — de Larralde, — Le Batard, — Le Bœuf, — Le Poulchre, — Le Royer, — Lisserac, — Luillier, — de Maillan, — de Maillé, de Marans, — de Mondomaine — de Montesquiou, — Morin, — Nogaret, — Ogeron, — d'Orange, — d'Orta, — de Pardaillan, — Poirier, — du Puy-du-Fou, — de Saint-Epure, — Saint-Georges-Chatelaison (la châtellenie de), — Saumur (la communauté des Charpentiers et Tourneurs de), — Saumur (la communauté des Peintres, Horlogeurs de), — de Saxe, — Seguin, — de Thevale, — de Thouars, — de Tournon.

PATÉS (deux), — Les Pâtissiers et Rôtisseurs d'Angers, p. 58.

PAVILLON (un), — Brouillet.

PEIGNE, — Beguier, — de Peigne, — Saumur (la communauté des Sergettiers, Bonnettiers, etc. de).

(trois), — Le Paigné.

PEIGNE DOUBLE, — d'Épeigne.

PÉLICAN — de Beauvois, — Bourgeois, — du Cormier, — Dugast, — de Gazeau, — Régnier.

(trois), — Goyet.

PELLES (deux), — Châteaugontier (le corps des Officiers du Grenier à sel de), — Craon (le corps des Officiers du Grenier à sel de).

PENDULE, — Les Horlogers d'Angers, p. 56.

PENNES (deux), — Marolles.

PENSÉE [FLEURS DE] (deux), — Delaage.

PERDRIX [TÊTES DE] (trois), — Le Doux

PERDRIX (une), — de Bonnaire.

(trois), — Tiraqueau.

(quatre), — du Bois de la Boise,

PERLES [COLLIER DE] (trois), — de Coulaines.

PERLE (une), — Joullain.

(trois), — Concourson (le prieuré de), — de la Haie.

PERROQUET, — Benoist-d'Azy, — Brunet, — Bunel.

(trois), — Guiot, — Le Gay.

PIES (deux), — Pihan.

(trois), — de Chantepie.

PIÈCES EMPORTÉES, — Saumur (l'abbaye de Saint-Florent).

PIED DE ROI, — Agriculture d'Angers, p. 43.

PIGEONS (trois), — Bisault, — Pigeot.

(six), — de Clinchamps.

PIGNON, — Quinson.

PILE, — d'Ozonville.

(quatre), — d'Aquin.

PILIERS (trois), — Toustain.

PILON (un), — Pillois.

(deux), — Pillavoine.

PIN, — Bachelier, — Dupin, — Joubert, — de Larralde, — Renou.

(**cinq**), — du Bois de la Boise.

PIN [POMMES DE], — du Pineau, — Quetier.

(**deux**), — Colin, — Marchays.

(**trois**), — de le Barre, — Berruel, — de Bois-Joulain, — Bourg, — Chaubry, — Crespin, — Drouillard, — d'Estriché, — Fournier, — Gaborin, — Gaultier, — de Gueffront, — Le Picart, — Le Poictevin, — Nepveu, — Pepin, — du Pineau, Poirier, — Roullet, — de Rueau, — Trochon.

PIN [SEMÉ DE POMMES DE], — Châteaubriand, — Le Poictevin.

PIN [BRANCHES DE], — de Gueffront, — Quetier.

PINSON (**un**), — de Maubert.

PISTOLETS (**deux**), — Les Arquebusiers d'Angers, p. 51.

PLATINE DE FUSIL, — La Flèche (la communauté des Arquebusiers et Couteliers de)

PLOMB, — Saumur (la communauté des Maçons de).

PLUMES A ÉCRIRE (**deux**), — Châteaugontier (la communauté des Notaires de).

(**trois**), — Communauté des Sergents Royaux de Beaufort, — Doué (la communauté des Notaires et Procureurs de), — Durtal (la communauté des Notaires de), — Saumur (la communauté des Notaires Royaux de), — Sigogne.

POCHES (**trois**), — Saumur (la communauté des Marchands de bois et charbon de).

POÊLE (**une**), — Les Poêliers et Fondeurs d'Angers, p. 58.

POIGNARD (**un**), — de Boulleuc.

(**trois**), — de Maimbier, — Pointeau.

POINTS ÉQUIPOLLÉS (**cinq**), — Maumeschin.

POIRES (**trois**), — Baron, — Perray-Neuf (abbaye du).

POIRIER (un), — Perrier, — Rabut.

POISSON (un), — Poisson, — Raoul.

(deux), — Charangot, — Goujon, — Harangot.

(trois), — Aubin, — Avril, — Guérin, — Poilpré, — Poudret, Ronsart, — Roussard, — Rousseau, — Sardet, — Verdou.

(cinq), — Poisson.

POISSONS [SEMÉ DE], — Goujon.

POMMES (trois), — Grezil, — Mabille, — de la Pommeraie.

PONT (un), — Angers (ville d'), — Dupont, — du Pont, — de Sergues.

PORC-ÉPIC, — Barbe, — de Bellère, — Dondel, — Jouin, — de Torchart.

(trois), — de Clermont-Girault, — Ogeron.

PORTAIL, — Rume.

PORTE DE VILLE (une), — Montreuil-Bellay (le chapitre de l'Église collégiale du château de), — Saumur (le corps des Officiers de l'Hôtel-de-Ville), — de la Porte.

POT (un), — Le Bouteiller.

(trois), — Les Potiers d'étain d'Angers, p. 58, — Saumur (la communauté des Potiers d'étain de) (1).

POULE, — Poullard.

POYETS (deux), v. *Colonnes*, — des Noues.

---

(1) M. André Joubert a bien voulu nous envoyer la note suivante qui rectifie une indication donnée ci-dessus : « Audouys donne aux Aubus du Plessis-Greffier, comme armoiries « *De gueules au lion rampant d'argent accompagné de trois potins ou aiguières de même, deux en chef et une en pointe.* » Or, la branche aînée des Aubus, domiciliée en Poitou et en Touraine, s'armait, d'après Carré de Busserolle : « *D'azur à trois pots à deux anses d'or, posés deux et un.* La branche cadette des Aubus, celle d'Anjou, s'armait : *De gueules au lion d'argent accompagné de trois pots à deux anses de même, posés deux en chef et un en pointe* (Saugrain, *Dictionnaire de la France ancienne*) Audouys ignorait les armoiries de la branche aînée, sans quoi il se fût gardé de prendre, comme il le fait, les pots à deux anses pour des aiguières, qui n'en ont qu'une, ou pour des potins, mot qui n'a aucun sens héraldique. »

PUCELLE [TÊTES DE] (trois), — Bonnin.

PUITS (un), — Le Prieuré du Puy-Notre-Dame.

PYRAMIDE, — du Prat.

Q

QUENOUILLE, — Ratouis.

QUINTEFEUILLES — de Bizeul, — Blin, — de Chenoux, — de Cherpin, — de la Dufferie, — Le Comte, — de la Matrais, — Richaudeau.

(**deux**), — Becquet, — Bruneau, — de Chaufour, — du Clairay, — Galichon, — de Hardouin, — de Limesle, — Valette.

(**trois**), — d'Ancenis, — d'Argouges, — Baillif, — Baissey, — Barbotin, — de Beauregard, — Bouju, — de Bourreau, — de Brussy, — du Buat, — du Buisson, — Callouïn, — de Caqueray, — Caternault, — de la Celle, — du Cellier, — de Chantelou, — de Cheridan, — Cossé, — de Courceriers, — Courtin, — Doublard, — des Escotays, — Faligan, — Fleuriot, — Froger, — Frotté, — Gaudin, — de la Grange, — de Hillerin, — Jacob, — de la Jumellière, — de la Lande, — Le Gascouïn, — Le Gay, — Le Gouz, — Lescrivain, — Le Seiller, — de la Limelle, — des Lages, — de Lorré, — Martigné, — de Maubert, — de Mirebeau, — de Montesson, — de Montzey, — Patry, — du Plessis, — du Plessis-Chatillon, — Possart, — de Prie, — de Rallay, — de Ravenel, — de la Selle, — Sibel, — Sibille.

(**quatre**), — de Launay.

(**six**), — de Mandon, — de Marcé, — de la Morellière, — Roger.

(**huit**), — de la Morellière.

QUINTEFEUILLES [SEMÉ DE], — Barbottin, — de Bluyneau, — Chastelier.

R

RABOT, — Craon (la communauté des Couvreurs, Charpentiers, Menuisiers, Maçons, etc. de).

(trois), — La Flèche (la communauté des Menuisiers de).

RALES (trois), — du Bois-Gamas.

RAISIN [GRAPPES DE] **(deux),** — Dugrat, — du Grat.

(trois), — Chailland.

RASOIR, — Les Couteliers d'Angers, p. 54.

(trois), — La Flèche (la communauté des Arquebusiers et Couteliers de).

RAMEAUX, v. *Laurier*, — Failly.

(deux), — Brancher.

(trois), — Brizard.

RATS (trois), — Durtal (la communauté des notaires de), — Radiguet, — Ragot.

(quatre), — Ratouis.

RATEAUX (trois), — de Rethel.

RAVES (trois), — du Ravoir.

RENARDS, — de Montzey.

RENARDS (**deux**), — Chailland.

(**trois**), — de Renard, — de la Renardière.

RIVIÈRE, — d'Aigrémont, — Dupont, — Goujon, — Richaudeau, — Seguin.

RIVOTS (**trois**), — Boutet.

ROBE DE MAGISTRAT (**une**), — La Flèche (la communauté des Avocats et Procureurs de).

ROBES (**trois**), — Robin.

ROCHER. — Les Pénitentes d'Angers, p. 48, — Constantin, — — Gaureau, — Maury, — Ogier, — du Pont, — Rocher.

ROCS D'ÉCHIQUIER (**un**), — Seguin, — Arnauld, — Jubert, — Bernard, — Gilles, — Livron.

(**deux**), — Baudin.

(**trois**), — Amiot, — Belin, — Mechine, — de la Roche, — de la Roche-de-la-Forêt, — du Rocher, — de la Tribouille, — Galtier, — Mabille.

(**six**), — Briand, — de Racapé.

ROQUETS (**trois**), — Roguet, — de la Tribouille.

ROSE (**une**), — Aveline, — Bardoul, — Belot, — Boguais, — de Bois-Tesson, — de Bruc, — Canays, — Carbonnelle, — Claveau, — de la Clef, — Colasseau, — Coussin, — de Doué, — Ernault, — de Falloux, — Fromageau, — Garreau, — Gaultier, — Gouïn, — de Huillé, — des Landes, — Le Houx, — Le Pays, — Le Pelletier, — Marguariteau, — de la Motte, — de la Porte, — Poulard, — du Puy-du-Fou, — Quinquet, — Raffray, — Riolland, — Roussard, — Rousseau, — Roze, — de Sales, — Sourdeau, — Testard, — de Vaux.

(**deux**), — de Blavon, — de Bonnaire, — Bordin, — Camasier, — Douineau, — de Dreux, — Ferrière, — Foassier, — Foureau, - Foussier, — Gallois, — de Gautreau, — Lair, — Le Bloy, — Le Gauffre, — Meguyon, — Meschines, — de Montortier, — Pinot, — Richer, — Rouillé, — de la Rue, — Seguin, — Simon, — Valtère.

(**trois**), — Amaury, — d'Amelon, — Aubery, — d'Availloles, — d'Avenel, — Avril (Julien), — Avril, — Bognolet,

— Bahou, — Barbier, — Barexey, — Baudouin, — Bautru, — Beaugrand, — Belin, — Bertrand, — de la Bigne, — Bigot, — de Billeheust, — Blondeau, — Bodin, — du Bois de la Domeigné, — Bonamy, — de Bonnes, — Bouet, — du Boullay, — Boutin, — de Brénezay, — Brossier — de Buzelet, — Cabaret, — de Cadelac, — de Caqueray, — du Cazan, — du Cazeau, — du Cerizay, — Chailland, — Chalopin, — de Chapuiset, — Charlery, — de la Chenaie, — Cheneau, — Cheret, — de Cholet, — du Clairay, — Coiscault, — de Coisnon, — du Coudray, — de Courtoux, — Coustis, — Cousturier, — Daudier, — Davenel, — Dean, — Delaporte, — Delarue, — de l'Escrivain, — Éveillon, — Ferré, — Fleuriot, — Fouché, — Foureau, — Gaudin, — de Gebert, — Gelée, — Goderon, — de Goislard, — Guery, Guy, — Guyot, — Henri, — Heullin, — Hubert, — Hulot, — Jacob, — de Jalesne, — de la Jouanière, — Jourdan, — de Joybert, — de la Jumellière, — de Lancrau, — L'Avocat, — Le Febvre, — Le Pelletier, — Le Poulchre, — Lequacoisin, — Marguerite, — Martin, — de Maubert, — Maudet, — Maugrain, — Meguyon, — Meliand, — du Mesnil, — de Montelon, — Moreau, — de la Motte, — de Mouilbert, — Nizon, — Pelé, — de la Pesselière, — Pinguet, — Plouet, — du Pont, — Richard, — Robert, — de la Rocheferrière, — Roger, — de la Roussardière, — Rousse, — de Sainthillier, — Saint-Paul-du-Bois (le prieuré-cure de), — Sébille, — Sibille, — Teard, — de Tigné, — Valette, — Verité.

ROSES (quatre), — Augier, — de l'Aunay, — de Brette. — de la Croix, — Delalande, — Esly, — Gontard, — Guinoiseau, — de la Lande, — Le Blanc, — de Lenoncourt, — du Molay, — Pauvert, — de la Roussardière, — de Savonnières, — de la Valinnière.

(cinq), — de Brilhac, — Dubré, — Leféburc, — Le Royer, — Rozière, — de Saint-Aignan.

(six), — Comtes de Beaufort, p. 135, — de Longueil, — de Montenay.

(neuf), — de Griffier.

ROSEAU, — Guibert.

(deux), — Rousseau.

(six), — Rousseau.

ROSETTES (**deux**), — de Maillet.

(**six**), — Valenton.

ROSSIGNOLS (**trois**), — du Rossignol.

(**six**), — du Rossignol.

ROUE (**une**), — Les Charrons d'Angers, p. 53, — les Couteliers d'Angers, p. 54, — de Jouy, — Le Royer, — de la Roë, — Roulleau.

(**trois**), — La commanderie du Temple d'Angers, p. 50, — de la Béraudière, — de Charruau, — Gautreau, — Le Royer.

ROUETS (**trois**), — de Breslay.

ROULEAUX (**deux**), — Thibeaudeau.

(**trois**), — Roullet.

RUCHE, — Couturier, — La Flèche (la communauté des Droguistes, Ciriers et Chandeliers de), — Meliand.

RUSTRES, *losanges percés d'un trou rond* (**trois**), — Robert.

S

SABLE SEUL, — de Joyeuse, — de Lens, — de Savary, — de Sévigné.

SAC (**un**), — Boussac.

SAINT [BUSTE DE], v. *Buste*, — Martigné-Briand (le chapitre de).

SAINT (**un**), — Chapitre Saint-Jean-Baptiste d'Angers, p. 44, — Chapitre Saint-Martin d'Angers, p. 45, — Chapitre Saint-Maurille d'Angers, p. 45, — Chapitre Saint-Pierre d'Angers, p. 45, — Les Apothicaires et Épiciers d'Angers, p. 51,

— Les Avocats-Procureurs d'Angers, p. 51, — Les Bouchers et Rôtisseurs d'Angers, p. 52, — Les Boulangers d'Angers, p. 52, — Les Bourreliers et Batiers d'Angers, p. 52, — Les Cordiers d'Angers, p. 54, — Les Cordonniers d'Angers, p. 54, — Les Corroyeurs en cuir d'Angers, p. 54, — Les Hôteliers et Cabaretiers d'Angers, p. 56, — Les Meuniers et Fariniers d'Angers, p. 57, — Les Notaires royaux d'Angers, p. 58, — Les Pâtissiers et Rôtisseurs d'Angers, p. 58, — Les Peigneurs et Cardeurs d'Angers, p. 58, — Les Serruriers d'Angers, p. 59, — Les Taillandiers et Maréchaux en œuvre blanche d'Angers, p. 59, — Les Teinturiers d'Angers, p. 60, — Les Vinaigriers, Brûleurs et Bustiers d'Angers, p. 60, — Les Religieuses hospitalières de Beaufort, p. 134, — Communauté des Avocats de Beaufort, p. 134, — Chapitre de Blaison, — Châteaugontier (le chapitre de Saint-Just à), — Châteaugontier (la communauté des Bouchers de), — Châteaugontier (la communauté des Boulangers de), — Châteaugontier (la communauté des Marchands Foulons de), — Châteaugontier (la communauté des Hôteliers et Cabaretiers de), — Chemillé (chapitre de Saint-Léonard de), — Les Franciscaines de Cholet, — Craon (le chapitre de Saint-Nicolas de), — Doué (chapitre et communauté de l'Église royale de Saint-Denis de), — Fontevrault (la communauté des Religieux et Religieuses de l'abbaye de), — Les Cordelières du Puy-Notre-Dame, — Roulleau, — Saint-Georges-sur-Loire (l'abbaye et la communauté des chanoines de), — Saint-Jean-des-Mauvrets, — Saint-Pierre-Maulimart (le chapitre de la collégiale de), — Saumur (le chapitre de Saint-Nicolas de Billanges de), — Saumur (la communauté des Avocats-Procureurs aux sièges royaux de), — Saumur (la communauté des maîtres cordonniers de), — Saumur (la communauté des Fondeurs de), — Saumur (la communauté des Maîtres Maréchaux-Ferrands de), — Saumur (la communauté des Merciers, Greniers et Joailliers de), — Saumur (la communauté des Pâtissiers, Rôtisseurs, etc., de), — Saumur (la communauté des Selliers et Bourreliers de), — Vézins (la communauté du tiers-ordre de Saint-François à).

SAINTS (deux), — Abbaye de Saint-Serge d'Angers, — Les Chirurgiens d'Angers, — Doué (la communauté des Médecins, Chirurgiens et Apothicaires de), — La Flèche (les Religieuses de la Magdeleine de l'Ordre de Saint-Augustin de), — La Flèche (la communauté des Chirurgiens de), — Saumur (les Médecins en corps et la communauté des Apothicaires de).

SAINTE, v. *Vierge*, — Les Bonnetiers d'Angers, p. 52, — Les Faiseurs de chandelles et Potiers de terre d'Angers, p. 53, — Les Charrons d'Angers, p. 53, — Les Menuisiers d'Angers, p. 57, — Châteaugontier (la communauté des Sergents de ville de), — Saint-Florent-le-Vieil (les Religieuses de Sainte-Élisabeth de).

(deux), — Saumur (la communauté des Maîtres Menuisiers de).

SAINTE-FACE, — La Flèche (les Religieuses de la Madeleine de l'ordre de Saint-Augustin de).

SALAMANDRE, — Gennes (le bourg de).

SANGLIER [HURE OU TÊTE DE], — Aubéry, — Aubin, — Barbedor, — Blanvillain, — Chailland, — de Goddes, — Jarret, — Le Pays, — Marnais, — des Montagny, — de Mouettault, — de Pas, — des Roches-Jarret, — Rosse-Vignan, — de Vercel.

(deux), — Le Boux, — Hurault, — Le Jeune, — Porcheron.

(trois), — Baillou, — Brecheu, — Brescheu, — Dumier, — Godefroy, — Guyet, — Huet, — Le Clerc, — Le Pelletier, — Le Tourneux, — de Monettault, — du Mur, — Prévost, — Reverdy, — Tahureau.

SANGLIER (**un**), — d'Amours, — Baugé (ville de), — Bauné, — de Bois-Tesson, — Buatier, — Colas, — Collas, — Coueffé, — Deurbroucq, — de Laurens, — Le Jeune, — Le Porc, — de la Pouqueraie, — de Sanglier, — Sorhoët.

SAUTERELLES (trois), — de Berard.

SAUTOIR (**un**), — d'Alessa, — Le Prévost, — d'Angennes, — Charles de Sicile d'Anjou, p. 64, — Arbaleste, — Artault, — de l'Aunay, — Babault, — de Batefort, — Baudry, — de Baugé, — Baugé (la communauté des Bouchers de), p. 127. — de Belleville, — Bertin, — Bery, — Beuvreau, — de la Bigottière, — Bourdigné, — de la Bouvardière, — Le Boux, — de Brette, — Brion (le prieuré de), — de Brissac (le prieuré), — de Bruges, — du Cajeul, — de Chanière, — de Chantemerle, — de Charcemont, — de Cherité, — Corvaisier, — de Courault, — de Courtavel, — Craon (la ville de), — de Crochard, — Delalande, — Devaulx, — Dorta, — de Douay, — Doublard, — Fitzgerald, — de la Fléchère, — Folenfant, — Fromageau, — de Froullay, — Galais, — Garande, — Gaures, — Gibot, — Gontard, — Gouy

(le prieuré de), — Guédon, — Guerin, — Guitteau, — Hamelin, — Himbert, — La Flèche (le prieuré Saint-André de), — de la Lande, — Lanier, — de Launay, — du Layeul, — Le Bret, — Le Feron, — Le Maistre, — Le Marchand, — Lenfantin, — de Lenoncourt, — Le Prévost, — Le Vanier, — Mahé, — Marquet, — Martigné, — Menage, — Menard, — de Messey, — du Molay, — de Mouys, — d'Orta, — de la Planche, — du Plessis, — Poitras, — Poulain, — de Preseau, — Prévost, — Prunier, — de Rancher, — Richaudeau, — Sailland, — Saint-Florent-le-Vieil (les Religieuses de l'ordre de Saint-Benoist de), — de Saint-François, — de Saint-Ouan, — Saugé-aux-Moines (le prieuré de), — de Serin, — du Serreau, — Seuzeau, — Sicault, — Talonneau, — Theard, — Thoaynon, — Trochon, — de la Valinnière, — de Vaulx, — de Vaux, — Vidgrain.

SAUTOIRS (deux), — de la Haie, — Hubert.

(**trois**), — de Balzac, — Bois-Gontier. — Bouyeau, — de Boylesve, — Dupré, — Le Veneur, — de Soland, — Tanguy.

(**cinq**), — Malineau, — Saint-Georges-sur-Loire (l'abbaye et la communauté des chanoines de).

(**six**), — de Balzac, — Malineau.

(**huit**), — Saint-Georges-sur-Loire (l'abbaye et la communauté des chanoines de).

SAUVAGE, — Chevalier, — Sauvestre.

SCEPTRE, — Saumur (la communauté des Maîtres-Chirurgiens de).

SCIE (**une**), — de la Sicardière, — Simon.

SCION ÉPINEUX, *jeune branche* (**un**), — le fief de la Pointe.

SEAUX OU BAQUETS (**trois**), -- Acquet.

SELLE (**une**), — Les Selliers d'Angers, p. 59, — La Flèche (la communauté des Selliers et Bourreliers de).

SERPENT, BISCE OU HARPIE (**un**). Adam, — Arthuys, — de Barral, — Bedé, — de Chemillé, — de Colbert, — Cyret, — Herbereau, — Luthier, — de la Mauvinière, — Pellegrain, — Saint-Georges-sur-Loire (l'abbaye et la communauté des Chanoines de), — Saumur (la communauté des Maçons de), — Tarin, — du Vau.

(**deux**). — Cohon.

SERPENT [TÊTES DE] **(trois)**, — Mocet.

SOLEIL [OMBRE DE], — de Dreux, — Ricouard.

(trois), — Le Roy.

SOLEILS. — Amelot. — Barbot. — Belot, — de Brissac (le prieuré de), — Bucher, — Cohon, — Cornuau, — Garande, — de la Grandière, — de Guerrin, — de la Haie, — Hervault, — La Flèche (les Religieuses du Petit-Fontevrault), — Lanniel, — de Launay, — Le Blanc, — Le Clerc, — Le Geay, — Le Houx, — Lusson, — Menage, — Richer, — de la Rue, — Seguin, — de Solages, — de Sousson d'Hully, — du Tronchay.

(deux), — Guitteau, — Le Sercillier, — de Vahaye.

(trois), — d'Aligre, — de Besonnelle, — Bouin.

(quatre), — Hurault, — Poncher.

SOUCIS (trois), — Le Maistre, — Quinault.

SOULIER, (Craon) la communauté des Savetiers et Cordonnier de).

SOULIERS [FORMES DE] **(trois)**, — La Flèche (la communauté des Maîtres Cordonniers de).

SPIC [BRINS DE] **(trois)**, — Menard.

T

TABLES DE LA LOI, — Desmazières.

TAILLÉ, — La Flèche (la communauté des Avocats de), — Poudret.

TARINS (trois), — Tarin.

TASSE, — Châteaugontier (la communauté des Merciers, Vendeurs de faïences et autres menues marchandises de).

(trois), — de Boylesve, — Gaudin, — La Flèche (la communauté des Cabaretiers de).

TAUREAU, — Chollet, — Le Lardeux, — Richard, — Thoret.

TEIGNES (quatre), — de Staigne.

TEMPLE, — Les Maçons et Architectes d'Angers, p. 57.

TERTRE (un), — Hôpital Saint-Jean d'Angers, p. 43, — de Valois.

TERRASSE, — Colas, — Couscher, — de Joanis, — de Mieulle, de Montzey, — du Pays-Meslier, — Perrault.

TÊTE, — Durtal (la communauté des Huissiers de).

TÊTE HUMAINE (une), — Testard.

TÊTES D'AIGLE (trois), — Amoureux.

TÊTES DE MAURE (quatre), v. *Aigle, homme, oiseaux, lions, etc...* — Le Prévost.

TIARE, — Chapitre Saint-Pierre d'Angers, — Saumur (le chapitre Saint-Pierre de).

TIERCÉ, — de Lauzun, — Malineau.

TIERCES (deux), — d'Appelvoisin, — Tiercelin.

TIERCELET (un), — Thiers.

TOISON, — Les Mégissiers et Gantiers d'Angers, p. 57, — Gousdé, — La Flèche (la communauté des Tanneurs, Corroyeurs et Mégissiers de), — Toisonnier.

TONNE (une), — Saumur (la communauté des Tonneliers et Empileurs de).

TONNEAU (un), — Les Tonneliers d'Angers, p. 60, — La Flèche (la communauté des Cabaretiers de), — Lepissier, — Touvois.

(trois), — Les Marchands de vins en gros d'Angers, p. 60.

TOQUE, — Menard.

TORCHES (trois), — Trochon.

TOURS DE MOULIN, — du Grand-Moulin.

TOUR (**une**), — d'Allègre, — Barrette, — Beaufort-en-Vallée (ville de), — Église Notre-Dame de Beaufort, p. 134, — Brunet, — Chasteau, — Chateaureux, — de Châteauvieux, — Desmé, — Dugué, — Gourichon, — Guerineau, — de la Joyère, — Le Bret, — Le Tourneux, — Marini, — Martin, — Pellegrain, — Peloquin, — Picault, — Picqueneau, — Ratouis, — Salmon, — Sireuil, — Terrier, — de la Tour, — de Turenne, — Valette, — Venard.

(**deux**), — Les Maçons et Architectes d'Angers, p. 57, — Badoche, — Hector, — La Flèche (le corps des Officiers de l'Hôtel-de-Ville de), — Trèves (le prieuré de Saint-Aubin).

(**trois**), — d'Aboncourt, — d'Ambray, — Angers (ville de), — Arthaud, — de Brancas, — de Châteauneuf, — Durtal, — Fresneau, — de Gaullier, — Gournay, — Hector, — Jalaucourt, — Joubert, — Mabille, — de Maillé, — Martineau, — Periers, — Petrineau, — Piquet, — de la Porte, — de Sesmaisons, — de Sienne, — Thibault.

TOURELLES (**deux**), — Mocet.

(**trois**), — Mocet.

TOURNESOLS (**trois**), — Harvoin.

TOURTEAU (**un**), — Jallet, — Le Clerc, — de la Primaudaye.

(**deux**), — Gaultier, — Turpin.

(**trois**), — Bannel, — de la Barre, — Brard, — Chauvigné, — Chevillard, — de Courtenay, — de Domagné, — Dumier, — de l'Espinière, — du Genest, — Goudault, — Le Breton, — Le Poulchre, — Levêque, — de Limesle, — Moreau, — du Mur, — de Pardaillan, — de Silly, — Thierry.

(**quatre**), — de Charcemont, — Millé.

(**cinq**), — Chabot, — Gueniveau — Huet, — Le Vayer, — Marquet, — de Meulles, — Robineau.

(**six**), — du Hardas, — Saint-Aubin.

(**huit**), — de la Haie, — de Languedoue.

(**neuf**), — Toutin.

TOURTEAUX [semé de], — Caillau, — de Cierzay.

TOURTERELLES (**deux**), — Jamineau, — Poncet.

TRANCHÉ, — de Belzunce, — Desmazière, — La Flèche (la communauté des Avocats de), — de Lauzun, — de Madaillan, — de Racapé.

TRÈFLE (un), — Baguelin, — Berault, — de Biragne, — Charlot, — de la Dufferie, — Gallois, — Le Gouffre.

(**deux**), — Babin, — de la Fontaine, — Jolivet, — Petit.

(**trois**), — Amoureux, — Amyot, — Aubery, — de Beraud, — de Berziau, — de Besançon, — Bidon, — Bigot, — Boissineux, — Bonneau, — Bonvoisin, — Brillet, — Chastelain, — Chotard, — Ciette, — de Crespy, — de Crochard, — Cupif, — de la Dieuzie, — Dolbeau, — Doublard, — Drouault, — Duchastel, — Duhalé, — Éveillard, — de Falloux, — Foucault, — Foussier, — Fretault, — Gaborin, — de Gazeau, — Girault, — Gobé, — de Goheau, — Henault, — Hiret, — d'Ingrandes, — de Jameray, — Jourdan, — Juette, — Le Bigot, — Lefièvre, — Le Maire, — Le Poictevin, — L'Homme, — Limiers, — Oger, — Ogier, — d'Olbeau, — Pelé, — Pinson, — Quetier, — Raimbault, — Robin, — Saumur (le corps du siège de la Prévôté de), — Seguin, — Tildras, — Tripiez.

(**quatre**), — Cesbron, — Gohin, — Nicolas, — du Petit, — de Reinach, — Robin.

(**cinq**), — Maunoir, — Pernot, — Rebillé, — de Sanson.

(**six**), — Jamin.

(**neuf**), — Forcelles, — de Langlée.

TRÈFLES [semé de], — Avoir, — Buget, — de Montbron, — Riant.

TREILLISSÉ, — de Fontenailles.

TRESCHEUR, — v. *Essonier*.

TRESSE (**une**), — de Montagny.

TRIANGLES, — La Trinité d'Angers, p. 50, — Grosbois, — Landevy, — Martin

(**deux**), — Achard, — Bonchamps.

(**trois**), — de Ridouët.

TRINITÉ SAINTE, — Les Tailleurs d'habit d'Angers, p. 59, — Saumur (la communauté des Tailleurs d'habit de).

TRONC D'ARBRE (**un**), — Coucher.

(**trois**), — Billon.

TRUELLE, — Les couvreurs d'ardoise d'Angers, p. 55, — Craon (la communauté des Couvreurs, Charpentiers, Menuisiers, Maçons, etc., de).

(**deux**), — La Flèche (la communauté des Maçons, Tailleurs de Pierres de)

TRUIE (**une**), — Trowic.

TULIPES trois), — Thomas.

TURC [TÊTES DE] (**trois**), — du Pont.

V

VACHE (**une**), — Châteaugontier (la communauté des Tanneurs de).

(**deux**), — de Bearn, — de Belzunce — de Grasse.

(**trois**), — Sauvage.

VACHES [RENCONTRES DE] (**trois**), — Le Vacher.

VAIRÉ, — d'Amanges, — Angier, — d'Anglure, — d'Anthenaise, — d'Armilly, — Bellière, — Bonvoisin, — de Bourmont, — de Chamaillart, — de Cossé-le-Vivien, — d'Escharbot, — d'Espeaux, — de Feschal, — Fleville, — de Ghaisnes, — Hanequin, — Hennequin, — Hudault, — de Kernevenoy, — Le Brun, — Le Grand, — Rochefort, — de Scepeaux, — de Vair.

VAIRÉ [CONTRE], — Bouffremont, — Le Brun, — de Scepeaux.

VAISSEAU [**un**], — Bertrand-Geslin, — Daine.

VANNAIS (**quatre**), — de Pontoise.

VASE (**un**), — de Pardaillan.

(**trois**), — Le Pelletier.

VEAU [TÊTE DE], — de Fauveau.

VEAU (**un**), — du Vau.

VERS-A-SOIE (**trois**), — Verron (le prieuré de).

VERGNE (**un**), — Vergnault.

VIERGE, v. *Notre-Dame et Sainte*, — Abbaye de Notre-Dame de la Charité du Ronceray d'Angers, p. 46, — Religieuses du Calvaire d'Angers, p. 47, — Le couvent de la Fidélité d'Angers, p. 48, — Les Cordonniers d'Angers, p. 54, — Les Menuisiers d'Angers, p. 57, — Fontevrault (la communauté des Religieux et Religieuses de l'abbaye de), — La Flèche (les Religieuses de la Magdeleine de l'Ordre de Saint-Augustin de), — Le chapitre royal du Puy-Notre-Dame, — Saumur (la communauté des Religieux de la Fidélité de).

VIGNÉ, — de Bignon.

VILLE, — Saumur (la ville de).

VIPÈRES (**deux**), — Châteaugontier (la communauté des Marchands Apothicaires de).

VOL [DEMI] (**un**), — Le Blanc.

(**trois**), — Gendrault, — Grain, — Lesnay, — Liger.

VOL (**un**), — Chauvel, — Ferrand, — Frubert, — Gouin, — Guillotin, — Janvier, — Le Bœuf, — Martin, — des Noyers.

(**deux ou double**), — de Cornais, — Mathieu, — de Poüez.

Y

YEUX (**deux**), — Belœuvre, — de Bizeul.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. rue Saint-Laud.

TABLE

DES

DEVISES

CITÉES

DANS L'ARMORIAL

TABLE DES DEVISES

CITÉES

DANS L'ARMORIAL

A

A celuy-ci, à celuy-là, j'accorde des Couronnes. — V. de Goulaine.

A beau dard, noble but. — V. Baudard.

A bui tienne. — V. de Melun.

A cruce victoria. — V. d'Albon.

Ad alta. — V. Le Clerc.

Ad sidera tendo. — V. Gaultier.

Ad superiora ex infimis. — V. Picqueneau.

Ad superostandum stemmata penna vehit. — V. des Barres.

Æquabo si faveas. — V. de Brissac, de Cossé-Brissac.

Agere et parti fortia. — V. de Blois, de Chatillon.

A Ghisne, Gand, Coucy ! — V. de Ghaisne.

A jamais celle. — V. du Plessis.

A Jordane decus avorum. — V. Bois-Jourdan.

A la Science. — V. Barrière.

A l'attrait des bons chevaliers. — V. de la Chastre.

Altior procellis. — V. Le Clerc.

Altius ! — V. de Corsant.

Amor patriæ. — V. de Vaux.

A pebemser Cœtlogon. — V. de Cœtlogon.

Apre à faillir Montaigu ! — V. de Montaigu.

Aquæ ejus fideles suæ. — V. Bellefontaine.

Aquila non capit muscas. — V. d'Andigné.

Aquilæ valori laurus. — V. de Valori.

Armis protegam. — V. de Mouilbert.

Arte et Marte. — V. de Marcé.

Aspiciendo crescit. — V. Montmorin.

Assez d'amis quand elles sont pleines. — V. de Montbourcher.

Assiduis consiliis. — V. Bucher.

Atavis et armis. — V. du Chastaignier.

A tout vaudray. — V. de Vaudrey.

A tout venant beau jeu. — V. de Beaujeu.

Audenti suscedit opus. — V. Brossard.

Aultre n'auray. — V. de Tournemine.

Aut vinci aut mori. — V. Havard.

Auxilium ad alta. — V. de la Poëze.

Aux maures ! — V. Vidard.

Avec tous, bon ménage. — V. Menage.

Avec un beau ris. — V. Bruneau.

A vero bello Christi. — V. de Bouillé.

Avidus committere pugnam. — V. d'Agoult.

B

Beau, dru et court. — V. de Baudricourt.

Bellica virtus. — V. d'Aché.

Bellicæ coram virtutis pretium. — V. de Martel.

Bene facientes benedicti. — V. Benoist d'Azy.

Bene vivere et celari. — v. Cottereau.

Bien faisant, biens faisant. — V. Denais

Bois ton sang Beaumanoir. — V. de Beaumanoir.

Bon gland du chêne. — V. du Chêne.

C

Causa latet. — V. de Montigny.

Cerf, pie, lion. — V. de Serpillon.

C'est à jamais. — V. du Puy du Fou.

C'est mon plaisir. — V. de la Rochefoucault.

Charitas Christi urget nos . — V. Regnier.

Charitatis opus. — V. d'Alesso.

Charité, valeur, loyauté. — V. de Ghaisne.

Chateauvillain à l'arbre d'or. — V. Chateau-Villain.

Cherche qui n'a. — V. de Marguerie.

Chevaliers pluvent ! Jérusalem ! — V. Chauvigné.

Christum Dei virtutem et Dei sapientiam. — V. Baudry.

Christus amor meus. — V. Lamoureux.

Concussus surgo. — V. Chabot.

Consortia tecta. — V. Couturier.

Contra lequa non val alma non scudo. — V. Chevalier.

Contra non val elmo non vaudo, — V. Moreau.

Crains le tourbillon. — V. Lestourbeillon.

Crescendo virtus augetur. — V. de Chavannes.

Crescentur ad sidera. — V. Gaultier.

Crescit in augmentum patriæ. — V. Maynaud.

Coucy à la Merveille ! — V. Coucy.

Crom a boo. — V. Fitzgerald.

D

Dampné n'est pas sy ne le crois. — V. de Mauroy.

Da vadé tévy. — V. du Chastel.

De bien en bien Chatelvillain. — V. Château-Villain.

De bons champs sortent les bons fruits, — V. de Bonchamps.

Dedit illi nomen quod est super omne nomen. — V. de Henri.

De Gilart servant. — V. Gilart.

Dieu à nous. — V. Barville.

Dieu et le roi. — V. de Cathelineau.

Dieu suffit ! — V. du Bourg.

Diex el volt. — V. Odart.

Dilectione firmaberis. — V. Jean Marie.

Discite justiciam moniti. — V. de la Cour.

E

En amendant. — V. de Cominges.

En bon espoir. — V. de la Chapelle.

Encore ne me tenez. — V. de Bussy.

En vivant nous amendons. — V. de Cominges.

Eques ad Bovinam. — V. Le Feron.

Estote fortes in bello. — V. Havard.

Et pour et contre. — V. Gilart.

F

Faire bien et laisser dire. — V. Chaubry.

Fais ce que doys, advienne que pourra. — V. de Perusse.

Fais ton devoir. — V. Bertons.

Ferrierunt et ferrunt insignia pacis. — V. de Menon.

Ferro non auro. — V. de Crussol.

Fiat voluntas Dei. — V. Masson.

Fidelior. — V. de Carrières.

Fidelis et audax. — V. de Valbelle.

Fidelitate et diligentia. — V. Fouquet.

Fides. — V. Angier.

Firmus ut cornu. — V. de Cornulier.

Flandre ! — V. de Beaujeu.

Flectitur non mergitur undis. — V. Hernault.

Fortior vicit. — V. Butler O'Madden.

Fortis et Decora. — V. Beaufort, p. 134.

Fortis et Fidelis. — V. de Carrières.

Fortis fidelisque simul. — V. Morin.

Fortitudo mea Deus. — V. Thierry.

Fortitudo nobilitas. — V. Bernard.

Forts châteaux et beau renom. — V. de Mostuéjols.

Fraccinus extra aquam. — V. Le Horeau du Fresne.

Franc au roy suis. — V. d'Arthuys.

G

Garde-bien ! — V. Montgommery.

Gratia Dei sum id quod sum. — V. de Bearn.

H

Ha sociez vé (Quelle surprise !) — V. de Trédern.

Haults barons et Mauvoysins. — V. de Mostuéjols.

Haynault l'ancien ! — V. de Mauny.

Hinc labor, hinc merces. — V. de Montesquiou-Fezensac.

Hinc lumen, hinc flumina. — V. d'Harcourt.

Hoc tegmine tutus. — V. de Becdelièvre.

Honneur et tout pour honneur. — V. Bernard.

Honor et æterna quies. — V. de Belleville.

Honos et fides. — V. Richer.

I

Ille vicit. — V. de Binet.

Immundus cedit honesto. — V. Buatier.

Impavide. — V. de Morant.

In altis non deficio. — V. de Quatrebarbes.

In bello fortis. — V. Beaufort, p. 135.

In concussa fides. — V. Lefebvre.

In Deo spes mea. — V. de Lancrau.

In fide robur. — V. de Place.

In hoc ferro vinces. — V. Ferron.

In hoc signo vinces. — V. Le Houx.

Intacti vivunt, intacti pereunt. — V. du Mesnil

In te confido. — V. Angebault.

In tuto del core. — V. de Beauvilliers.

In virtute vis. — V. Boisgelin.

It fama per orbem. — V. Ayrault.

J

J'ai valu, vaux et vaudray. — V. de Vaudrey.

Jamais en vain. — V. de Cambout.

J'ayme qui m'ayme. — V. de Beaumanoir.

Je les éprouve tous. — V. de Coligny.

Je les veuil. — V. de Binet.

Je ne le cède à nul. — V. de Chabannes.

Je ne le quitte à nul autre. — V. de Bourbon l'Archambault.

Je ne suis roy, ne duc, ne comte aussi, je suis le sire de Coucy. — V. Coucy.

Je sème l'or. — V. Chateaubriant.

Jubet agnus aris. — V. de Biragne.

Jus et virtus. — V. Pocquet.

Jus pericula spernit. — V. de Crozé.

Justus ut palma... — V. Bourigault.

Juventute me ne immineris. — V. du Mas.

L

Laureat, Laureatus. — V. Le Horeau.

La vertu en nous a l'âge devancé. — V. de Vansay.

Le bon temps viendra. — V. d'Harcourt.

Le froid me chasse ! — V. de Sévigné.

Lenitati fortitudo comes. — V. de Baracé, Marquis.

Levezouls, d'Estaing, Vesins. — V. de Mostuéjols.

Lilium inter spinas. — V. du Bourg.

Litteris et armis. — V. Couet.

Loyauté, franchise. — V. Douineau.

M

Magnus inter pares. — V. de Monteclair.

Maintiens le droit. — V. de Bruge.

Malus leo, meus leo. — V. de Mauléon.

Mar car Doué. — V. du Chastel.

Masculas ostendit et aufert. — V. Angers, p. 42.

Mauny ! Mauny ! — V. de Mauny.

Mediis immota periclis. — V. Constantin.

Melius mori quam inquinari. — V. de Montdor.

Memorare novissima tua. — V. Beschard.

Mœnia fallunt hostem. — V. Saumur.

Mon cor et mon sang. — V. Cillard, de Kermainguy.

Mon corps et mon sang. — V. Cillard.

Mon sang a teint les bannières de France. — V. Châteaubriant.

Moriar fidei servus. — V. Guery.

Mostvéjols et Arpajon. — V. de Mostuéjols.

N

Nec aperta pericula terrant. — V. de Buzelet.

Ne deuil, ne joie. — V. de Menon.

Neque terrent monstra. — V. d'Acigné.

Ne quid nimis. — V. de Bretagne, Millet.

Ne varietur. — V. de Sapinaud.

Nihil virtute pulchrius. — V. de Carion.

Nomine niger, corde candidus. — V. Le Noir.

Non dormit qui custodit. — V. de Vernon.

Non est quod noceat. — V. Milon.

Non immemor beneficii. — V. Fitzgerald.

Non quæ super terram. — V. de Tournon.

Non suum timendus. — V. de Craon.

Non vestra sed vos. — V. Maupoint.

Nos murs, nos lois. — V. Marion.

Notre Dame au seigneur de Coucy. — V. Coucy.

Nul ne s'y frotte. — V. Menard.

Nul s'y frotte. — V. Le Jeune.

O

Oculis vigilantibus exit. — V. Fournier.

Omnia prætereunt. — V. de Tinteniac.

Ortu et honore. — V. Ernault, de Fitz-James.

Où je veux. — V. du Beuvreau.

P

Parcere subjectis debellare superbos. — V. du Breil.

Partout à manière. — V. Pelaud.

Partout le Bois art. — V. de Boisart, Boisart.

Patriæ subsidient astra bonis. — V. de la Coussaie.

Pauperes evangelizantur. — V. Guibert.

Pensez-y ce qu'il vous plaira. — V. Chateaugiron.

Perire potius quam fœdari. — Bernard.

Perite ac recte. — V. de Colbert.

Pios montes locet Deus. — V. de Melun.

Place à la bannière ! — V. Coucy.

Plus fidei quam vitæ. — V. de Mercœur.

Plus patriæ me tangit amor. — V. Goyet.

Plutôt rompre que plier, — V. de Carné

Pondus habebis justum. — V. Bompois.

Porta cœli crux. — V. d'Argentré.

Post funera fidus. — V. Maussion.

Potius mori quam fœdari. — V. du Beuvrau.

Pour Dieu et l'honneur. — V. de Launay.

Pour ma défense. — V. d'Harcourt.

Pour soutenir loyauté. — V. de Pierres.

Pring ! Pring ! — V. du Chastelet.

Prisca lux dux certa salutis, — V. de Créquy.

Pro aris et faucis. — V. de la Bourdonnaye.

Pro Christo, ecclesia et grege. — V. Grolleau.

Pro Deo et rege. — V. de Clinchamps, Mesnard.

Pro fide et patria. — V. Le Royer.

Pro me Domine responde. — V. de Grasse.

Pro patria virescit. — V. du Pallu.

Prudens simplicitas. — V. Bazemont.

Prudenter et sincere. — V. Bedé.

Q

Qui bien ferai bien troverai. — V. Denais.

Qui s'y frotte s'y pique. — V. de Créquy.

Quæ numerat nummos, non male stricta domus. —V. de Malestroit.

Quò non ascendam. — V. Fouquet.

R

Rallié au roi. — V. de Montesson.

Recte et fortiter. — V. de la Selle.

Repellam umbras. — V. de l'Espinay.

Rerum vices. — V. Baïf.

Retrocedere nescit. — V. Thiard.

S

Salvum Deus fecit. — V. de Juigné-Béné.

Sanguine tinctus. — V. Minault.

Sanguis regum et Cæsaris. — V. Bastard.

Sans départir. — V. de Beauvau.

Sans mal. — V. de Comines.

Sans reproche. — V. Constantin.

Sans sortir de l'ornière. — V. de la Trémouille.

Semper Deo fidelis, honori, regi et virtute valens. — V. de Vaucelles.

Semper et ubique fidelis. — V. Ernault, de Fitz-James.

Semper lilium. — V. Bonvallet.

Semper paratus. — V. de Las-Cases.

Semper stabit charitas. — V. de Quentin.

Σεγαλα θε και αριστεε — *Se taire, se cacher et bien faire.* — V. Nepveu.

Shannet à Boo. — V. Fitzgerald.

Simpliciter et confidenter. — V. Denéchau.

Sine veneno. — V. Cotereau.

Sola fides sufficit. — V. des Bruyères.

Sol agens ! — V. de Solages.

Sola virtus. — V. de Vieuville.

Soldat et brave. — V. Barville.

Spem in contra spem. — V. de Scepeaux.

Spe nitimur. — V. Paysan.

Spes in Deo non vana. — V. de Béthune.

Spes mea Deus. — V. Cossin.

Spes mea, Virgo Maria. — V. Marie.

Spete l'hore. — V. de Rohan.

Spiculo et melle. — V. Mellay.

Spiritu et cor. — V. de Gohory.

Sponte favos ægre spicula. — V. Freppel.

Sportellia majora dabit. — V. du Beugnon.

Suavis suavi. — V. Quinson.

Suaviter et fortiter. — V. Guibert.

Sumus autem ipsi nobiles sed novi. — V. Menage.

Superis victoria faustis. — V. de Budos.

Superna licet, sustentant lilia fulcrum. — V. de Mandon.

Sustinent imperium virtus et lancea. — V. Aubéry.

Suum cuique. — V. de Bergues.

T

Tacere qui nescit, nescit loqui. — V. de Vernot.

Tales mi vidat. — V. de Cossa.

Telis opponit acumen. — V. Menardeau.

Tot tella quot hostes. — De Bellère.

Toujours à Dieu ! toujours au droit ! — V. de Ghaisne.

Toujours en croissant. — V. d'Aigremont.

Tout à travers. — V. de la Forest-d'Yvonne.

Tout de par Dieu. — V. Bigot.

Tout par labeur. — V. de Bouillé.

Tout pour l'honneur. — V. d'Allonville.

Transfixus non mortuus. — V. Walsh.

Tuum virtus amat. — d'Abbadie.

U

Ulterius ardet. — V. Colas.

Un Dieu, un Roi. — V. d'Arcy.

Uni militat astro. — V. d'Aumont.

Ultinam virtus tenet juncta nobili animo mente! — V. de Jupilles.

Ut inter spiritus sacros ora, viator. — V. de Melun.

V

Va ferme à l'assault qui rit à la prise. — V. Quirit.

Valentior omni fortuna animus. — V. Basset.

Verbis gesta præveniant. — V. d'Harcourt.

Vert ou sec le bois art. — V. de Boissard.

Vexillum regis. — V. de la Boissière.

Vias suas domine. — V. Bricel.

Vici, victurus, vivo. — V. Turpin.

Vidimus stellam in oriente. — V. Millet.

Vigilet audax. — V. Chastenay.

Vigor in virtute. — V. Dean.

Vincere aut mauri. — V. de Martineau.

Virtus et fidelitas. — V. Amis.

Virtus honor. — V. de Melun.

Virtute, amore, pietate. — V. de Courcillon.

Virtute Deo. — V. de Guerrin.

Virtute et labore. — V. du Pont-Aubevoye.

Virtuti et labori. — V. Marolles.

Virtuti pro patria. — V. Bonnin.

Vis leonis. — V. Testu.

Z

Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum. — V. Angers, p. 48.

SOURCES

DE

L'ARMORIAL DE L'ANJOU

J'ai cru devoir donner ici la bibliographie très exacte des divers ouvrages manuscrits et imprimés auxquels renvoient les indications de l'Armorial de l'Anjou.

Pour les imprimés, une note succincte suffira.

Quant aux manuscrits, il m'a paru très utile d'en donner une description aussi précise que possible, et c'est par elle que je commence :

MANUSCRITS

Manuscrit 14. — Coté 14 au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, « *Nobiliaire d'Anjou.* » C'est un atlas in-folio contenant un certain nombre de généalogies angevines, dressées de 1666 à 1668.

Manuscrit 439. — Coté 439 à la Bibliothèque nationale (cabinet des titres). Ce sont des actes authentiques. « *Catalogue des gentils hommes des provinces de Touraine, Anjou et Mayne* qui ont représenté, en exécution de l'arrêt du Conseil du 22 mars 1666, leurs titres de noblesse pardevant Messire Voisin, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requêtes ordinaires de son hostel, commissaire departy pour l'exécution des ordres de Sa Majesté,

en la généralité de Tours, dans lequel est marqué depuis quel temps ils ont justifié la possession du titre de noblesse, ensemble le blason de leurs armes ».

Manuscrit 703. — Cote de la Bibliothèque nationale (cabinet des titres). « *Armorial d'Anjou* » XVIIe siècle, in-folio.

Manuscrit 867. — Cote de la Bibliothèque d'Angers (catalogue des manuscrits dressé par M. Albert Lemarchand). « *Annales et antiquités d'Anjou* contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis le déluge jusqu'à présent, recueillies des anciennes annales, chroniques et écrits de Jean de Bourdigné... et de Jean Hiret... par Jean Ballain en 1716. » Mss. de 697 pages avec blasons coloriés.

Manuscrit 871. — Bibliothèque d'Angers (catalogue des manuscrits dressé par M. Albert Lemarchand). — *Angers*, par Jacques Bruneau sieur de Tartifume, avocat au siège présidial de cette ville. — 2 vol. pet. in-fol. de 547 et 279 pages. De la page 483 à la page 520 se trouvent les blasons des maires d'Angers.

Manuscrit 972. — Cote de la Bibliothèque nationale (cabinet des titres). « Copie du livre et recueil des armes de la noblesse d'Anjou, manuscrit de feu Monsieur Gohory, qui porte ce titre ; *Ce sont les noms, maisons et armes du roy, duc d'Anjou, comtes, barons, seigneurs et gentilshommes dudict pays et duché d'Anjou*, présenté à Monsieur Maistre François Lanier, seigneur de Saincte-Jame sur Loire, conseiller du roy et lieutenant-général en la sénéchaussée et siège présidial dudict pays par Jacques Gohory, connestable de la ville d'Angers, son très humble serviteur le 1er jour de juillet 1608. » — Petit in-8° de 133 ff. (plus 22 pages pour les maires d'Angers de 1474 à 1651). Sur la couverture la mention suivante : « Ce recueil d'armoiries m'a esté donné par M. Faussier, chanoine d'Auxerre, en 1666 » (signé) « Ch. d'Hozier. »

Manuscrit 983. — Cote de la Bibliothèque nationale (cabinet des titres). Copie du n° 972. — In-8° de 132 ff. et table, XVIIe s.

Manuscrit 993. — Cote de la Bibliothèque d'Angers (catalogue des manuscrits dressé par M. Albert Lemarchand). *Collection de notes*, gravures, dessins, miniatures, pour servir à l'histoire héraldique des villes, des évêques, chapitres, abbayes, corporations et communautés d'Anjou, des maires d'Angers et des chevaliers de l'ordre du Croissant établi par René d'Anjou. — Liasses diverses.

Manuscrit 994. — Cote la Bibliothèque d'Angers (catalogue des manuscrits dressé par M. Albert Lemarchand). — *Projet d'Armorial pour l'Anjou* formé vers la fin du XVIIIe siècle (par Joseph Audouys, feudiste né en 1727, mort en 1802.) — In-folio de 172 ff.

Manuscrit 995. — Cote de la Bibliothèque d'Angers (catalogue des manuscrits dressé par M. Albert Lemarchand). Ce recueil contient quatre armoriaux :

1° *Rôle des nobles d'Anjou,* écrit de la main de Barthélemy Roger, historien angevin, bénédictin de Saint-Nicolas d'Angers, mort en 1694. — In-folio de 20 pages. Beaucoup de noms inscrits n'ont pas d'armoiries indiquées.

2° *Notes héraldiques,* XVIIe siècle, in-folio de 20 pages, écrites vraisemblablement par N... Dumesnil, sieur d'Aussigné, ou tout au moins lui ayant appartenu, comme l'indique sa signature, en vedette sur le recueil [1].

3° *Armorial de l'an 1608*, petit in-folio de 60 ff.

« Noms, maisons et armes du roi, ducs, comtes, barons, seigneurs et gentilhommes d'Anjou, et de quelques chapitres, abbayes, prieurés et autres. » Armorial rédigé par Jacques Gohory, connétable d'Angers et commis au greffe civil du présidial de cette ville pour François Lanier lieutenant général de la sénéchaussée d'Anjou, chargé par le roi de convoquer l'arrière-ban de la noblesse en 1608 (Voir ci-dessus le n° 972). Avec cette mention : « Appartient à moy Du Mesnil, sieur d'Aussigné, demeurant à Angers, à la Cité, 1682 [2]. »

4° Mss. du XVIIe siècle intitulé : *Armorial d'Anjou par*..... (*sic*) In-folio de 96 pages y compris la table alphabétique. On y trouve des armoiries tout à fait étrangères à la province. (Commence par les armoiries de François de Gonzagues, marquis de Mantoue.)

Manuscrit 996. — Cote de la Bibliothèque d'Angers (catalogue des manuscrits dressé par M. Albert Lemarchand). — *Armorial d'Anjou* contenant les armes du roi de France, de la Ville, de l'Église, de l'Université et des maires d'Angers ; des ducs, comtes, barons, seigneurs et gentilshommes de la province, (par

[1] J'ai remarqué que le généalogiste Audouys citait dans ses notes ce manuscrit sous cette rubrique « chez M. Rangeard » ou « le manuscrit de M. Rangeard ». Ce recueil a donc dû appartenir à Jacques Rangeard, l'historien angevin.

[2] Chaque fois que Audouys, qui a connu ce manuscrit, le rappelle dans ses notes, il écrit : « le séminaire dit... »

Gencien ou Gencian, seigneur d'Érigné et de Mûrs [1].) Commencement du XVIIIe siècle. In-folio de 78 feuillets de velin avec blasons coloriés.

Manuscrit 999. — Cote de la Bibliothèque d'Angers (catalogue dressé par M. Albert Lemarchand). — *Armorial des chevaliers de l'ordre du Croissant,* institué par René, duc d'Anjou, le 4 août 1448 (les statuts sont de 1464). XVIIIe siècle. — In-4° de 58 planches gravées, épreuves avant la lettre. (Les cuivres sont au musée d'antiquités dirigé par M. V. Godard-Faultrier.)

Manuscrit 1000. — Cote de la Bibliothèque d'Angers (catalogue dressé par M. Albert Lemarchand). — *Armorial des chevaliers de l'ordre du Croissant* XVIIe siècle. — In-folio de 22 pages. Armoiries coloriées, avec notices de 50 chevaliers du Croissant.

Manuscrit 1001. — Cote de la Bibliothèque d'Angers (catalogue des manuscrits dressé par M. Albert Lemarchand). — *Notes pour servir à l'histoire de l'ordre du Croissant,* par Pétrineau des Noulis, XVIIIe siècle. — In-folio de 161 ff. avec planches gravées et dessins à la plume.

Manuscrit Gaignières. — Bibliothèque nationale (fonds Gaignières n° 1356, actuellement fonds français n° 20,083). — *Armorial de l'Anjou,* XVIIIe siècle. — Atlas grand in-folio de 92 pages, armoiries peintes à l'aquarelle.

Portefeuille historique et archéologique (Église d'Angers n° 164). — Mss. du XVIIIe siècle, avec de nombreux dessins à la plume, au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

Armorial manuscrit de d'Hozier. — Bibliothèque nationale (cabinet des titres), *Armorial général de France. Généralité de Tours,* (à moins d'indication spéciale d'une autre Généralité). dressé en conséquence des édits de novembre 1696, de 1698, 1699,

1 Dans le recueil 993, cité plus haut, se trouve une lettre du 8 juillet 1739, signée « de Gencian » à propos des armoiries épiscopales du diocèse, qui dénote d'ailleurs des connaissances généalogiques chez ce Gencian, dont on ne sait rien de plus, mais que je crois être le fils de Joachim mort en 1703 (de la famille Gencian d'Érigné citée dans ce livre), en faveur duquel Érigné fut érigé en marquisat en 1685, et de Catherine Arthaud, nom porté, à la fin du XVIIe siècle, par plusieurs érudits angevins.

C'est la première fois d'ailleurs que le manuscrit 996 a pu être attribué à son véritable auteur, grâce à des indications que j'ai trouvées dans diverses archives et manuscrits renvoyant à ce recueil. Le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Angers l'a confondu, à tort, avec une copie de l'Armorial de 1608, et l'a attribué ainsi indûment à Jacques Gohory.

1700, 1701 et 1710. — In-folio coté et paraphé. Avec un volume in-folio contenant les armoiries peintes.

La pagination de l'*Armorial général*, dans ses parties relatives à l'Anjou, se réfère aux dates suivantes :

Du f° 1 au f° 441 (1698).
Du f° 457 au f° 473 (12 novembre 1699).
Du f° 481 au f° 678 (1er août 1700).
Du f° 685 au f° 717 (1701).
Des f°s 721 à 741, 745 à 765, 769 à 800 (1700).
Du f° 801 à 1493 (1701).
Du f° 1503 au f° 1539 (1710).

Manuscrit Lehoreau. — (Bibliothèque de l'Évêché d'Angers.) — Cérémonial de l'Église d'Angers, par René Lehoreau, seigneur du Fresne, de 1692 à 1720. Tome III, livre V.

Manuscrit d'Orléans. — Bibliothèque de la ville d'Orléans (coté E. 3160). — *Armorial de la province d'Anjou* dressé en 1698 pour René-François du Bellay, auquel ce manuscrit appartint, avant d'être donné en 1742 à la bibliothèque d'Orléans par Antoine Vaslin, questeur à Bourges. — In-folio.

Manuscrit de la Flèche. — Bibliothèque du Prytanée militaire de la Flèche (cote E. 285). *Tableau de l'ordre du Saint-Esprit...* par François Rousseau. Mss. du XVIIe siècle. — Volume in-4° avec armoiries coloriées.

IMPRIMÉS

Il faudrait faire figurer ici, pour être complet, toute la bibliographie héraldique, car il est peu d'ouvrages imprimés qui n'aient été mis à contribution dans ce travail. Mais il suffira, pour s'en dispenser, de rappeler que la *Bibliothèque héraldique et généalogique* de M. Ernest de Rozière, vendue à l'hôtel Drouot dans ces dernières années, ne comptait pas moins de 1936 numéros. On pourra se référer à l'occasion au *Catalogue* de cette précieuse collection (Paris, H. Champion, in-8°), catalogue qui forme le complément nécessaire de la *Bibliothèque héraldique de la France* de M. Joannis Guigard (1861, in-8°). Nous nous bornerons à indiquer ici les livres ou brochures imprimés héraldiques spéciaux se

rapportant à l'Anjou (sauf les généalogies particulières), et les éditions des principaux ouvrages, auxquelles se réfèrent les renvois des pages citées dans nos notes héraldiques.

Armorial des Maires d'Angers, publié sous les auspices et la direction de la Société d'Agriculture, sciences et arts, par Henry Lambron de Lignim. — Imprimerie Cosnier et Lachèse, 1845, in-4° de 46 pages.

Armorial des évêques et administrateurs de l'insigne église d'Angers, par Mgr X. Barbier de Montault.— In-8°, dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1863, de la page 249 à la page 295.

Vitæ Petri Erodii, quæsitoris andegavensis, et Guillelmi Menagii advocati regii andegavensis, a Guill. Menagio. — Parisiis, 1675, in-4° de 540 pages et tables. (Les notes qui accompagnent la vie de Pierre Ayrault sont en grande partie relatives à la noblesse angevine.)

Histoire de Sablé, contenant les seigneurs de la ville de Sablé, jusqu'à Henri Ier, duc d'Anjou et roi de Sicile par Guill. Ménage, 1re partie. — Paris, Le Petit, 1683, in-folio.

Catalogue des gentilshommes d'Anjou et Saumurois, qui ont pris part aux assemblées de la noblesse en 1789, par de la Rocque et de Barthélemy. — Paris, 1864, broch. in-8°

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par Célestin Port. — Angers, Paris, 1869-1878, 3 vol. in-8° à 2 colonnes. (De nombreuses armoiries y sont signalées.)

Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, Mayenne et Château-Gontier, par Léon Maître. — Paris, in-folio avec 3 planches de blasons.

Bulletin historique et monumental de l'Anjou, publié par Aimé de Soland, 1re série, 1852-1858 ; 2e série, 1859-1870. — Angers, 11 tomes in-8°.

Essai sur l'Armorial du diocèse du Mans (16 pl. de blasons), par Cauvain. — Le Mans, 1843, in-18.

Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans, par A. de Maude. — Paris, 1860, in-12 (126 blasons gravés).

Armorial général de la Touraine, par J. X. Carré de Busserolle. — Tours 1867, in-8° de 1208 pages.

Dictionnaire général du Poitou, par H. Beauchet-Filleau. — Poitiers 1849-1854, 2 vol. in-8°.

Nobiliaire et Armorial de Bretagne, publié par Potier de Courcy. 2e éd. — Paris 1862. 3 vol. in-4°.

Dictionnaire héraldique de Bretagne, par le même auteur. — Paris 1855. — in-8°.

Histoire généalogique de la maison de France, par Scevole et Louis de Saincte-Marthe. — Paris, Seb. Cramoisy, 1628. 2 vol. in-folio.

Trésor héraldique ou *Mercure Armorial*, par Charles Segoing. — Paris, Clouzier 1657, in-folio.

La vraye et parfaicte science des armoiries ou l'indice armorial de feu maistre Louvan Geliot, augmenté par Pierre Palliot. — Paris, Frédéric Léonard, 1664, in-folio.

Le César armorial, ou *recueil des armes et blasons de toutes les illustres, principales et nobles maisons de France*, par C. D. G. (César de Grandpré). — Paris Ve de Jean Petitpas, 1645, in-16.

Dictionnaire héraldique, par Jacques Chevillard, le fils.— Paris, 1723, in-12.

Histoire généalogique et chronologique de la maison de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la maison du Roy, et des anciens barons du royaume, par le Père Anselme. Continuée par M. de Fourny. — Paris, 1726-1733. 9 vol. in-folio.

Armorial général de la France, par d'Hozier. — Paris, Prault. 1738 (avec la suite parue chez Firmin Didot.)

Dictionnaire de la Noblesse, par de Lachesnaye-Desbois. Édition de 1869. — 15 vol. in-4° à 2 col.

Versailles, Croisades. — Voir dans la *Revue de l'Anjou* (1852) l'article de M. Bougler sur *les Écussons angevins au Musée de Versailles*.

TABLE DES MATIÈRES

Tome Ier.	Préface	Pages V
	Vocabulaire héraldique	1
	Armorial, par noms de familles (A-D)	22 à 494
Tome II.	Suite de l'Armorial (E-N)	1 à 436
Tome III.	Suite de l'Armorial (O-Z)	1 à 304
	Erratum. Additions et corrections	305
	Table des Armoiries par meubles	331 à 430
	Table des Devises	433 à 444
	Sources	445 à 451
Tome IV.	Atlas de planches	1 à 56

L'ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

PAR M. JOSEPH DENAIS

commencé d'imprimer

LE TRENTE NOVEMBRE MIL HUIT CENT SOIXANTE-DIX-HUIT

a été achevé d'imprimer

LE DIX-NEUF MARS MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-CINQ

par

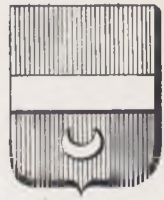
GERMAIN ET G. GRASSIN

Imprimeurs-Éditeurs à Angers


de la Vieuville


de Vigré


Vihiers
(Ville de)


de Villegonthier


de Villeprouvée

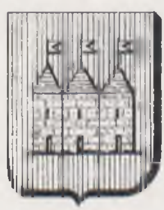

de Villoutreys

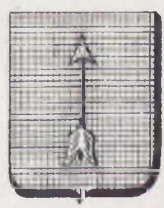

Walsh

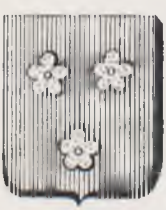

Bauné

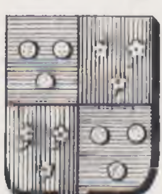

Beaucorps


Berrie


Candé
(Ville de)


de Capol


de Courceriers


Guery


Le Bault


du Mas

PRÉFACE

Pourquoi j'ai fait ce livre. — Comment je l'ai fait. — Deux projets d'*Armorial angevin* à cent ans de date. — Raisons qui m'ont décidé à publier un *Armorial* et non pas un *Nobiliaire*. — Considérations sur la Noblesse et les armoiries. — « Noblesse oblige »

J'ai voulu faire une œuvre sérieuse, consciencieuse, utile.

A ceux qui interrogeront ce livre, aux historiens, aux artistes, aux curieux de notre chronique, de dire si j'ai atteint mon but. En leur rendant service, je me considérerai comme largement dédommagé du temps — et de l'argent — que m'ont coûté ces trois volumes de l'*Armorial général de l'Anjou*, auxquels j'ai dû travailler plus de dix années.

Raconter comment j'ai été amené à la confection de cet Armorial montrera, mieux que toute autre explication, le but que j'ai visé, que je voudrais avoir atteint.

Au moment où s'imprimait ma *Monographie de Notre-Dame de Beaufort* [1] — avec cette épigraphe de Sénèque qu'il n'est

[1] Paris, Dumoulin, 1874. In-8º de 563 pages.

point inutile de répéter ici, *Nemo patriam, quia magna est amat, sed quia sua* — à l'heure où faute de documents plus précis, j'essayais de faire parler des pierres sculptées, des débris de verrières, etc. j'eus besoin de consulter l'armorial de la province. Mais l'Anjou, dont la bibliographie s'est, depuis un demi-siècle, et surtout en ces dernières années, enrichie de si précieux ouvrages, manquait absolument de recueil général d'armoiries imprimé, moins favorisée sur ce point, que la plupart des provinces de France, et que toutes les provinces limitrophes, le Maine, la Bretagne, la Touraine, et le Poitou.

Ce n'étaient pourtant pas les sources qui faisaient défaut. La bibliothèque d'Angers, mieux dotée que la plupart des bibliothèques publiques des autres chefs-lieux, possède sous les numéros 981 à 1006 du *Catalogue des Manuscrits* dressé par M. Albert Lemarchand, des recueils de blasons, ou de notes héraldiques éparses des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, fort précieux. La Bibliothèque nationale, à Paris, conserve aussi, soit dans le fonds Gaignières, soit aux Estampes, soit au cabinet des Titres, des collections de la même époque qui peuvent servir à contrôler et à compléter les documents angevins. C'est là que se trouvent, entre autres, les archives du cabinet d'Hozier, et l'*Armorial général de la France* dressé par Généralités, de 1696 à 1710, document officiel inédit, — le plus souvent feuilleté peut-être de tous les manuscrits de la rue Richelieu !..

Mais que de difficultés pour les recherches ! Sauf dans l'Armorial général de d'Hozier, à Paris, et celui d'Audouys à Angers, pourvus de tables alphabétiques plus ou moins exactes, où d'ailleurs sont confondus trop souvent les noms patronymiques avec les noms féodaux, — dans tous ces recueils aucun ordre,aucun répertoire, aucune classification. Et encore, l'orthographe la plus extraordinaire pour les noms propres, même dans l'Armorial Général officiel, où l'on trouve, par exemple, la ville de *Pouancé* écrite *Provencé*, celle de *Chemillé* écrite *Chevillé ;* la ville de *Candé* y devient *Condé*,

alors que *Candes*, près Montsoreau, y est appelée *Candé;* les noms de *Denezé*, de *Limiers, Jarret de la Mairie*, entre cent autres, y sont écrits *Dodevizé, Lininières, Javet de la Merye;* la famille de *Maillé* y est confondue avec l'autre famille de *Mailly*; l'un des noms les plus connus de nos historiens angevins, celui de Pierre *Ayrault*, y est appelé, selon les inscriptions, *Errault* ou *Heraut* et, par la faute de copistes sans doute, *Hérant;* c'est sous ce nom d'*Hérant* qu'il fallait, après bien des recherches, trouver le nom d'*Ayrault !...*

Je l'avoue, en présence de ces richesses manuscrites, en si grand désordre, je me voyais un peu comme Tantale dans le Tartare, mourant de soif au milieu des eaux vives, et d'eaux vives dont une cause fortuite, comme un incendie, pouvait dessécher, tarir à jamais la source. J'ai voulu que mon supplice, qui ne devait pas être le premier, fût le dernier. En recueillant, en coordonnant toutes les indications amassées sans ordre dans ces riches collections diverses, j'ai pensé faire œuvre utile, et faciliter toutes recherches à ceux qui, pour fixer une date, un nom, une origine, auraient besoin de déterminer des armoiries.

En vue de cette publication, la seule qui ait manqué tout-à-fait jusqu'à ce jour sur notre belle province, j'ai fait relever, et j'ai relevé moi-même, toutes les figures héraldiques angevines qu'il m'a été possible de découvrir partout. Mes trois volumes en contiennent, sans compter les brisures, près de 5,500, et plus de 350 devises.

Deux jeunes éditeurs intelligents et consciencieux, MM. Germain et G. Grassin, m'ont offert leurs presses et, dès l'apparition des premiers fascicules de l'Armorial, de nombreuses revues et journaux, en France et à l'étranger[1], ont parlé de cette publication en des termes qui doivent nous faire bien augurer de l'accueil réservé à l'ouvrage complet.

[1] Voir tome III, p. 305.

D'abord, je voulais ne donner dans ce répertoire que le *nom patronymique* de la famille, le nom de la ville, de l'abbaye, de la communauté, de la corporation, armoriées, suivi de l'indication des pièces du blason, comme l'ont fait Rietstap et quelques autres héraldistes les plus réputés. Mais, un peu pour éviter la sécheresse de cette nomenclature, et beaucoup pour mieux distinguer entre elles les différentes familles, — autant du moins que cela est possible, — j'ai tenu à joindre aux noms patronymiques les noms de fiefs possédés, à ma connaissance, par les maisons signalées.

J'ai même cru devoir faire figurer tous ces *noms féodaux* dans l'ordre alphabétique, car souvent ils devenaient eux-mêmes, par l'usage, les seuls noms connus de certaines branches d'une famille, coutume d'ailleurs pleine d'inconvénients, dont Montaigne [1] se plaignait dès le XVIe siècle:

« C'est, disait-il, un vilain usage, et de très mauvaise conséquence en nostre France, d'appeler chacun par le nom de sa terre et seigneurie, et la chose du monde qui faict plus mesler et mesconnoistre les races. Un capdet de bonne maison ayant eu pour son apanage une terre, sous le nom de laquelle il a esté connu et honoré, ne peut honnestement l'abandonner; dix ans après sa mort, la terre s'en va à un estrangier qui en faict de mesmes: devinez où nous sommes de la connaissance de ces hommes [2]? »

Cet usage est d'ailleurs d'autant moins explicable que si le chef de la maison a pu se rendre illustre, c'est assurément montrer peu de gratitude envers lui que de changer son nom patronymique, au moins dans l'usage, pour un sobriquet de

[1] *Essais*, livre 1er, chap. XLVI.

[2] Les gentilshommes, à leur entrée dans le monde, prenaient le nom d'un fief sous lequel ils étaient désignés. Quand l'usage des titres de noblesse se généralisa, ils firent précéder ce nom du fief d'un titre à leur convenance; beaucoup de comtés et de marquisats n'ont pas d'autre origine, dit le vicomte J. d'Avenel (*Richelieu et la monarchie absolue*, Paris, Plon, 1884, p. 360). — Un gentilhomme, pour obtenir l'érection d'une terre en marquisat sous Louis XIV, se fonda sur ce fait qu'ayant vendu le seul marquisat qu'il possédait, il n'y en avait

fief souvent inconnu, quelquefois même ridicule. Mais c'est là un usage bien vieux déjà et l'on s'en défera d'autant moins que beaucoup de gens s'imaginent, à tort, qu'il est impossible d'être ou de paraître nobles sans avoir une particule, ignorant aussi qu'on peut avoir une particule et ne pas appartenir à la noblesse.

A la suite des noms patronymiques et des noms féodaux, notre *Armorial* indique souvent, pour mieux distinguer les familles entre elles, quelques-uns des personnages de la maison désignée, qui remplirent quelque fonction, notamment les *évêques*, les *abbés* et *abbesses*, les *intendants*, les *maires*, *échevins*, *magistrats*, etc., ainsi que ceux qui furent décorés de certains ordres de *chevalerie*.

La difficulté, l'impossibilité même, de contrôler sérieusement les *titres de noblesse*, m'ont fait adopter comme une loi rigoureuse, de ne faire mention d'aucun d'eux, même pour

plus dans sa famille. (Lettres patentes d'août 1662, mss. Godefroy, à la Bibliothèque nationale, p. CXXXVI.)

On pourrait faire la même observation aujourd'hui sur, ce que l'on a appelé la « noblesse géographique », l'habitude pour se distinguer d'accoler le nom de son pays natal au nom de ses pères, ou quelquefois de prendre simplement le nom de son lieu d'origine avec ou sans particule.

Il y a quelques années, pendant un séjour à Rome, je me trouvai à dîner chez le cardinal de Falloux, au palais Ruspoli, près de l'évêque des Trois-Rivières, Mgr Laflèche.

— Monseigneur, lui dis-je, le nom que vous portez est presque angevin...

— Mais, vous pourriez dire reprit le prélat, tout à fait angevin. Lorsqu'il y a deux siècles, ma famille vint se fixer au Canada, mon père garda le nom de sa ville natale, mais notre véritable nom est Richer...

La famille Richer est, en effet, originaire de La Flèche, où elle a rempli dans la magistrature des charges fort honorables.

Combien de *Langevin*, de *Fléchois*, de *Cholet* etc. répandus dans toute la France, n'ont peut-être pas d'autre origine ?

C'est à ces habitudes de prendre des noms de lieux, et surtout d'accoler à son nom patronymique, celui d'une ville, d'un lieu quelconque, qu'Érasme, dans ses *Colloques* faisait allusion dès le XVIe siècle, dans une satire contre la fausse noblesse : « Il faut bien prendre garde, disait-il, de ne pas vous laisser appeler, suivant l'usage du peuple, Harpalus le Comois, mais Harpalus de Côme, ce dernier nom sent le noble !... »

les moins contestés. J'explique, d'ailleurs, plus au long ma pensée sur la distinction qu'il ne faut pas manquer de faire entre cet *Armorial* et un *Nobiliaire*, ouvrages bien différents au fond, quoique très souvent confondus par le public.

On trouvera de plus mentionnées dans cette publication bien des familles qui ne sont pas nobles, et ne l'ont jamais été [1], quoiqu'elles aient pu et puissent encore se considérer comme propriétaires d'armoiries, aussi légitimement que les anciens ducs et pairs.

La *description des armoiries* est suivie — j'appelle sur ce point l'attention des critiques sérieux — de *l'indication précise des documents* qui me l'ont fournie [2]. Avec les renvois aux *Sources,* on pourra toujours de cette façon recourir aux manuscrits mis à contribution. Et, d'ailleurs, si jamais la maxime « possession vaut titre » peut avoir une application raisonnable, c'est bien ici, car telle famille, dont les armes figurent dans l'Armorial général de d'Hozier ou dans les manuscrits de 1608, saura désormais, grâce à ces indications, qu'elle est en possession de ces armes au moins depuis Henri IV, ou Louis XIV. En notant scrupuleusement les brisures et variantes, j'ai pour ces indications mis à profit tous les livres imprimés anciens et modernes que j'ai pu me procurer, tous les manuscrits ou collections dont on trouvera la liste et la description ci-dessous ; j'ai interrogé aussi, comme on le verra, les monuments anciens de toutes sortes, les tableaux, les sculptures, les portraits, les tombeaux, les vitraux, les meubles, les médailles, les tapisseries, les pièces d'orfèvrerie, les sceaux, — même les monuments

[1] M. le vicomte G. d'Avenel (*Richelieu et la monarchie absolue*, 1884, tome I, in-8°, p. 336, cite un document des archives nationales KK. 624, f° 212 (Le Laboureur) qui dit : « On a vu des écus pareils à ceux des plus grands princes, à des cordonniers et des chirurgiens jurés du Châtelet. » — J'ai donné plus d'un blason appartenant d'après d'Hozier, à des apothicaires, ou à de petits marchands de drap angevin, et autres commerçants.

[2] Voir à la suite de cette préface.

contemporains, car ce livre doit être fait pour les curieux de demain, comme pour les travailleurs d'aujourd'hui.

Dans toutes ces recherches j'ai souvent rencontré des concours précieux, que j'apprécie trop pour ne pas les reconnaître ici, au moins sommairement. Il n'a pas dépendu d'ailleurs ni de mes collaborateurs d'occasion, ni de mes appels maintes fois réitérés depuis cinq années, que l'*Armorial général de l'Anjou* fût, ce que j'aurais ambitionné, un ouvrage sans fautes ni lacunes.

J'ai trouvé, comme toujours, le plus bienveillant accueil, au début de mes travaux, près de M. Léopold Delisle, le savant administrateur général de la Bibliothèque nationale, de M. Célestin Port, de M. Albert Lemarchand, et de M. V. Godard-Faultrier, aux archives, à la bibliothèque et au musée d'antiquités d'Angers. Je dois aussi une mention particulière de reconnaissance au R. P. dom Paul Piolin, prieur de l'abbaye de Solesmes, le continuateur de Sainte Marthe au *Gallia Christiana*, qui m'a découvert des armoiries ecclésiastiques inconnues, ainsi qu'à Mgr X. Barbier de Montault, l'ancien historiographe du diocèse d'Angers, auteur d'un excellent *Armorial* de nos évêques; à M. de Crochard, — dont nous avons eu à déplorer la perte au cours de la publication de ce travail, — à MM. E. de Cornulier et Bimbenet, qui m'ont indiqué le manuscrit de la bibliothèque d'Orléans ; à MM. André Joubert, Trochon de la Théardière, Hippolyte Sauvage, de Farcy, comtes de Galembert, G. de Blois, Le Bault de la Morinière, de Bernard de la Frégeolière, Gouin d'Ambrière, Henri de Fos, au R. P. Marie-Bernard, de la Trappe de Bellefontaine, à MM. les abbés Gustave Esnault, du Mans, et G. Hautreux, à tous ceux qui m'ont aidé enfin ; spécialement à mon ami, M. Ad. Rondeau, qui pendant les six longues années d'impression de ces trois volumes m'a constamment secondé dans le dépouillement, le classement et la collation de plus de 30,000 notes ou documents qui m'ont fourni les éléments de cet ouvrage.

J'espère que, grâce à tous ces efforts, l'Anjou possèdera désormais son Armorial général depuis si longtemps attendu.

Il y a bientôt cent ans en effet que l'apparition de ce livre est non seulement attendue, mais annoncée.

Au cours de mes recherches à la bibliothèque d'Angers et alors que ma publication était déjà décidée en principe, je mis, par hasard, la main sur un prospectus imprimé sans nom d'auteur et sans date, annonçant l'apparition « prochaine » d'un *Armorial* complet de la province d'Anjou [1]. Ce prospectus rappellant qu'un « amateur de l'antiquité de cette province » s'est procuré « depuis 20 ans » des « collections héraldiques ou armoriales » et qu'il est « dans le cas de pouvoir donner *sous peu* » son travail, date du XVIII[e] siècle. Je crois devoir l'attribuer, sans trop de témérité, à Joseph Audouys, et lui assigner une date postérieure à 1780. Voici les raisons de mes conjectures. On invite les intéressés à communiquer leurs observations « au sieur Mame, imprimeur-libraire au bas de la rue Saint-Laud. »

[1] Voici cette pièce en entier :

AVIS A MESSIEURS DE LA NOBLESSE D'ANJOU EN FORME DE PROSPECTUS POUR UN ARMORIAL DE CETTE PROVINCE.

Les collections héraldiques et armoriales, qu'un amateur de l'antiquité, de cette province, s'est procurées depuis 20 ans, le met, pour ainsi dire, dans le cas de pouvoir donner sous peu, à l'imitation de plusieurs provinces voisines, un Armorial complet de la province ; mais comme il ne peut être bien parfait sans le secours de la noblesse qui se trouve éloignée de cette ville, ou qui s'est établie depuis cent ans dans cette même province, soit en y faisant des alliances ou en y acquérant des terres, dans lesquelles elle s'y est fixée, il la prie de lui envoyer leurs cachets, avec la dénomination des pièces héraldiques, autant qu'on pourra le faire, sous les termes de l'art : cette demande, sous les termes de l'art, est d'autant plus essentielle, que l'on pourrait envoyer des impressions de cachets dont les hachures se trouveraient usées au point de ne pouvoir distinguer les émaux, et, par conséquent, occasionner de tomber dans des erreurs.

On désirerait encore que l'on donnât les noms des principales terres fieffées, situées dans l'Anjou que leurs ancêtres auraient possédées, et de celles dont ils jouissent dès à présent, afin que ces noms servissent à décorer chacun des articles auxquels ils doivent être attribués.

Cet armorial doit également comprendre, autant qu'il sera possible, l'ancienne Noblesse éteinte et fondue dans d'autres maisons, et celle qui,

Or, d'après le savant *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de M. Célestin Port[1], le libraire Charles-Pierre Mame, — qui le 20 brumaire an II, donnait à la République pour faire des cartouches, tous ses livres « infectés de fanatismes *ou d'armoiries* » — succédait à Billaut, comme libraire dans la rue Saint-Laud, en 1780. De plus, le manuscrit 994 d'Audouys (le « *projet d'Armorial* »), classé dans un certain ordre alphabétique, est évidemment de cette époque. Joseph Audouys né en 1727, qui se vit reprocher plus tard, après 1790, d'être « comme l'archiviste et le généalogiste de la ci-devant noblessse d'Anjou », avait bien pu, dès 1780, passer « vingt années » à collectionner ces innombrables documents héraldiques et généalogiques dont les archives départementales (série E) et la bibliothèque d'Angers[2] sont devenues aujourd'hui les détenteurs. Il est donc pour moi

après avoir existé plus ou moins de temps dans cette province, s'y être alliée, y avoir donné des alliances et possédé des fiefs, s'en est éloignée pour aller servir la patrie dans des emplois importants, ou des Cours souveraines.

Il comprendra aussi les armoiries des villes de cette province ; des chapitres et abbayes royales ; de l'Université, de ses facultés, etc...

L'ordre que lui donnera cet Armorial, suivra celui des lettres alphabétiques, auquel tout nom se trouve nécessairement soumis ; c'est celui que l'on a trouvé le plus convenable.

Cet ouvrage sera suivi d'une notice sur l'ordre du Croissant depuis son établissement par René, duc d'Anjou, jusqu'à sa décadence sous ce même duc ; le tout recueilli et extrait des Archives de l'Eglise d'Angers et mémoires particuliers, avec une liste des noms et armes des grands seigneurs qui ont été reçus en cet ordre, soit français, lorrains et italiens.

On terminera cet ouvrage par une liste chronologique des grands sénéchaux héréditaires d'Anjou, depuis l'an mil, à l'article de chacun desquels on ajoutera le blason de leurs armes, leurs alliances et une courte notice de leurs maisons.

Si le temps qu'on s'est prescrit pour l'accomplissement de cet ouvrage est plus que suffisant, on y ajoutera un état de l'érection des différents grands fiefs de l'Anjou en duché-patrie, comtés, marquisats, baronnies, châtellenies, etc., objets totalement analogues à cet Armorial.

Les personnes intéressées à cet ouvrage sont priées de vouloir bien nous communiquer leurs observations, et de les adresser au sieur Mame, imprimeur-libraire, au bas de la rue Saint-Laud, ainsi que le blason de leurs armes.

Avec permission.

[1] Tome I, p. 156, 348 ; tome II, p. 582.

[2] Manuscrits 1005 (18 vol. in-folio de Recherches généalogiques), 1002, 919, 841, 994, 998, 885, 921, 965, 875, 917, 918, 895, 1070, 973 956, 975, 948, 680, 692, 949.

très probable, sinon certain, que l'auteur du mss. 994 de la bibliothèque d'Angers, Joseph Audouys « feudiste », comme il signait souvent, soit l'auteur du « projet d'Armorial » annoncé vers 1780. En donnant juste pour ce qu'elle vaut cette opinion — ou plus exactement cette impression, car je n'ai pu me former une opinion définitive sur des informations restées aussi incomplètes, malgré tous mes efforts, — je dois ajouter que M. Célestin Port, à qui j'avais soumis ces observations, a eu l'amabilité de m'écrire qu'il serait plutôt porté à attribuer le prospectus du XVIII[e] siècle au feudiste Thorode, dont la bibliothèque d'Angers (sous la cote 1004) possède, entr'autres manuscrits, 18 cartons de *notes généalogiques*. Thorode, mort en 1789, fut chargé de 1761 à 1779, du classement des précieuses archives de l'Église d'Angers, auxquelles le document que je cite fait allusion, archives qui n'étaient pas accessibles à tout venant, et cette situation particulière, rapprochée des termes du prospectus éveillant l'attention de M. Port, le fait hésiter à admettre mon hypothèse. Je reconnais toute la valeur de ces doutes. Mais en attendant que d'autres soient assez heureux pour résoudre la question sur des données plus précises, l'*Armorial* manuscrit d'Audouys (n° 994), étant d'ailleurs le seul connu, — tout imparfait qu'il soit, — dont la date concorde avec l'impression du prospectus imprimé, et Thorode n'ayant point, à ma connaissance du moins, laissé même la trace de la confection d'un « projet d'Armorial », il semble difficile de ne pas croire que le prospectus imprimé ait été lancé par Audouys. En réalisant, un siècle après, l'idée conçue par un anonyme, et après avoir mis à profit tant d'essais plus ou moins heureux, j'éprouverais un véritable plaisir à rendre aujourd'hui sûrement aux collectionneurs du passé, comme à mes collaborateurs du présent, la part de gratitude que je leur dois.

Sauf pour la notice sur l'ordre du Croissant, — qui m'a semblé n'avoir pas place ici, tous les chevaliers du Crois-

sant figurant d'ailleurs dans cet Armorial, — et sauf pour l'érection des fiefs de l'Anjou en duché-pairie, comtés, marquisats, baronnies et châtellenies, — érection soigneusement notée dans le *Dictionnaire* de M. Port, j'ai suivi, très exactement, sans le savoir et dès le début, le plan du projet conçu par cet anonyme, il y a cent années.

J'ai pensé que les divers *Répertoires alphabétiques* que j'ai dressés (*Vocabulaire des termes du blason, Table par pièces ou meubles d'armoiries, Table des devises*) faciliteraient encore mieux toutes les recherches.

Et maintenant à ceux qui m'ont demandé pourquoi je n'ai pas fait, en même temps qu'un *Armorial*, un *Nobiliaire*, je n'éprouve aucun embarras à l'expliquer.

Il y aurait eu d'abord dans cette entreprise des difficultés matérielles presque insurmontables. Pour être complet, le Nobiliaire angevin atteindrait facilement dix fois l'étendue de l'Armorial. Je n'aurais eu ni le temps, ni les moyens, d'achever une si lourde publication.

Mais ce n'est pas tout, — je dois le dire, car dans une préface l'auteur prend volontiers son lecteur pour ami et pour confident, — je n'aurais peut-être jamais osé, si ces difficultés matérielles eussent pu être aplanies, me faire, comme je l'aurais dû (ne voulant pas être un complice), le contrôleur et le censeur de toutes les prétentions nobiliaires plus ou moins fondées des familles existantes ou disparues. Il aurait fallu, pour être exact, complet et impartial, expliquer et aussi distinguer les divers degrés de la noblesse, son ancienneté, son authenticité, les dérogeances, les mésalliances, les substitutions, toutes choses fort délicates à discerner consciencieusement, plus délicates encore à appliquer à des noms de contemporains. Aussi pourrait-on dire de notre temps, plus justement que par le passé, de certains faiseurs trop com-

plaisants de généalogies pompeuses, ce que le duc de Saint-Simon disait en 1705 de ses contemporains :

« On sait assez comment, écrivait-il [1], se font ces recherches de noblesse : ceux qui en sont chargés ne sont pas de ce corps, et plus que très ordinairement le haïssent et ne songent qu'à l'avilir. Ils dépêchent besogne, leurs secrétaires la défrichent, et font force nobles pour de l'argent ; aussi est le proverbe qu'ils en font plus qu'ils n'en défont. »

Avec son esprit si caustique, Michel de Montaigne, n'hésitait pas non plus à railler spirituellement la vanité de certaines prétentions non justifiées :

« Il y a tant de liberté en ces mutations, racontait-il [2] que, de mon temps, je n'ay veu personne eslevé par la fortune à quelque grandeur extraordinaire à qui on n'ait attaché incontinent de titres généalogiques, nouveaux et ignorez à son père, et qu'on ait anté en quelque illustre tige : et, de bonne fortune, les plus obscures familles sont plus idoynes à falsification. Combien avons-nous de gentilshommes en France qui sont de royalle race, selon leurs comptes ! plus, ce croys-je, que d'autres. Fut-il pas dict de bonne grâce par un de nos amys ? Ils estoient plusieurs assemblez pour la querelle d'un seigneur contre un autre, lequel autre avoit à la vérité quelque prérogative de titres et d'alliances, eslevées au dessus de la commune noblesse. Sur le propos de cette prérogative, chacun cherchant à s'esgaler à luy alléguoit, qui un'origine, qui un'autre, qui la ressemblance du nom, qui des armes, qui une vieille pancarte domestique ; et le moindre se trouvoit arrière fils de quelque roy d'outremer. Comme ce fust à disner, cetuy-cy, au lieu de prendre sa place, se recule en profondes révérences, supplioit l'assistance de l'excuser de ce que par témérité il avoit jusque lors vescu avec eux en compaignon ; mais qu'ayant esté nouvellement informé de leurs vieilles qualitez, il commençoit à les honorer selon leurs degrez, et qu'il ne luy appartenoit pas de se seoir parmy tant de princes... Après sa farce, il leur dit mille injures : « Contentez-vous, de par Dieu ! de ce que nous sommes, nous sommes assez si nous le scavons bien maintenir ; ne

[1] Mémoires du duc de Saint-Simon, (Paris, Hachette, 1873 ; in-18, tome IV, p. 210.)

[2] *Essais*, livre Ier, chap. XLVI.

desadvouons pas la fortune et condition de nos pères, et ostons ces sotes imaginations, qui ne peuvent faillir à quiconque a l'impudence de les alléguer. »

Il y a près de trois sièles que ces lignes ont été écrites : bien souvent au cours de ce travail, il me semblait qu'elles étaient d'hier.

M. Taine [1] ne constate-t-il pas dans sa remarquable étude sur l'*Ancien régime* qu'à la veille de 1789 (alors qu'il y avait en France 70,000 fiefs, dont 3,000 titrés), toutes les anciennes familles nobles de notre pays, sauf deux ou trois cents, étaient déjà ruinées ? C'était là l'opinion d'un grand seigneur peu suspect, le général marquis de Bouillé [2], celui qui voulut favoriser la fuite de Louis XVI à Varennes. Or, l'on ne peut s'empêcher de songer qu'il n'y a presque pas un de nos départements où le même nombre de familles ne se piquent aujourd'hui d'ancienneté bien établie. La fortune étant, il faut bien le constater dans tous les temps, mais surtout dans le nôtre, la conséquence nécessaire d'une position aristocratique, il a donc fallu que, sauf certaines exceptions, toutes ces familles, si elles sont vraiment anciennes, ou bien se soient livrées à des spéculations peu compatibles avec les traditions de la noblesse, ou se soient alliées à la roture, au commerce, à l'industrie, à la haute et à la basse finance ; et c'est en ce sens que Jules Sandeau pouvait dire : « Les grandes familles ne vivent et ne se perpétuent que par les mésalliances. »

Comment, après cela, je me le demande, après tant de changements dans les mœurs, tant de modifications dans les idées, tant d'oublis plus ou moins volontaires dans les traditions, comment opérer consciencieusement aujourd'hui des classifications de castes, de rangs et de dignités,

[1] *Les Origines de la Révolution*, tome I, p. 48.
[2] *Mémoires* publiés en 1797, in-8°, p. 50.

qui ont pu d'ailleurs en d'autres temps et, dans d'autres conditions sociales, avoir leur raison d'être, leur intérêt même, aussi bien que leur grandeur ? Comment dresser, avec impartialité, de bonne foi, et sans vaine ou coupable complaisance, le *Nobiliaire* de notre province? J'avoue que, cette entreprise m'a paru bien au-dessus, ou, si l'on veut, bien au-dessous de mes moyens.

Puis enfin, admettons même un instant, les prétentions nobiliaires les plus extraordinaires ; ne resterait-il pas à établir dans la noblessse elle-même les degrés de la hiérarchie, noblesse d'épée et noblesse de robe, noblesse de chevalerie et noblesse d'acquêt, noblesse avec ou sans titre, avec ou sans fortune, noblesse plus ou moins ancienne, etc. etc...? Mais ce serait rappeler hélas ! toutes les rivalités jalouses, qui n'ont pas cessé d'étaler leurs misères dans l'ancienne société française.

Quand on regarde la noblesse, seulement comme un titre, pour s'en parer, non pas comme une institution qui doit elle-même s'honorer, et comme une charge qu'il faut dignement porter, ce n'est plus alors — et ce n'a jamais été, — ce ne peut pas être, parmi les membres des hautes classes autre chose que vain prétexte à disputes de préséances et à procès de vanités. Alors, si le noble dit avec dédain que celui-ci n'est pas noble, d'autres nobles diront de lui-même, et avec le même dédain, qu'il n'est pas aussi noble qu'eux.

L'abbé de Choisy ne raconte-t-il pas, en ses mémoires [1], que sa mère, née de l'illustre famille de Lhospital, lui disait souvent :

« Mon fils, songez que vous n'êtes qu'un bourgeois. Je sais bien que vos pères, que vos grands pères ont été maîtres des requêtes, conseillers d'État, mais apprenez de moi qu'en France on ne reconnaît de noblesse que celle d'épée. »

[1] Edition Michaud, p. 554.

Celle-là ne croyait qu'à la noblesse de chevalerie. Et c'est aussi la même opinion sur la noblesse, qu'exprimait Montaigne lorsqu'il disait :

« La forme propre, et seule, et essentielle, de la noblesse en France, c'est la vocation militaire [1] ».

Mais, tandis que la noblesse d'épée traitait de bien haut la noblesse de robe, « presque tous anoblis par lettres, les magistrats protestaient contre la supériorité d'une noblesse de race à laquelle ils n'appartenaient pas [2]. »

Ces querelles s'élevaient parfois à la hauteur d'une véritable question politique. Ainsi le baron de Saint-Pierre, aux États de 1614, portant la parole au nom de ses pairs, dit « que les membres du tiers-état s'en faisaient accroire sous couleur de quelques charges, mais que le Roi reconnaîtrait quelle différence il y avait entre les deux ordres [3]. » Le président de Mesmes, parlant au contraire au nom du tiers-état, d'où plus des trois quarts et demi de notre noblesse actuelle provient, déclarait de son côté « que la France était mère des trois ordres, que l'Église était l'aînée, la noblesse puînée, et le tiers-état le cadet et le dernier ; mais qu'il se rencontrait quelquefois aux familles que tels derniers relevaient les maisons, que les aînés avaient ruinées. » Le baron de Senecey, — qui serait bien étonné d'entendre les discours des démocrates de nos jours, — se plaignit au Roi d'un tel langage qu'il trouvait subversif :

« Ils comparent notre État, disait-il, à une famille composée de trois frères... : en quelle misérable condition sommes-nous tombés, si cette parole est véritable ! Eh ! quoi, tant de services signalés rendus d'un temps immémorial, tant d'honneur et de dignités auraient-ils, au lieu de

[1] Livre II, ch. VII.
[2] Vicomte d'Avenel (*Richelieu*, pp. 384 et 273).
[3] G. Picot, *État-Généraux*, tome III. p. 334.

l'élever, tellement rabaissé la noblesse, qu'elle fût avec le vulgaire en la plus étroite sorte de société qui soit parmi les hommes, qui est la fraternité [1] ?... »

On pourrait objecter avec l'auteur des *Caractères* [2] :

« La noblesse expose sa vie pour le salut de l'État et pour la gloire du souverain. Le magistrat décharge le prince d'une partie du soin de juger les peuples : voilà, de part et d'autre, des fonctions bien sublimes et d'une merveilleuse utilité; les hommes ne sont guères capables de plus grandes choses, et je ne sçay d'où la robe et l'épée ont puisé de quoy se mépriser réciproquement. »

Mais, malgré les substitutions, les transmissions de noms et de titres, par fiefs ou par héritages [3], malgré tant de changements de toutes sortes advenus dans les familles nobles de l'un ou de l'autre degré, qui donc oserait dire aujourd'hui que toutes ces compétitions, toutes ces rivalités, — sous d'autres formes — n'existent plus aujourd'hui ? Par ce temps de formules démocratiques, n'a-t-on pas aussi vu de grands noms ou des titres pompeux devenir un embarras plus souvent qu'une protection ? Et cependant, d'autre part, il faut bien le reconnaître, ces titres, comme les décorations, comme toutes les distinctions, comme tout ce qui peut flatter l'amour-propre, et le servir, s'il y en a qui les haïssent, on ne peut pas dire qu'il y en ait beaucoup qui les dédaignent : on se

[1] G. Picot, *États-Généraux*, tome III, p. 345, — d'Avenel (*Richelieu*, p. 274.)

[2] *Les Caractères de la Bruyère* (édition Jouaust, 1881), tome II, p. 55, chapitre *des Grands*.

[3] Il arriva en effet plus d'une fois, sans que nul le trouvât étrange, que le fief principal d'une famille, celui dont elle tirait son nom, passa à un autre, par le mariage d'une fille de la branche aînée. On voit ainsi un comte d'Harcourt, qui n'est autre qu'un des princes de Lorraine, pendant que le chef de la maison d'Harcourt porte simplement le titre de marquis de Beuvron. Charles Malon est seigneur de Bercy et de Conflans, pendant qu'Eustache de Conflans est vicomte d'Ouchy. M. la Trémouille est comte de Laval, tandis qu'Urbain de Laval-Montmorency porte le titre de marquis de Sablé. (Vicomte G. d'Avenel, *Richelieu*, p. 363.) Nous pourrions citer de nombreux exemples de ces substitutions en Anjou.

souvient de bon nombre d'anciens conventionnels et de fonctionnaires républicains devenus plus ou moins véridiquement comtes et barons [1] sous l'Empire ou la Restauration.

Après cela, comme dit Montaigne, « devinez où nous en sommes de la connaissance de ces hommes ! » et comment, après cela, sans s'exposer à de ridicules confusions, vouloir distinguer les vrais nobles, des faux, même après une définition précise, si cette définition était aujourd'hui possible [2].

Je suis loin de dire, comme certains écrivains contem-

[1] Je ne prétends pas m'élever ici, — qu'on veuille bien le remarquer, — contre l'institution même de la noblesse, contre l'anoblissement, motivé par des services rendus.

[2] M. Borel d'Hauterive, ancien professeur suppléant à l'École des Chartes, un des écrivains les plus versés dans ces questions, constate avec raison (*Annuaire de la noblesse de France*, 1884, 40e année, p. 307, 312) qu'actuellement il n'existe pas de véritable jurisprudence en matière de noblesse. « Chaque municipalité, dit-il, chaque magistrat, a sa manière d'interpréter la loi et de trancher les questions nobiliaires. Les uns, ennemis implacables de tout ce qui a une couleur aristocratique, se retranchent derrière la loi du 28 mai 1858, et l'interprétation que lui ont donnée les circulaires de la chancellerie. Ils refusent de consigner dans les actes civils ou judiciaires tout titre nobiliaire, si celui qui le réclame n'en a pas obtenu l'investiture personnelle ; car les règlements administratifs exigent qu'à chaque transmission, même en ligne directe, l'héritier d'un titre se présente devant la commission du sceau pour se faire connaître. Les autres, moins violents dans leur animosité, adoptent un système tout à fait contraire. Ils pensent que le meilleur moyen de discréditer les qualifications nobiliaires est de les abandonner au pillage et de tolérer toutes les usurpations. » A vrai dire, si la loi du 28 mai 1858 est devenue lettre-morte, c'est qu'elle était inapplicable. « Veut-on ne laisser prendre de titres que par ceux qui ont réclamé le droit d'en porter, disait sans exagération l'un des auteurs du *Dictionnaire de la politique* de M. Maurice Block, (tome II, p. 1039); il faut faire le procès à la moitié des gens titrés, car, sous ce rapport et depuis longtemps, il règne en France une anarchie véritable. Ainsi (et l'on peut dire que c'est l'usage général), dans un grand nombre de familles, le fils aîné prend le titre hiérarchiquement inférieur à celui que porte son père, les puînés prennent ensuite les titres inférieurs ou égaux à celui de l'aîné. Ces pratiques, — on l'ignore à peu près partout, — à moins d'un droit spécial à ceux qui en usent, ne sont nullement autorisées par les lois et règlements de l'ancienne monarchie, ni par les ordonnances de la Restauration sur cette matière. Ce n'est pas tout. Les puînés transmettent les titres qu'ils se sont donnés, et dans telle famille où il n'y a, par exemple, qu'un titre de comte authentique ne devant jamais reposer que sur une tête, vous avez dans les différentes branches une douzaine de comtes, vicomtes ou barons qui n'ont aucun droit au titre qu'ils se donnent et qui devraient être poursuivis en vertu de la loi de 1858. » Cela seul démontrerait la quasi-impossibilité d'une réglementation de la noblesse à l'heure actuelle.

porains, que ces distinctions sont discréditées devant l'opinion. Ces distinctions existent; elles existeront sans doute encore longtemps, si jamais elles doivent s'effacer complètement. Ainsi la comédie qui, même avec ses licences, n'est goûtée qu'à la condition de ne pas heurter trop violemment la réalité, ferait admettre plus malaisément *la bru* que le *Gendre de M. Poirier*. On peut ne point goûter le rôle du marquis de Presle, infidèle et ruiné, vis-à-vis de cette petite bourgeoise de la rue Saint-Denis, dont il partage la vie et la fortune, et qui sait lui rendre en échange le sentiment de l'honneur, de la dignité, de la vraie noblesse enfin, dont il semble n'avoir que bien peu la notion. Mais le public n'est point surpris qu'une telle alliance ait été faite; il la sait possible; il l'a vue sous ses yeux. Au contraire, le même public eût été certainement fort surpris sinon choqué, de voir une marquise de Presle échanger son grand nom contre celui d'un M. Poirier quelconque, ou même contre le nom trop bourgeois de l'excellent M. Verdelet, qui est cependant bien le type de l'honnête homme, le personnage le plus sympathique, le mieux équilibré, le plus vraiment noble de la pièce d'Émile Augier. C'est que, dans la vie réelle, mieux encore que dans les fictions du théâtre ou du roman, les préjugés du monde sont souvent bien autrement forts que la logique et la raison, et c'est aussi que de cette tyrannie, les plus courageux et les plus vaillants n'ont pas toujours le pouvoir de s'affranchir.

A tort ou à raison, — ce n'est pas ici une appréciation, c'est une constatation, — il existe donc, quoi qu'on dise, une opinion préconçue, un préjugé, sur la naissance, sur l'hérédité nobiliaire. Or si, comme le disait Malebranche, « les préjugés occupent une partie de l'esprit et infectent le reste, » Voltaire n'avait peut-être point tout à fait tort de prétendre qu'il est dangereux de « choquer d'aussi grands seigneurs que les préjugés. »

« Gardons-nous de heurter les préjugés de front !... »

Mais, d'autre part, pour porter un jugement sérieux sur l'ancienne noblesse, sur son rôle dans l'histoire, sur sa part dans la fondation de la patrie, il serait injuste et ridicule à la fois de ne considérer l'aristocratie nobiliaire que sous le point de vue trop borné des faiblesses de l'esprit humain. Le rôle de la noblesse de France a été grand, et souvent son état vraiment utile.

« Cet état, disait Montesquieu, dans lequel on n'a de moyen de se distinguer que par la suffisance et la vertu, profession honorable, mais qui en laisse toujours voir une plus distinguée ; cette noblesse toute guerrière qui pense qu'en quelque degré de richesse que l'on soit, il faut faire sa fortune, mais qu'il est honteux d'augmenter son bien, si on ne commence par le dissiper ; cette partie de la nation, qui sert toujours avec le capital de son bien ; qui, quand elle est ruinée, donne sa place à une autre, qui servira avec son capital encore ; qui va à la guerre pour que personne n'ose dire qu'elle n'y a pas été ; qui, quand elle ne peut espérer les richesses, espère les honneurs, et, lorsqu'elle ne les obtient pas, se console, parce qu'elle a acquis de l'honneur : toutes ces choses ont nécessairement contribué à la grandeur de ce royaume. Et si, depuis deux ou trois siècles, il a augmenté sans cesse sa puissance, il faut attribuer cela à la bonté de ses lois, non pas à sa fortune, qui n'a pas ces sortes de consistance [1]. »

Si j'ai cru devoir insister sur certains travers, sur certaines prétentions inadmissibles, c'était pour mieux montrer les difficultés insurmontables, selon moi, qu'il y aurait à dresser aujourd'hui un Nobiliaire, à la fois complet et véridique, sans blesser des susceptibilités d'ailleurs fort honorables, au moins dans leur source, puisqu'elles s'appuient sur le respect de la famille, et le culte de l'honneur [2].

On me permettra bien, après cela, de déplorer également

[1] *Esprit des lois*, livre XX, ch. 22. — Cf. Taine : La *Révolution*, tome III, pp. 127-128.

[2] Il ne peut nous convenir ici, on le conçoit, de traiter certaines questions de sang et d'hérédité trop délicates, pour trouver place en ce livre. Il nous suffira d'indiquer les réflexions faites à ce sujet dès le XVI[e] siècle par Balzac (*Entretiens*, édit. Moreau, p. 405) et celles de Malherbe, tous les deux de familles nobles, dans *Tallemant*, tome I, p. 249.

les flagorneries intéressées des uns, et les dénigrements jaloux des autres.

Ainsi, le généalogiste Audouys a laissé pour épigraphe, sur l'un de ses recueils rappelant les origines de la noblesse d'Anjou, cette maxime :

« Nous ne valons tous rien, c'est ma devise [1]. »

Voilà une pure facétie de misanthrope : ce n'est pas là un jugement sérieux. Ce qui est vrai, c'est que le mérite peut se trouver dans toutes les conditions sociales. Mais l'une des lois fatales de l'humanité, c'est aussi que, du sein des hommes, nés égaux devant Dieu et devant la conscience, s'élève inévitablement une aristocratie quelconque : aristocratie de la force et du courage, ou noblesse d'épée, à une époque où l'épée doit être la sauvegarde de la société ; aristocratie de l'intelligence, dans un temps plus calme et plus civilisé; aristocratie de l'argent, aux heures de décadence et de culte des appétits, — si ce n'est à toutes les heures !... — aristocratie quelconque qui peut, par des raisons légitimes, si elle est vraiment élevée, devenir parfois l'aristocratie nobiliaire. Mais le mérite personnel, et la valeur morale peuvent se rencontrer partout et doivent être honorés partout où ils se rencontrent. Pour que l'harmonie soit aussi parfaite que possible, dans les relations politiques et dans les rapports mondains, il est ensuite de l'intérêt bien compris de l'aristocratie elle-même, quelle qu'elle soit, de prévenir, autant du moins que cela est en son pouvoir, la guerre que l'envie sera toujours naturellement portée à lui déclarer; il faut que (par intérêt, si ce n'est par charité) les grands jettent des yeux amis sur les petits, que les forts aident les faibles, et que les riches secourent les malheureux. C'est la loi de l'Évangile. C'est aussi la loi qui fait les peuples puissants et les sociétés paisibles. L'aristocratie nobiliaire ne doit

[1] Manuscrit 1002 à la bibliothèque d'Angers, XVIIIe siècle.

donc jamais oublier, ce conseil — qu'il faut d'abord bien comprendre, pour avoir ensuite à le bien observer, — d'un de ses membres les plus autorisés, l'illustre Montesquieu :

« Les familles aristocratiques doivent être peuple autant que possible ; plus une aristocratie approchera de la démocratie, plus elle sera parfaite [1]. »

On pourrait dire alors de l'aristocratie en général ce que l'on a pu dire de l'aristocratie anglaise : quelle est restée forte et puissante, parce que, selon Macaulay [2], dans ce pays, l'aristocratie a toujours été la plus démocratique, et la démocratie la plus aristocratique qui aient jamais existé...

Si nous voulions faire une petite excursion dans le domaine de l'économie politique, nous trouverions, chez nos contemporains de droite et de gauche, l'expression des mêmes vérités sur le mouvement des classes sociales. Que nous interrogions par exemple M. G. de Molinari [3] ou M. Blanc de Saint-Bonnet [4], le premier, bien qu'ennemi déclaré des privilèges, et tout pénétré d'une foi ardente dans les progrès de la démocratie, s'élèvera bien haut contre le « niveau égalitaire », pour écrire ces lignes :

« Il y aura toujours, dans l'œuvre de la production, des fonctions supérieures et des fonctions inférieures, des fonctions exigeant à un haut degré le concours des facultés morales et intellectuelles de l'homme, et des fonctions auxquelles suffiront les moindres aptitudes. Les premières seront toujours mieux rétribuées et plus honorées que les secondes. L'aristocratie des sociétés sera formée de leurs titulaires, et cette noblesse naturelle, d'autant plus respectable qu'elle sera mieux fondée sur la supériorité du mérite et sur la grandeur des services, n'aura pas besoin d'étaler, pour obtenir la considération publique, des prétentions orgueilleuses et des titres surannés. »

[1] *Esprit des lois*, p. 196.
[2] *Histoire d'Angleterre.*
[3] *Dictionnairee d'Economie politique* de Coquelin et Guillaumin, tome II, p. 281.
[4] *La Légitimité*, 1873, p. 395.

C'est ici seulement que, dans un camp opposé, l'auteur de la *Légitimité*, M. Blanc de Saint-Bonnet diffère de M. de Molinari, sur cette question, d'ailleurs très secondaire, des titres nobiliaires. M. G. de Molinari les supprime comme inutiles, M. Blanc de Saint-Bonnet les conserve comme nécessaires. Mais il est bien évident, en tous les cas, qu'aujourd'hui le titre de *comte*, par exemple, ne rappellera jamais à l'esprit de personne la dignité, la puissance ancienne du *comes* féodal. L'idée d'une telle définition serait aussi ridicule que l'appellation surannée. Ce titre est une distinction honorifique; c'est cela, mais ce n'est que cela. Sous ces qualifications antiques, dont le sens primitif a été modifié par l'usage, ou sous quelques titres nouveaux qu'accepteront peut-être nos descendants, il n'y aura pas moins toujours dans la Société, une aristocratie, une noblesse quelconque :

« Dès que l'homme cesse de pourvoir directement à sa fortune, dit l'auteur de la *Légitimité*, et devient sur quelque point directement utile à ses semblables, il s'ennoblit, ne fît-il même qu'échanger une richesse rapidement acquise contre des terres qui vont diminuer son revenu, mais aussi transporter ses biens, sa vie et ses exemples au sein des populations rurales. Qu'en sera-t-il de celui qui, par l'Épée, par la Foi, par la Justice, la Science ou la Charité offre directement cette vie à l'Église, à l'État, à ses semblables ou à Dieu ? Dans tout peuple, dis-je, à moins qu'il ne soit mort, il se forme constamment de la noblesse ; et déjà parmi nous la bourgeoisie en remplit, quoique malheureusement, les fonctions. »

Aussi, dans son programme de restauration, l'écrivain royaliste, dont on ne saurait sans doute accepter, sans discussion, toutes les idées, — j'allais dire toutes les illusions, — exprime-t-il une grande vérité, lorsqu'il écrit :

« On ne saurait arrêter l'ascension de l'homme. Le meilleur gouvernement, le régime qui détruit les castes qui donne pleine carrière au développement de la nature humaine, qui en facilite la hiérarchie, qui empêche la bourgeoisie d'opprimer le peuple et la noblesse de refouler la bourgeoisie, qui leur permet de vivre ensemble et de rentrer dans un

accord harmonieux, c'est celui qui tient l'entrée de la noblesse ouverte à la bourgeoisie et l'entrée de la bourgeoisie, ouverte au peuple [1]. »

Sauf des abus, inévitables peut-être, ce fut là justement, l'idée que s'était faite de l'anoblissement, la monarchie française au cours des derniers siècles.

Dans la classe inférieure, le respect des hautes dignités, imposé surtout par le mérite constant des hauts dignitaires, et aussi l'espérance, ou du moins la possibilité d'atteindre à ces suprêmes récompenses ; dans les sphères élevées, point d'orgueil, au contraire une charitable condescendance des grands pour les humbles, des forts et des puissants pour les faibles et les deshérités : tels sont les préceptes d'une bonne philosophie sociale.

Voilà ce que les économistes les plus sérieux, comme les penseurs, les philosophes et les théologiens ont toujours conseillé, depuis Platon, Juvénal, saint Jérôme et saint Thomas d'Aquin, jusqu'à Montaigne, Balzac, Erasme, la Bruyère, la Rochefoucauld et, pour ne citer que peu d'écrivains contemporains, au hasard et dans divers camps, jusqu'à M. Blanc de Saint-Bonnet, M. Gustave de Molinari, et aussi M. le duc de Persigny ?

« La noblesse féodale, disait celui-ci, nouveau duc du troisième empire, c'est-à-dire la noblesse des fiefs grevés du service militaire au moyen âge, exposée par son dévouement même à mille causes d'affaiblissement et de ruine, ne cesse de se recruter dans les rangs de la bourgeoisie, qui, sortie elle-même du sein du peuple par le travail et l'économie, parvient sans peine à la noblesse par l'acquisition des fiefs... Tandis que la pauvreté rejette sans cesse d'anciennes familles et surtout les branches cadettes de ces familles hors de la classe privilégiée, de nouvelles y pénètrent à l'envi et comblent les vides laissés par les premières. Pour quiconque, ajoute l'orateur avec raison, sans parti pris et sans préjugé sur ces matières, parcourt les titres, les registres, les terriers, c'est un singulier spectacle que ces transformations continuelles de la société. A certaines époques, vous voyez des noms de laboureurs, d'ouvriers, que vous

[1] *La Légitimité.* p. 398.

retrouverez à peine un siècle plus tard portés par la bourgeoisie des villes et bientôt par la noblesse. Le phénomène contraire se produit tout aussi vite. Ainsi, loin que la noblesse ait été d'un sang différent du peuple, comme on l'a dit, pour flatter la vanité de quelques-uns aux dépens même de l'influence et de la popularité de la noblesse, la vérité est que, de même qu'il n'y avait pas de famille noble qui ne sortît du peuple, il n'y en avait pas non plus qui, au moins par quelques-unes de ses branches, ne finît tôt ou tard par y rentrer [1]. »

Si tout le monde était pénétré de ces vérités si simples, il y aurait peut-être moins de haine de castes, moins de jalousies, et par suite aussi, cela est vraisemblable, moins de dangers sociaux. Mais :

« Les Grands ne doivent point aimer les premiers temps, écrivait La Bruyère, ils ne leur sont point favorables ; il est triste pour eux d'y voir que nous sortions tous du frère et de la sœur. »

Et cependant l'on ne peut pas contredire cette proposition du même écrivain : « Les hommes composent ensemble une même famille ; il n'y a que le plus ou le moins dans le degré de parenté [2]. » C'est l'idée même qu'exprimait en d'autres termes l'ancien ministre de Napoléon III.

De cette idée d'une noblesse respectée, accessible à tous les vrais mérites, naîtrait vraisemblablement une fructueuse et légitime émulation dont l'État profiterait plus, cela est certain, qu'il ne profitera jamais de certaines doctrines qui préconisent l'égalité dans l'abaissement.

D'ailleurs, si parfois l'aristocratie s'est inconsidérément éloignée de principes aussi sages, il n'en est pas moins vrai que ses traditions et ses préceptes tendaient à s'y conformer. Sans remonter à l'origine de la chevalerie, l'on en trouverait pendant les trois derniers siècles de très nombreux témoignages.

[1] Bibliothèque de l'école des Chartes, 1863, p. 243. Discours prononcé par M. de Persigny, à Montbrison, le 29 août 1862.
[2] Les *Caractères* (Les Grands).

La maxime « Noblesse oblige » qu'on attribue, non sans vraisemblance d'ailleurs, au duc de Lévis, inspirait depuis longtemps l'éducation des vrais nobles. Guy du Faur de Pibrac, en ses célèbres *Quatrains*, que recommande Gorgibus à sa fille, dans le *Sganarelle* de Molière, et qui faisaient suite à la *Civilité françoise*, depuis le XVIe siècle, exprimait la même pensée, dans sa poésie naïve :

Il t'est permis t'orgueillir de ta race,
Non de ta mère ou de ton père mortel,
Mais bien de Dieu ton vrai père immortel
Qui t'a moulé au moule de sa face...

Ce n'est pas peu, naissant de tige illustre,
D'estre éclairé par ses prédécesseurs ;
Mais c'est bien peu luire à ses successeurs
Que des ayeulx seulement prendre lustres.

Ce serait avilir et prostituer la noblesse que de la faire servir uniquement à la satisfaction de la vanité. C'est de ces nobles orgueilleux, indignes de l'être, vaniteux et méprisables, qu'un illustre écrivain disait au XVIIe siècle :

« Les Grands croyent être seuls parfaits, n'admettent qu'à peine dans les autres hommes la droiture d'esprit, l'habileté, la délicatesse, et s'emparent de ces riches talents, comme de choses dues à leur naissance : c'est cependant en eux une erreur grossière de se nourrir de si fausses préventions ; ce qu'il y a jamais eu de mieux pensé, de mieux dit, de mieux écrit, et peut-être d'une conduite plus délicate, ne nous est pas toujours venu de leur fond. Ils ont de grands domaines et une longue suite d'ancêtres, cela ne leur peut être contesté, » ajoute malicieusement, et d'ailleurs véritablement l'auteur des *Caractères*, M. de la Bruyère, gentilhomme du roi, qui connaissait bien les grands.

Quoi de plus ridicule en effet que ces prétentions !

« Noblesse oblige » il faut le répéter : qui ne se croit pas obligé par elle, n'est pas digne d'elle ; et comme le fait remarquer, dans son bon sens honnête, le vieux serviteur Alain, au marquis de Champcey, dans le *Roman d'un Jeune*

homme pauvre[1] : « Il vaut bien mieux paraître gentilhomme et ne pas l'être, que de l'être et ne le point paraître. »

Assurément, si la longueur d'une généalogie devait servir seulement à reculer davantage le jour, — jour glorieux, mais jour sans lendemain — où l'ancêtre sut mériter d'être anobli, l'ancienneté de la race, loin d'être un motif d'orgueil, serait un trop légitime sujet de honte pour une famille qui compterait autant d'oisifs et d'inutiles que de représentants. Au contraire, c'est un grand honneur et un grand bienfait que de pouvoir montrer derrière soi, et sans interruption, toute une longue suite d'aïeux qui, sans intrigues, par leurs mérites, pour le bien, et pour l'honneur, servirent dignement, loyalement, constamment, la Religion et la Patrie.

C'est en ce sens que Frédéric II, après Montaigne [2], disait avec raison :

> « La considération que donne la naissance à un ministre, à un magistrat, ne compense pas le manque de savoir et d'activité dans l'homme qui s'appuie sur son arbre généalogique ».

Bien au contraire ! encore une fois, car « Noblesse oblige », — et doit obliger.

Cette maxime de Frédéric est d'ailleurs presque la traduction du vers de Juvénal [3] :

Miserum est aliorum [4] incumbere famæ.

Le duc de la Rochefoucauld, que personne n'osera suspecter de parti pris contre la noblesse, est encore plus sévère pour l'orgueil de caste mal compris. Il n'hésite pas à déclarer en son beau langage, cette vérité, de tous les temps, que « les grands noms abaissent au lieu d'élever ceux qui ne les savent pas soutenir [5]. »

[1] Par Octave Feuillet (1857).
[2] V. plus loin p. XXXIII.
[3] Satire VIII, vers 76.
[4] *Aliorum* dans le vers, mais le sens est *majorum*.
[5] Maximes, 94e (éd., Lemerre).

Certes ! nous aurions pu trouver dans notre Anjou bien des familles plus ou moins illustres, mais du moins parfaitement honorables, que cette maxime a toujours maintenues dans le chemin de l'honneur.

Cette obligation de soutenir l'éclat ou l'honneur de son nom est en effet le principal, je pourrais dire, le seul avantage social de la noblesse héréditaire. Si les hommes étaient parfaits, véritablement religieux, ils ne consentiraient jamais à faire le moindre mal. Mais dans cette lutte éternelle de l'humanité, entre le vice qui la sollicite et la vertu qu'il n'est pas toujours aisé de pratiquer, la Société ne doit-elle point faire appel à tous les moyens propres à favoriser le bien, à le protéger contre les efforts du mal ? Parfois l'homme dont les suggestions seraient mauvaises, l'homme dont la religion serait endormie, évitera la chute et triomphera d'une tentation puissante, au souvenir de son nom, c'est-à-dire de tout un passé, de tout un héritage et de tant de chères traditions, de loyauté, d'honorabilité et de respect de soi, que lui ont laissées les aïeux. Voilà comment il faut entendre, voilà comment il convient d'honorer la vraie noblesse, de tous les temps et de tous les lieux, avec ou sans fiefs, avec ou sans titres, avec ou sans privilèges, noblesse d'épée ou noblesse de robe ; — nous pourrions même ajouter noblesse d'outil ou noblesse de charrue, car qui n'est pas noble, s'il a de nobles sentiments, s'il accomplit de nobles actions, — mais, je le répète, noblesse qui peut, et doit d'autant mieux rester fidèle à ses obligations, qu'ayant été plus élevée, elle est tenue à planer plus haut, pour ne pas déchoir.

Aussi, bien loin donc de blâmer les recherches sur les ancêtres, je voudrais les encourager, pourvu qu'elles fussent loyales et sincères.

Le désir bien naturel de connaître son origine, de la trouver digne, est d'autant moins blâmable, en effet, que si c'est un véritable besoin, une sorte de passion, dont le germe est

au fond de chaque cœur, c'est également un précieux secours contre les tentations de la vie et les faiblesses de la nature, cette « disposition de cœur et d'esprit qui passe des ayeulx par les pères dans leurs descendants » c'est-à-dire la « bravoure, si familière aux personnes nobles, et peut-être à la noblesse même [1]. » Mais s'il est difficile de porter haut un nom illustre et respecté, sans en diminuer l'éclat ni la valeur, la justice, autant que la vérité, doivent exiger que les généalogies ne servent pas uniquement à flatter la vanité. Et puis, au reste, par suite de ces retours de fortune qui sont, comme le rapporte M. de Persigny, l'histoire de presque toutes les familles, qui donc n'a pas dans ses ancêtres connus, des grands et des petits, de puissants magistrats et de simples ouvriers, et qui oserait, en conscience, assurer que les plus beaux titres des grands, gagneraient toujours à être mis en parallèle avec le mérite plus modeste, avec la noblesse d'esprit et de cœur, plus cachée, mais non moins digne d'éloges, des humbles et des petits ?

La philosophie, c'est-à-dire ici le bon sens, et la religion, c'est-à-dire l'équité, se dressent contre certains préjugés pour reconnaître que la noblesse héréditaire est un avantage, dont il est certainement juste de tenir compte, mais qui ne peut suffire à tout, et ne doit légitimement venir qu'après les mérites personnels, qu'après la vertu. « Ce sont choses qui ont quelque cousinage, comme dit l'auteur des *Essais*, mais il y a beaucoup de diversité : on n'a que faire de mesler leurs noms et leurs titres ; on faict tort à l'une et à l'autre de les confondre. »

« La noblesse, continue Montaigne, est une belle qualité, et introduite avec raison ; mais d'autant que c'est une qualité dépendant d'autruy et qui peut tomber en un homme vicieux et de néant, elle est en estimation bien loing au dessoubs de la vertu : c'est une vertu, si ce l'est, artificielle et visible, dependant du temps et de la fortune, diverse en forme

[1] Les *Caractères de la Bruyère* (Des Grands).

selon les contrées, vivante et mortelle, sans naissance non plus que la rivière du Nil...

« On proposait à l'un de nos roys le chois de deux competiteurs en une mesme charge, desquels l'un estoit gentilhomme, l'autre ne l'estoit point : il ordonna que, sans respect de cette qualité, on choisis celuy qui auroit le plus de mérite ; mais où la valeur seroit entièrement pareille, qu'en ce cas on eust respect à la noblesse ; c'estoit justement luy donner son rang [1]. »

En ce sens, saint Bernard disait encore que, sans faire acception de personne dans l'Église, on ne peut s'inquiéter d'avoir un peu plus de complaisance pour la vertu quand elle est accompagnée de la noblesse [2].

En fait, plus encore qu'en théorie, la poésie va donc à mon avis trop loin, lorsqu'elle s'écrie dans *la Mérope*, de Voltaire [3] :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,
Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Oui, comme nous le disions, plus haut, après Michel de Montaigne, oui, cela est vrai, au point de vue du mérite intrinsèque ; cela ne diminue en rien la valeur individuelle, qui peut au contraire être d'autant plus admirable, qu'elle a dû nécessiter plus d'efforts. Mais cela est faux au point de vue de l'égalité des avantages que l'opinion, les usages plus ou moins réfléchis, attribuent à la naissance. Le distique de Voltaire eût peut-être trouvé sa juste application en Chine, où l'on sait gré surtout aux parents d'avoir contribué, par leur éducation, à donner au pays des serviteurs distingués et, où l'anoblissement n'étant pas héréditaire, ce sont les ascendants qui se trouvent anoblis, au lieu de la postérité. Mais nous ne sommes pas en Chine, et nous bénéficions, ici, de la notoriété de nos pères, comme nous souffrons de

[1] Montaigne, *Essais*, livre III, chap. 5.
[2] Saint Bernard, épist. C. XIII. « Minime quidem Deus est acceptarum personnarum, nescio tamen quo pacto virtus in nobili plus placet. »
[3] Mérope, Acte 1er, Scène III.

leur obscurité. Napoléon I[er], lui-même, ce « soldat heureux », s'écriait après tant d'autres, avec un profond accent de vérité, un jour qu'il luttait péniblement, malgré sa gloire et son génie, contre les difficultés de sa situation nouvelle : « Ah ! si j'étais mon petit-fils ! » Il n'eut certes que plus de mérites à s'élever ; il aurait eu moins de peines : voilà l'exacte vérité sur les privilèges de la naissance.

A tous ces témoignages qui donnent à la noblesse son caractère et sa juste valeur, dégagés tout à la fois des fausses appréciations d'une fierté mal comprise, et des satires d'une jalousie trop humaine, nous n'avons plus qu'à citer ces réflexions de l'illustre philosophe saint Thomas d'Aquin que l'Église a mis sur ses autels, et proclamé Docteur. On verra qu'après six siècles de changements et de révolutions politiques et sociales, le langage de cet homme de génie n'a pour ainsi dire rien perdu ni de sa hauteur, ni de sa force, ni de sa logique, ni de son opportunité.

« C'est, dit saint Thomas d'Aquin, une erreur fréquente parmi les hommes, de se croire nobles parce qu'ils sont issus de noble famille. Cette erreur peut être combattue de plusieurs manières. Et d'abord, si l'on considère la cause créatrice dont nous sommes les ouvrages. Dieu en se faisant l'auteur de notre race l'a sans doute anoblie tout entière... Si l'on envisage la cause seconde et créée, les premiers parents de qui nous descendons, ils sont encore les mêmes pour tous ; tous ont reçu d'Adam et d'Ève une même noblesse, une même nature. On ne lit point que le Seigneur ait fait au commencement deux hommes : l'un d'argent pour être le premier ancêtre des nobles ; l'autre d'argile, pour être le père des roturiers. Mais il en fit un seul, formé de limon et par qui nous sommes frères... Sur une même tige, naissent la rose et l'épine La rose est une noble créature bienfaisante pour qui l'approche ; elle répand avec une noble profusion ses parfums autour d'elle. L'épine, au contraire, est une vile excroissance qui déchire les mains assez imprudentes pour l'effleurer. Ainsi, d'une même souche deux hommes pourront naître : l'un vilain, l'autre noble. L'un, comme la rose, fera le bien autour de soi, et celui-là sera noble ; l'autre, comme l'épine. blessera ceux qui l'approcheront jusqu'à ce qu'il soit jeté comme elle au feu, mais au feu éternel et celui-là sera vilain... Si tout ce qui procède

du noble héritait de sa noblesse, les petits animaux qui habitent sa chevelure et les autres superfluités qui s'engendrent en lui s'anobliraient à leur manière.

« Les philosophes eux-mêmes, ont reconnu que la noblesse ne s'acquiert point par descendance. Qu'est-ce que chevalier, esclave, affranchi ? « Ce sont, répond Sénèque, autant de titres créés par « l'orgueil et l'injustice. » Platon l'a dit : « Point de roi qui n'ait des « esclaves parmi ses aïeux ; point d'esclave qui ne soit le petit-fils des « rois... » Il est beau de n'avoir pas failli aux exemples des nobles ancêtres ; mais il est beau surtout d'avoir illustré une humble naissance par de grandes actions... Je répète donc avec saint Jérôme que rien ne me paraît digne d'envie dans cette noblesse prétendue héréditaire, si ce n'est que les nobles sont astreints à la vertu par la honte de déroger. La véritable noblesse est celle de l'âme, selon la parole du poète :

« *Nobilitas sola est animum quæ moribus ornat* [1]. »

C'est sur les réflexions autorisées d'un des hommes qui put joindre à l'illustration de la naissance, l'auréole de la sainteté et l'éclat du génie le plus complet peut-être du monde chrétien, comme l'a dit Léon XIII, que je veux terminer cette préface, où je me suis abandonné, je le crains, à de trop longues considérations, sur un sujet qui en comporterait bien d'autres encore...

Je tenais à dire ce que j'ai voulu faire, et pourquoi je l'ai voulu faire.

Je tenais à dire pourquoi j'ai dû me borner à dresser, de mon mieux l'*Armorial général* de notre chère province d'Anjou.

J'espère que personne ne se méprendra sur le sens de ces observations, conformes d'ailleurs à celles d'écrivains aussi peu suspects de partis pris contre la noblesse, que Montaigne, la Rochefoucauld, la Bruyère et saint Thomas d'Aquin. Ces réserves nécessaires étant faites, je n'hésite pas à rendre

[1] Traduction d'Ozanam (Œuvres complètes, tome VI, p. 476). *De erroribus qui sunt circa nobilitatem.*

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS USITÉES DANS L'ARMORIAL

P. Anselme. — La science héraldique, 1675, in-4°. — Histoire généalogique de France. 9 vol. in-fol., 1726.
Armorial mss. de 1608. — Dans le recueil mss. 995 de la Bibliothèque d'Angers.
Audouys, mss. 994. — Armorial du XVIIIe siècle, mss. 994 de la Bibliothèque d'Angers.
Ballain. — Annales d'Anjou, mss. 867 de la Biblioth. d'Angers.
Beauchet-Filleau. — Dictionnaire général du Poitou, 1849-1854, 2 vol. in-8°.
Bruneau de Tartifume. — Angers, mss. 871, à la Bibl. d'Angers.
Carré de Busserolle. — Armorial de Touraine publié en 1867, in-8°.
Cauvin. — Armorial du Maine, publié en 1843, in-18. — Supplément par M. de Maude, 1860, in-12.
Chevaliers du Saint-Esprit. — Mss. E. 285. au Prytanée militaire.
De Courcy. — Armorial de Bretagne, publié par Potier de Courcy en 1862, 2e édition, 3 vol. in-4°.
D. P. — Note communiquée.
Dumesnil. — Armorial de Dumesnil d'Aussigné, XVIIe siècle, dans le recueil mss. 995 à la Bibliothèque d'Angers.
Gaignières. — Armor. mss. de Gaignières, à la Biblioth. nationale.
Gencien. — Armorial (attribué jusqu'ici à Gohory) dressé par Gencien d'Erigné, XVIIIe siècle. mss. 996 de la Bibl. d'Angers.
D'Hozier mss. — Armorial général officiel dressé de 1696 à 1706, mss. de la Bibliothèque nationale, — généralité de Tours (à moins d'indications contraires).
La Chesn[illegible] des-Bois. — [illegible]ctionn. de la noblesse, édit. de 1869, [illegible] vol. in-4°.
Lehoreau. — Cérémonial de l'église d'Angers, 1692-1720 mss. à la bibliothèque de l'Evêché d'Angers.
Louvan Geliot. — La vraie et parfaite science des armoiries, in-fol., 1664.
Mss. 14. — Généalogies angevines, 1666, originaux du cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale.
Mss. 439. — Maintenue de la noblesse de la généralité de Tours, en 1666, mss. à la Bibliothèque nationale.
Mss. 703. — Arm. mss. d'Anjou du XVIIIe siècle, Bibl. nationale.
Mss. 972 et 983. — Arm. mss. de Gohory, 1608, Bibl. nationale.
Mss. 993. — Collection de notes héraldiques, recueil de la Bibliothèque d'Angers.
Mss. 995. — Armor. mss. du XVIIe siècle, à la Biblioth. d'Angers.
Mss. 999 à 1001. — Armoriaux des chevaliers du Croissant, XVIIe siècle, à la Bibliothèque d'Angers.
Mss. d'Orléans. — Armorial d'Anjou, dressé en 1698, mss. à la Bibliothèque d'Orléans.
Ménage. — Histoire de Sablé (première partie), 1683.
C. Port. — Diction. de Maine-et-Loire, 3 vol. in-8° (1869-1878).
Roger, mss. — Rôle des nobles, écrit par B. Roger au XVIIe siècle, mss. 995 de la Bibliothèque d'Angers.
Sainte-Marthe. — Histoire généalogique de France, 2 vol. in-fol. 1628.
Sceaux. — Sceaux d'après les empreintes ou les matrices.
Versailles, croisades. — Peintures de la salle des Croisades, palais de Versailles

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN, ANGERS.

OUVRAGES RELATIFS A L'ANJOU ET AU MAINE

MONOGRAPHIE DE NOTRE-DAME DE BEAUFORT, église et paroisse, de l'origine jusqu'à nos jours, par M. Joseph DENAIS. — Un beau vol. in-8°, gravures et plans.

Le même, in-12 de 563 pages, gravures et plans. **4** fr.

HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DE BEAUFORT (1412-1871), par le même auteur. — In-12 en deux couleurs, **1** fr. **50**.

UNE MAISON D'ÉDUCATION PENDANT TROIS SIÈCLES : le collége de Beaufort fondé en 1577, par le même auteur (*pour paraître prochainement*).

LE CHATEAU DE BEAUFORT, ses comtes et ses seigneurs, par le même auteur (*en préparation*).

LE PAPE DES HALLES, RENÉ BENOIST, angevin, évêque de Troyes, surintendant du collége de Navare, conseiller du roi, doyen de la Faculté de Théologie de Paris, confesseur de Marie Stuart et de Henri IV, curé de Saint-Eustache de Paris (1521-1608), par le même auteur. — In-8°, papier vergé de Hollande, portrait sur cuivre du XVII° siècle, **5** fr.

L'ABBAYE DE CHALOCHÉ, au diocèse d'Angers (1119-1790), par le même auteur. — In-8°, papier de Hollande.

JEAN TARIN, angevin, recteur de l'Université de Paris (1580-1666), par le même auteur. — Brochure in-8°, papier de Hollande.

OLIVIER LEVÊQUE ET LA FONDATION DU COLLÉGE DE SABLÉ EN 1602, par le même auteur. — In-8°, papier de Hollande.

LES VICTIMES DE QUIBERON, d'après le manuscrit du général Lemoine, par M. Joseph DENAIS. — In-8°, papier de Hollande, **3** fr.

DAVID D'ANGERS, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains, par M. Henry JOUIN, ouvrage couronné par l'Académie française. — 2 vol. grand in-8° richement illustrés. Prix : **50** fr. Sur papier de Hollande, **200** fr.